



HAL
open science

**Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain :
un outil institutionnel innovant ? Au prisme des
collectivités locales aménagement transitoire du square
Augereau à Albi (81)**

Cécile Ginez

► **To cite this version:**

Cécile Ginez. Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ? Au prisme des collectivités locales aménagement transitoire du square Augereau à Albi (81). Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-01870163

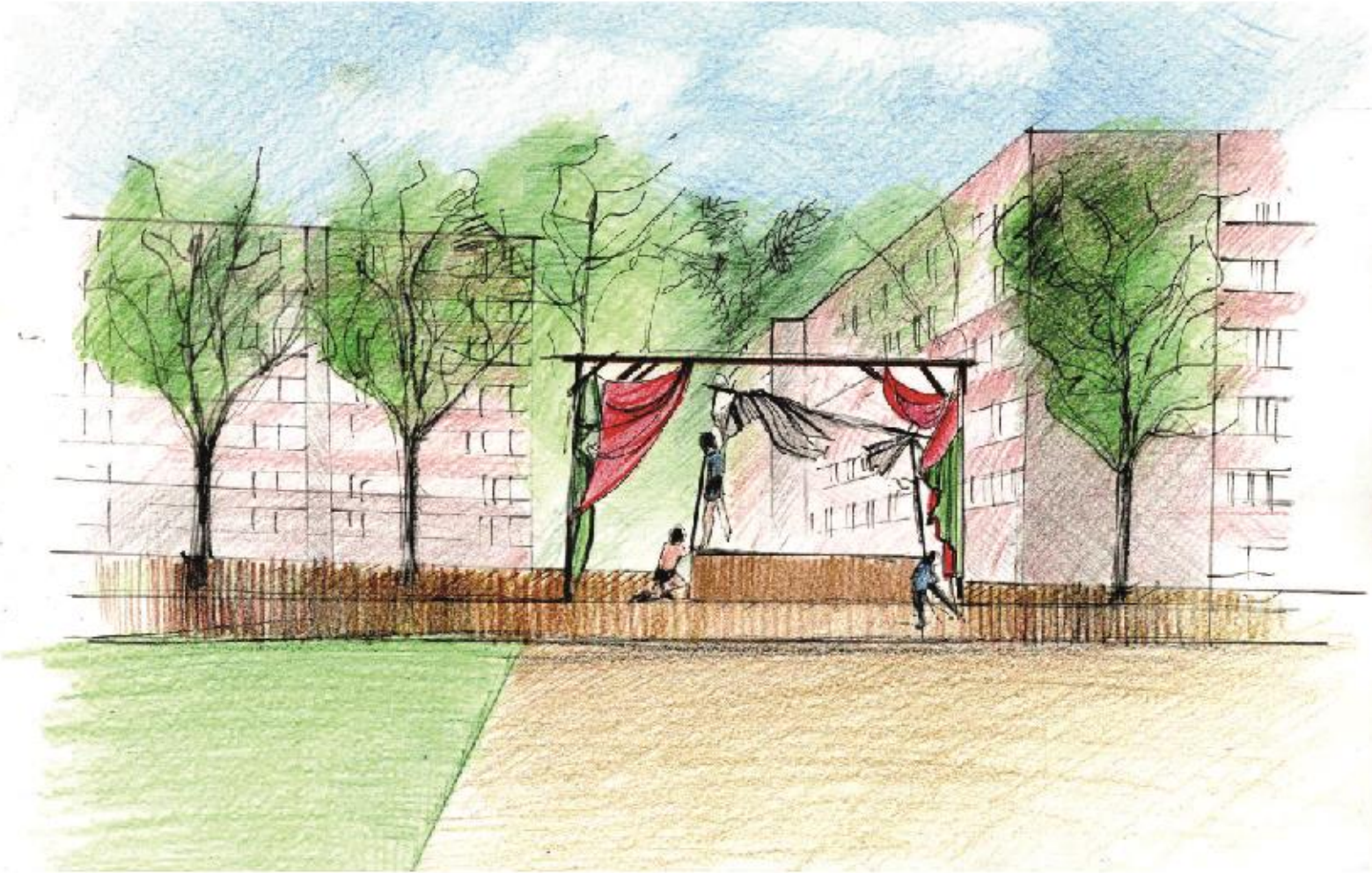
HAL Id: dumas-01870163

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01870163>

Submitted on 7 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



© Valérie Labarthe

Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ?

Au prisme des collectivités locales :
aménagement transitoire du square Augereau à Albi (81).

Cécile GINEZ
Mémoire de Master 2 « Sciences du territoire », Urbanisme
Parcours : Urbanisme et Projet Urbain

Année universitaire 2017-2018

Sous la direction d'Inès RAMIREZ-COBO

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Projet de Fin d'Etudes Master *Urbanisme et Projet Urbain*

Auteur : Ginez Cécile

Titre du Projet de Fin d'Etudes : Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ? Au prisme des collectivités locales : aménagement transitoire du square Augereau à Albi (81).

Date de soutenance : 06/07/2018

Organisme d'affiliation : Institut d'Urbanisme de l'Université Grenoble Alpes

Organisme dans lequel le stage a été effectué : Mission Territoire – service Rénovation Urbaine – Projet Anru « Cantepau Demain » à la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Directeur du Projet de Fin d'Etudes : Ramirez-Cobo Inès

Collation : Nombre de pages : 137 / Nombre d'annexes : 1 / Nombre de références bibliographiques : 105

Mots-clés analytiques : *urbanisme temporaire ; urbanisme transitoire ; urbanisme éphémère ; collectivités publiques, projet urbain, innovation, temporalités, usages temporaires.*

Mots-clés géographiques : *Albi ; quartier Cantepau ; France*

Page de garde : croquis d'ambiance, scénario d'aménagement transitoire du square Augereau, Agence Valérie Labarthe, 2018.

Crédits photos : Studio Tchiz, Cécile Ginez, Bénédicte Krol Le-Méner.

RÉSUMÉ

Interstitial, éphémère, transitoire, tactique... Sous toutes ses formes, l'urbanisme temporaire semble éveiller l'attention des domaines académique et professionnel de l'aménagement. Présenté comme un mode de fabrique de la ville innovant, adapté aux enjeux posés par le renouvellement urbain et par l'éclatement des temporalités sociales et du processus de projet, utile pour faire face à la complexité et à l'incertitude, et propice à l'implication croissante de la société civile dans les démarches d'aménagement, l'urbanisme temporaire intègre aujourd'hui les pratiques des acteurs institutionnels. Pourtant, ce nouveau mode de production de la ville échappe à toute définition stricte de par sa contemporanéité, l'hétérogénéité des projets qu'il recouvre et la démultiplication des intérêts qu'il cristallise. Au-delà de la dimension médiatique de l'urbanisme temporaire, ce travail propose d'en étudier les caractéristiques dans une approche ethnométhodologique, en retraçant sa construction conceptuelle et opérationnelle depuis sa genèse. Il s'agira de confronter cette mise en perspective historique à la trajectoire d'institutionnalisation actuelle, étudiée à partir de l'action des collectivités locales : en quoi est l'urbanisme temporaire représenté-t-il un outil stratégique ? À quelles finalités répond-il ? Comment les collectivités locales transposent-elles ce mode d'intervention dans leurs pratiques ? En quoi renouvelle-t-il leur action en matière d'urbanisme et d'aménagement ? En abordant ces questions, le présent travail vise à déterminer en quoi cette étape d'institutionnalisation concourt au renouvellement conjoint de la définition de l'urbanisme temporaire, des modes de faire et de la pensée aménagiste traditionnelle.

SUMMARY

Interstitial, ephemeral, transient, tactical... In its many forms, temporary urbanism seems to grasp the attention of the academics and professionals in the field of urban planning. It is portrayed as an innovative way to model the city, a way that fits to face the break up of social and urban projects temporalities as well as the challenges of urban renewal, to brave complexity and uncertainty, to give an answer to increasing involvement of civil society in urban development processes. Institutional methods now make use of temporary urbanism. Nonetheless, this new way of shaping the city does not answer to any one single definition. It names a simply to heterogeneous set of projects and practices. Then, the simultaneity of both its theorisation and its operational construction confuse its reading, as well as the multiplicity of interests it gathered. Beyond the mediatisation of temporary urbanism, this research will consider its characteristics, following the ethnomethodologic methods, going back over both the concept and practices it qualifies from their beginning. We will oppose the historical perspective to the current institutional trajectory it has undertaken, through the analysis of local authorities action : what makes temporary urbanism a strategic tool ? What is it useful for ? How do local authorities combine this new way to shape urban space with their traditional methods ? Does it bring something new in their way to intervene in urban planning ? Dealing with these issues, this research aims to determine how this very step of institutionalisation changes the definition of both temporary urbanism and the way of thinking and acting in urban planning field.

MOTS CLÉS : urbanisme temporaire, urbanisme éphémère, urbanisme transitoire, urbanisme tactique, projet urbain, collectivité publique, innovation, temporalités, usages temporaires.

KEY WORDS : temporary urbanism, ephemeral urbanism, transient urbanism, tactical urbanism, urban planning, local authorities, innovation, temporalities, temporary uses.

REMERCIEMENTS

Un regard rétrospectif pour témoigner de la richesse de cette année au sein de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, sur un projet qui mobilise nombre de personnes à l'expérience et aux qualités humaines d'exception. Je garde en mémoire l'accueil chaleureux (du service communication tout particulièrement), et les moments de convivialité, les pauses chocolat, les parties de bowling et autres déjeuners sur l'herbe avec les personnes du « château ». Je remercie l'ensemble de ces personnes avec qui j'ai pu collaborer, avec qui j'ai pu élargir ma vision de l'urbanisme et de l'aménagement, approfondir ma connaissance des institutions et de ses rouages, du fonctionnement d'une collectivité locale dans ses multiples dimensions et champs de compétences.

Je remercie Bénédicte Krol-Le Méner, tutrice d'apprentissage et chef de projet hors pair, pour son énergie, son humour et son répertoire musical sans fin, qui a su allier bonne humeur, patience et confiance pour me transmettre des savoir-faire aussi foisonnants que transversaux. Je remercie également Corinne Dampierre, Directrice Générale des Services, pour ses qualités professionnelles inspirantes et sa bienveillance.

Je remercie Catherine Mazel, Directrice Générale Adjointe de la Ville d'Albi, Philippe Aspar, Directeur Général Adjoint de Tarn Habitat et Valérie Labarthe, paysagiste-urbaniste et fondatrice de l'agence éponyme, qui ont mis en pause un rythme de travail à flux tendu pour échanger sur le présent sujet. Car qui dit projet transversal dit multiplicité de collaborateurs et de structures partenaires. La liste étant fort longue, je les remercie tous pour la variété de points de vue que j'ai pu découvrir à leurs côtés.

Merci à Inès Ramirez-Cobo, tutrice académique qui m'a accompagnée avec assurance dans la réalisation de ce travail et au-delà, pour m'avoir guidée et encouragée à travers mes aspirations et mes interrogations. Nos échanges et sa sensibilité ont profondément nourri ma pensée. Merci également à Charles Ambrosino, pour son soutien dans les moments compliqués, pour la qualité des enseignements prodigués et pour faire partie du jury de ce mémoire.

Merci à toutes les personnes rencontrées dans le cadre de colloques académiques ou professionnels, notamment à Claire Bonnet, du collectif Les Saprophytes, pour son regard sensible et lucide des plus inspirants, à Sarah Dubeaux et à Elise Macaire.

Je souhaite remercier mes amis, Noélie Cailhol, Charles Dupont, et ma famille pour leur soutien et pour avoir prêté leur regard initié ou néophyte à de patientes relectures.

Merci enfin à tous les lecteurs qui parcourront ce mémoire, je leur souhaite de découvrir ce domaine avec le même enthousiasme, la même curiosité qui m'ont animée tout au long de cette recherche, et sur lequel il reste tant à explorer.

Sommaire

Introduction	7
Partie 1 - Cadre théorique : l'urbanisme temporaire, une innovation dans les modes de fabrication de la ville	16
CHAPITRE 1 – MULTITUDE D'APPROCHES DEFINITIONNELLES : UN OBJET VALISE POUR UN SYSTEME D'ACTEURS EN RECOMPOSITION	18
1. THEORISATION DE L'URBANISME TEMPORAIRE : AUX ORIGINES GEOGRAPHIQUES ET CONTEXTUELLES	18
2. TAXINOMIE DE L'URBANISME TEMPORAIRE	25
3. L'URBANISME TEMPORAIRE, UN OBJET INTENTIONNEL : DES CONCEPTIONS MULTIPLES POUR UNE INSTRUMENTALISATION DIFFERENCIEE	30
CHAPITRE 2 - URBANISME TEMPORAIRE POUR UNE TRANSFORMATION DE L'ESPACE A LONG TERME : COMPOSANTES ET CARACTERISTIQUES RECURRENTES	41
1. QUELQUES INVARIANTS DE L'URBANISME TEMPORAIRE	41
2. DE L'UNICITE A LA PLURALITE : BROUILLER LES TEMPORALITES, RENOUVELER LES PRATIQUES DE LA FABRICATION DE LA VILLE	46
3. L'URBANISME TEMPORAIRE UNE INNOVATION SYMBIOTIQUE EN COURS D'INSTITUTIONNALISATION	56
Partie 2 : Aménagement transitoire du site Augereau : vers un nouvel urbanisme temporaire ?	67
CHAPITRE 4 – MARECHAL AUGEREAU : CONFIGURATION D'UN DISPOSITIF STRATEGIQUE INNOVANT !70	
1. SITUER LA DEMARCHE : AUGEREAU DANS LA STRATEGIE URBAINE DE CANTEPAU DEMAIN	70
2. ENTRE URGENCE ET OPPORTUNITE : LE SQUARE AUGEREAU, UN ESPACE A ENJEUX DANS LE PROJET CANTEPAU DEMAIN	81
3. FORMULATION D'UNE INTENTION : DU PROVISOIRE AU TRANSITOIRE	89
CHAPITRE 5 - PARTICIPATION, COMMUNICATION, COMMANDE PUBLIQUE, AMENAGEMENT : CONSTRUCTION ITERATIVE DU DISPOSITIF	93
1. PARTICIPATION, COMMUNICATION : L'UTILISATEUR TEMPORAIRE, BENEFICIAIRE ET INSTRUMENT DE PRODUCTION DE L'ESPACE	93
2. ARBITRER, MAITRISER : COMMANDE PUBLIQUE ET CHOIX DE CONCEPTION	102
3. FOCUS : LE NUMERIQUE, UN NOUVEL ELEMENT AU SERVICE DE L'URBANISME TEMPORAIRE ?	109
CONCLUSION - L'URBANISME TEMPORAIRE INSTITUTIONNEL, ENTRE RUPTURE ET CONTINUTE	116
1. RESPECT DES COMPOSANTES, TRANSGRESSION DES REPRESENTATIONS : NI SPONTANE, NI ALTERNATIF, NI LOW-COST !	116
2. CHANGEMENT DE REGIME : DU NOUVEL URBANISME TEMPORAIRE AU RENOUVEAU DES METIERS DE L'AMENAGEMENT ?	121
Bibliographie	128

Introduction

L'urbanisme temporaire, une solution innovante en incubation

Le 6B à Saint-Denis, la Cartonnerie à Saint-Étienne, les Halles Alstom à Nantes, Darwin à Bordeaux, l'Université Foraine à Rennes : ces exemples emblématiques et l'émulation qu'ils suscitent témoignent de l'attention des acteurs opérationnels et du domaine de la recherche pour l'urbanisme temporaire. Ce phénomène est soulevé par F. Adisson : « de fait, depuis le milieu des années 2000, les occupations temporaires autorisées ou planifiées se sont multipliées » (Adisson, 2017).

Au début du 21^{ème} siècle, la loi SRU inscrivait le renouvellement urbain à la croisée des enjeux contemporains des politiques publiques (sociaux, économiques, environnementaux, démocratiques, etc.) et l'instituait en tant que mode privilégié de production de la ville. Sa mise en œuvre opérationnelle sur les territoires et l'enrichissement du cadre législatif a confronté les urbanistes et les aménageurs à de nouveaux défis : allongement et superposition des temps du projet et gestion des friches temporelles induites, blocages provoqués par un paysage politique et économique incertain, insuffisance des outils de concertation traditionnels, prégnance ou accentuation de la ségrégation socio-spatiale, évolution rapide des usages et obsolescence accélérée des ouvrages, etc. Dans ce contexte et conjointement à l'émergence du *logos* sur la ville adaptable, l'urbanisme temporaire est présenté comme une solution innovante, souple et transversale : liant solidarisant les temps et les acteurs des opérations, cadre d'expérimentation de nouveaux usages et programmes, support d'inclusion et de participation, outil de gestion de la vacance, levier d'activation et de valorisation d'espaces délaissés, réponse aux contraintes économiques, etc. Les productions professionnelles et scientifiques et la médiatisation des projets par la presse contribuent aujourd'hui à l'inflation du terme au-delà du seul domaine des experts. Le discours relayé accrédite les observations formulées par Bishop et Williams en 2012 (Bishop et Williams, 2012) : ils caractérisaient alors la tendance comme l'émergence d'une approche alternative aux modèles dominants de fabrication de la ville. Squats, expositions universelles, campements provisoires... À l'ombre ou à la faveur des espaces urbains stabilisés, c'est pourtant de longue date que les occupations, les aménagements ou

les constructions éphémères se glissent dans ses interstices spatio-temporels¹. L'innovation ne réside donc pas dans l'application empirique de ces pratiques. C'est la découverte et l'optimisation de leurs propriétés, à l'aune de la complexité² et de l'incertitude³ des paradigmes urbanistiques actuels, qui fait nouveauté.

¹ En s'appuyant sur les travaux de Clément (Clément, 1985), C. Petcou et D. Petrescu (Petcou et Petrescu, 2016) identifient une catégorie d'espaces singuliers parmi les espaces de vide, d'entre-deux temporels spatialisés, générés par l'évolution cyclique des espaces urbains et de l'économie capitaliste : les interstices sont « des espaces de concentration d'énergie, de contradictions et de porosité », des « *alterotopies* [...] qui sont autant des espaces autres et de *l'autre* [en référence à l'hétérotopie foucauldienne (Foucault, 1967)], que des espaces construits et partagés *avec les autres, avec ceux qui diffèrent de nous et qui nous importent* ». F. Tonkiss (Tonkiss, 2013) définit également les interstices urbains : « margins both physical (at urban edges and infill sites) and conceptual (mediating 'public' and 'private' uses, or different scales of urban practice) ».

² Selon E. Morin, « est complexe ce qui ne peut se résumer en un maître mot, ce qui ne peut se ramener à une loi, ce qui ne peut se réduire à une idée simple. » (Morin, 2005, p.10). « Au premier abord, la complexité est un tissu (complexus : ce qui est tissé ensemble) de constituants hétérogènes inséparablement associés. Au second abord, la complexité est effectivement le tissu d'événements, actions, interactions, rétroactions, déterminations, aléas, qui constituent notre monde phénoménal. » (Ibid. p.21). « A première vue, c'est un phénomène quantitatif, l'extrême quantité d'interactions et d'interférences entre un très grand nombre d'unités [...] qui défient nos possibilités de calcul. [...] Elle comprend aussi des incertitudes, des indéterminations, des phénomènes aléatoires [...] elle coïncide avec une part d'incertitude soit tenant à notre entendement, soit inscrite dans les phénomènes. Mais la complexité ne se réduit pas à l'incertitude, c'est l'incertitude au sein de systèmes richement organisés. » A travers ces multiples définitions, E. Morin caractérise la complexité comme une dimension à la fois intrinsèque et intentionnelle du réel. Cette dimension a été occultée dans le champ de la perception et des représentations par la connaissance telle qu'organisée depuis l'avènement des sciences, elles-mêmes constituées et régies par des lois, des théorèmes, des modélisations réductrices de la réalité, en somme. Selon E. Morin, c'est également par la voie des sciences, de la cybernétique et de l'informatique notamment, que la complexité s'est réintroduite dans les modes de perception phénoménale, pour infuser plus largement les disciplines ayant pour objet le réel : selon cet auteur, la pensée complexe est un mode de réflexion nécessaire au contournement des écueils d'une pensée simplificatrice aveuglante, et nécessaire à la compréhension la plus fidèle, et néanmoins incomplète, du réel.

³ Selon O. Soubeyran et Y. Chalas (Soubeyran et Chalas, 2009), il existe 3 types d'incertitude dans le domaine de l'aménagement : « l'incertitude de type 1 est celle identifiée par l'aménageur et destinée à être réduite par les effets prévus de l'action. L'incertitude de type 2 est liée à des actions prises pour obtenir des effets attendus, mais dont on évaluerait les conséquences non intentionnelles en termes d'impacts, de risque ou de menace. Celles-ci sont relativement prévisibles, au moins identifiées puisque qu'en tout cas redoutées » (Ibid. p.137). Le dernier type d'incertitude, inédit dans le domaine de l'aménagement conçu en tant que discipline de l'action, est né de la confrontation récente aux enjeux environnementaux de grande ampleur. « L'incertitude de type 3 relève d'un problème plus radical pour l'action aménagiste. Il s'agit de mettre les conséquences non intentionnelles au cœur de l'action du fait [...] que son sens ne peut être construit qu'*a posteriori*. L'intentionnalité de l'action elle-même se trouve questionnée puisque l'exposé des raisons d'agir et des effets attendus ne peuvent que très faiblement nous donner accès au sens de l'action » (Ibid. p.137). Selon ces auteurs, la survenue de cette nouvelle forme d'incertitude opère une rupture de paradigme sociétal autant que dans la pensée aménagiste moderne : elle remet en cause « l'imaginaire planificateur concevant l'élimination de la surprise comme unique moyen de penser la maîtrise de l'action » (Ibid. p.136) d'une part, et le principe selon lequel la rationalité précède l'action d'autre part.

Les discours professionnels et académiques laissent transparaître que la valeur de cette forme d'urbanisme négocié réunit des acteurs qui se méconnaissent et dont les intérêts diffèrent habituellement, entre collectivités publiques, aménageurs, promoteurs, bailleurs, propriétaires foncier et immobilier d'une part, individus et collectifs d'autre part. Entre confiance et contractualisation, échanges et conditions, il apparaît que les parties prenantes coopèrent pour construire les modalités de mise en œuvre de ces projets afin que chacun puisse en tirer les meilleurs avantages (sociaux, organisationnels, économiques, artistiques, urbanistiques, etc.). Cette ingénierie concourante vise également à bâtir un cadre permettant de tester des utilisations potentielles encore inexplorées de l'urbanisme temporaire, ceci par la mise en place de dispositifs et de méthodes expérimentales.

Rétrospective ou concomitante au déploiement des projets, les rencontres entre académiciens, praticiens, collectifs et publics témoignent d'un effort collectif visant à instaurer un référentiel opérationnel et conceptuel commun. Transitoire, éphémère, interstitiel, tactique : la contemporanéité de ce travail intellectuel et de la construction appliquée de l'urbanisme temporaire aboutit à sa déclinaison en variantes sémantiques. Il traduit un processus de réification, de qualification et de classification en cours (Nédélec, 2017). Mais si les termes font consensus, leurs appropriations par les acteurs révèlent des significations qui diffèrent en nuances selon leurs objectifs ou leur système de valeur, une réalité souvent mise en lumière en ce qui concerne l'urbanisme tactique. Il est également intéressant de noter certaines spécificités géographiques : à titre d'exemple, on parle en France du mouvement de « l'urbanisme temporaire », quand celui « d'urbanisme interstitiel » est préféré dans le contexte anglo-saxon (Adisson, 2017).

Par ailleurs, la récurrence de certains projets et acteurs présentés lors des séminaires ou dans les travaux de recherche contribue à instituer des modèles, les Grands Voisins étant l'un des exemples français les plus représentatifs. La crédibilité des colloques et la pluralité disciplinaire des productions dans lesquelles ils figurent actent leur reconnaissance au sein de différents milieux, institutionnel, professionnel, artistique, associatif, etc. Alors que ces projets exemplaires activent la diffusion de la pratique sur les territoires, ils occultent en revanche des profils d'urbanisme temporaire plus discrets. Au fur et à mesure de cette propagation, l'urbanisme temporaire s'inscrit dans la vision et les pratiques des acteurs traditionnels. Sa généralisation, encore relative pourtant, initie également la création d'une filière économique et professionnelle dédiée.

Ainsi, entre conceptualisation et professionnalisation, le processus d'institutionnalisation légitime des pratiques et des acteurs jadis informels autant qu'il donne de l'épaisseur à une dimension temporaire autrefois implicite. Mais la circonscription temporelle et spatiale des projets et les typicités du jeu d'acteurs impliqués ne permettent pas de qualifier l'urbanisme temporaire dans toutes ses tonalités. Et le cadre juridique, peu prolixe en ce qui a trait à l'urbanisme temporaire, n'offre pas à l'heure actuelle les jalons nécessaires pour saisir plus avant cet objet (le code de l'urbanisme définit uniquement les constructions, aménagements et installations temporaires, art. L. 421-5). Par analogie aux innovations sociotechniques⁴, ce flou définitoire et la structuration itérative - de la pratique à la théorie - apparaissent caractéristiques de la transformation d'un objet-valise en objet-frontière, selon les concepts définis par P. Flichy (Flichy, 2003). En effet, à la lumière de cet état des lieux, il apparaît qu'en matière d'urbanisme temporaire, « une large gamme de possibles reste ouverte, tant au niveau du cadre de fonctionnement qu'à celui du cadre d'usage. Il s'agit alors de lever les ambiguïtés, de dissiper les confusions, de définir un objet au contour plus précis [...] de construire un objet frontière » (Ibid, p.298).

De l'instrument subversif à l'outil institutionnel, quelle place, quel rôle pour les collectivités territoriales dans la définition de l'urbanisme temporaire ?

Dans ce processus, les collectivités publiques semblent jouer un rôle aussi central que problématique.

Central par leur posture polyvalente : tantôt fournisseurs de matière première en tant que propriétaires fonciers, tantôt utilisateurs en tant que chefs d'orchestre des opérations de renouvellement urbain à l'échelle locale, les collectivités publiques contribuent également au paramétrage des projets temporaires : en proposant des solutions ou en posant des conditions à leur mise en œuvre, elles en déterminent certaines caractéristiques. Par leur marketing territorial ou en se prêtant au jeu des tables rondes et colloques, elles participent également à la transmission d'un outil innovant. L'appropriation de l'urbanisme temporaire par les collectivités publiques se matérialise d'ailleurs par la mise en place de dispositifs

⁴ On peut ici citer en exemple l'ensemble des moyens technologiques actuellement mis au point pour renouveler les modes de participation en urbanisme tels que les applications participatives ou supports 3D, ou encore ceux, comme des capteurs, dédiés à l'analyses des usages *in situ*.

reproductibles dans le temps et sur d'autres territoires : appels à manifestation d'intérêt groupés, services *ad hoc* créés en interne, instances participatives de sélection des projets, accompagnement technique ou financier, etc. Car si « la méthode est reproductible, les lieux surtout pas ».⁵ Les acteurs publics locaux sont également détenteurs des clés de légitimation cognitives et normatives de l'urbanisme temporaire en tant qu'acteurs dominants de l'urbanisme et de l'aménagement. D'autant qu'ils sont les dépositaires des politiques publiques et de l'urbanisme réglementaire, deux leviers qui peuvent faciliter ou non le déploiement de ces projets.

Le rôle des collectivités publiques est problématique d'autre part, en ce que les propriétés identifiées de l'urbanisme temporaire tiennent précisément d'une singularité qui échappe à la normalisation et d'une agilité qui permet de contourner des normes réglementaires trop pesantes. Elles résident également dans un caractère informel et spontané qui, d'un point de vue conceptuel, s'accommode mal de l'interférence d'acteurs institutionnels. Et de fait, certaines pratiques s'inscrivent dans la lignée d'initiatives marginales et des figures pionnières de la contestation et de la contre-culture (Macaire, 2018). À l'évocation de l'institutionnalisation de l'urbanisme temporaire, des préoccupations sont également émises quant aux risques de standardisation ou d'industrialisation contingentes. La littérature académique comme le discours des experts alertent en effet sur ces facteurs pouvant potentiellement dénaturer l'urbanisme temporaire et en lisser les effets.

Du soutien à l'impulsion des projets provisoires, l'acceptation des occupations à durée limitée ne définit certes pas formellement l'urbanisme temporaire, mais elle le différencie à minima du squat. Et par des modalités d'intervention plus ou moins volontaristes, il apparaît ainsi que les collectivités publiques jouent une partition essentielle dans la construction de ce type d'urbanisme, alors même qu'il s'appuie sur les logiques *bottom-up*. L'action locale des collectivités publiques interroge donc sur son influence sur la construction de l'urbanisme temporaire : tend-elle à confirmer l'acception actuelle en participant à la reconnaissance de cet outil innovant ? Quelle influence exerce-t-elle sur l'évolution du concept et des pratiques ? Dans quelle direction l'oriente-t-elle depuis ses racines historiques ?

⁵Paroles de S. Ricard, Séminaire ENS-IAU, *Urbanisme transitoire : une nouvelle manière de fabriquer la ville ?* 09/03/201

Ainsi, entre prise de participation et mise à distance, il s'agit de déterminer les apports des dispositifs publics locaux à la structuration de ce nouveau mode de production de la ville.

Méthodologie, objet et terrain d'étude

Ce travail doit permettre de vérifier que l'instauration de ces dispositifs est aussi stratégique qu'inévitable pour les collectivités publiques en ce qu'ils répondent à des questions nouvelles et urgentes. Il s'agit également de déterminer s'ils contribuent effectivement au verrouillage de l'urbanisme temporaire en tant qu'outil urbanistique innovant et s'ils ouvrent de nouvelles potentialités dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. Ce mémoire se propose, *in fine*, d'apporter une contribution à la définition de l'urbanisme temporaire.

Méthode :

En s'inscrivant à la croisée des champs disciplinaires des sciences sociales, de l'urbanisme et de l'aménagement, il s'agira dans un **premier temps** d'appréhender les définitions de l'urbanisme temporaire formalisées dans la littérature existante, ceci à la lumière de son historicité, en délimitant son rapport à la sphère institutionnelle et aux pratiques d'urbanisme et d'aménagement traditionnelles. Nous construirons à la suite une carte heuristique qui permettra, par méthode inductive, de vérifier la congruence des observations théoriques avec l'analyse de notre terrain d'étude. Dans un **deuxième temps**, l'étude portera sur la mise en dispositif d'un projet d'aménagement temporaire conçu par la Ville d'Albi et la Communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. Nous analyserons les intentions et les stratégies qui sous-tendent la démarche, le processus d'élaboration et le panachage des éléments qui composent ce dispositif. **En conclusion**, nous confronterons les résultats tirés de l'analyse de ce projet d'urbanisme transitoire et ceux dressés par B. Pradel sur le projet d'urbanisme éphémère de Paris Plage aux conjectures établies à partir du cadre théorique. Nous déterminerons alors les apports de l'appropriation des collectivités territoriales à la définition générale de l'urbanisme temporaire.

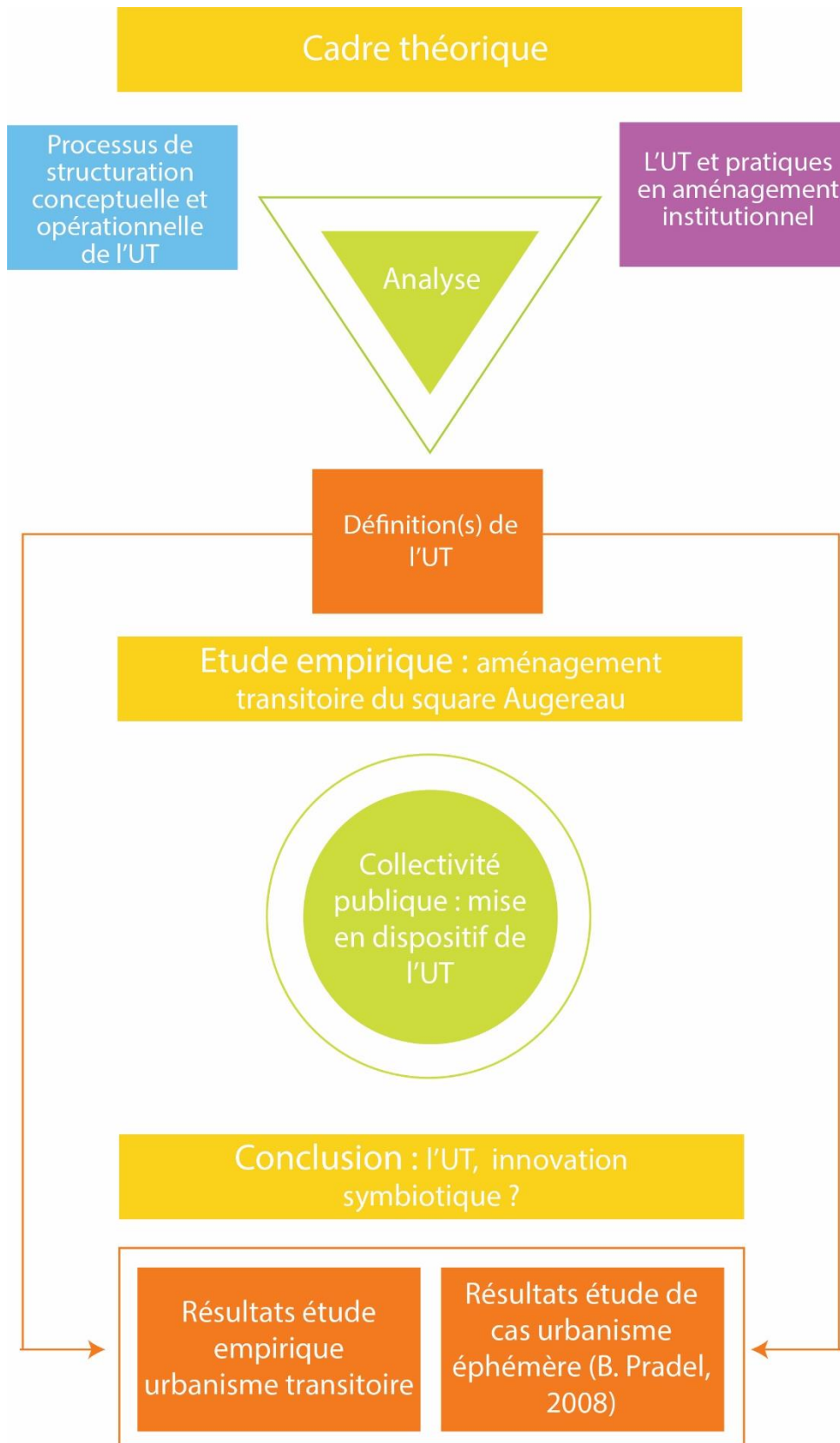


Figure 1 - Schéma de la méthode de recherche

Objet d'étude :

L'étude des dispositifs publics visant à impulser, à conduire ou à gérer la mise en œuvre de l'urbanisme temporaire à l'échelle locale trouve sa pertinence en ce qu'il représente l'un des modes d'action principaux des collectivités : dispositifs procéduraux et méthodologiques, techniques, numériques, juridiques, fiscaux, etc. Elle réside également dans la définition foucauldienne du dispositif (Foucault, 1994) : la réunion d'une multiplicité d'acteurs aux logiques différenciées et les positions variées occupées par les collectivités locales au sein des projets d'urbanisme temporaire soulignent la nécessité de considérer la problématique au prisme des notions de *gouvernementalité*, de *stratégie* et d'*intentionnalité* qui caractérisent le dispositif. Car au-delà du discours pragmatique sur ses avantages pratiques, l'urbanisme temporaire cristallise des postures idéologiques et politiques sous-jacentes, qui ne manquent pas de resurgir aussi bien dans la littérature qu'au détour des débats sur le partage et la création de la valeur ou sur la pérennité des projets. Ce déplacement permet également de désamorcer les biais éventuels dus à la médiatisation actuelle des projets, potentiellement déformante. Et si le centrage sur les dispositifs facilite la recherche, il neutralise également le risque d'une analyse trop simplificatrice ou réductrice qu'induirait une entrée monothématique. La « complexité » et « l'hétérogénéité » des éléments agencés au sein des dispositifs permettront d'appréhender, en miroir, celles de ce nouveau mode de fabrication de la ville.

Terrain d'étude :



Figure 2 - Square Augereau, quartier Cantepau, Albi (81)

Notre étude de cas portera sur la mise en place d'un projet d'aménagement et d'animation temporaire de l'espace monté dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain « Cantepau Demain ». Portée par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, elle s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mené par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (Anru).

La maîtrise d'ouvrage du projet provisoire est attribuée à la Ville d'Albi, également signataire du protocole de préfiguration. Cette démarche, qualifiée d'urbanisme temporaire par les acteurs impliqués, se déploie sur le square Augereau. Centralité historique du quartier, il est aujourd'hui en voie de déqualification : une conséquence combinée des aléas du temps et des orientations du projet. Pour analyser les dispositifs mis en place ou mobilisés, nous nous appuierons sur les documents élaborés par les acteurs - compte-rendu de réunion, rapports, notes, cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre, etc. - sur une série d'entretiens effectués auprès des différentes parties prenantes, et sur des données d'observation produites *in situ*.

Question principale de recherche : l'urbanisme temporaire, une innovation symbiotique ?

Hypothèse 1 :

En identifiant ses définitions, nous testerons l'hypothèse selon laquelle les modalités d'appropriation de l'urbanisme temporaire et leurs effets tendent à transformer cette modalité d'intervention spatiale en une innovation symbiotique, et non alternative, qui hybridera les modes de production de la ville traditionnels, sans pour autant les abolir.

Partie 1 - Cadre théorique : l'urbanisme temporaire, une innovation dans les modes de fabrique de la ville

L'urbanisme temporaire recouvre des pratiques multiples et fait l'objet de productions académiques et professionnelles florissantes : ce phénomène traduit une construction itérative de l'urbanisme temporaire par aller-retour entre le faire et le dire. Entre l'élargissement et l'hétérogénéité croissante de l'ensemble de projets qu'il recouvre et l'inflation sémantique, l'urbanisme temporaire doit être abordé dans une démarche processuelle. C'est donc en suivant cet aller-retour, en étudiant le regard que la recherche contemporaine porte sur les productions scientifiques antérieures et sur le déploiement réel et pratique de l'urbanisme temporaire que nous dresserons le cadre de définition de ce concept en cours d'édification. Nous nous appuyerons sur des auteurs à géographie variable, notamment d'influence anglo-saxonne et francophone, et qui se sont positionnés sur l'étude des pratiques d'urbanisme temporaire. Nous privilégions des auteurs dont les productions sont récentes, mais qui, pour la plupart, mobilisent des auteurs pionniers de ce champ émergent de la recherche : F. Tonkiss, M. Ferreri, L. Andres, L. Chabot et B. Pradel en particulier. Nous mettrons l'urbanisme temporaire en perspective dans le contexte historique et sectoriel du domaine de l'aménagement et de l'urbanisme en nous appuyant sur d'autres chercheurs.

Par analogie à la sociotechnique, nous emprunterons à P. Flichy la méthode interactionniste et ethnométhodologique : il s'agira pour se faire d'identifier et d'étudier les caractéristiques récurrentes de ce nouveau mode de production de la ville, mais également d'en appréhender les appropriations collectives depuis sa genèse. Outre les éléments d'analyse universels que contient cette démarche, l'analogie se justifie par la double dimension innovante et technique de l'urbanisme temporaire, à cheval entre le façonnage du temps et de l'espace, entre l'utilisation du symbolique et du matériel. L'importance du savoir-faire et du langage technique des occupants-concepteurs est d'ailleurs presque unanimement citée au détour de la recherche (Urban Catalyst, 2007 ; Andres, 2011 ; Pradel, 2011 ; Gatta, 2013).

Cette partie s'attachera en premier lieu à déterminer les origines de l'urbanisme temporaire au fil de sa théorisation. L'héritage éclaté, l'intentionnalité et les instrumentalisation multiples du concept nous amèneront à considérer ses représentations variées et les difficultés à établir une dénotation stricte de l'urbanisme temporaire. Nous prendrons alors le parti de l'analyser au travers de trois caractéristiques récurrentes de ces projets soulignées

par la recherche : l'**unité de temps**, la **singularité de lieu et d'usages** et la **matérialité faible des interventions spatiales**. Cette méthode apportera des éclairages sur la nature tant innovante qu'alternative de l'urbanisme temporaire, non pas uniquement en ce qu'il incorpore des acteurs en rupture avec le système dominant dans le modèle de production de la ville, mais également en ce qu'il inscrit des pratiques qui sortent des cadres habituels de la planification et du projet urbain au cœur de l'action publique et professionnelle traditionnelle. En croisant les caractéristiques de l'urbanisme temporaire avec les modalités et temporalités d'action classiques du domaine de l'aménagement et de planification, nous montrerons qu'ils n'existent pas à côté, ou contre ce cadre traditionnel, mais tout contre. **Ce constat permettra d'identifier les premiers traits d'une innovation de niche ainsi que la trajectoire d'institutionnalisation qui caractérise son processus actuel de structuration**. En conséquence, nous proposerons une clé de lecture au prisme des collectivités publiques avant-gardistes qui s'en emparent.

Chapitre 1 – Multitude d’approches définitionnelles : un objet valise pour un système d’acteurs en recomposition

1. Théorisation de l’urbanisme temporaire : aux origines géographiques et contextuelles

« The differing and at times highly incompatible genealogies are a central component of its allure: “temporary reuse” appears to be a floating signifier capable of encompassing a wide variety of activities and of fitting a broad spectrum of urban discursive frameworks » (Ferreri, 2015, p. 181)

Ce constat, établi par M. Ferreri (Ferreri, 2015), souligne d’entrée la difficulté majeure dans l’élaboration d’une dénotation stricte de l’urbanisme temporaire : les ouvrages référents et en particulier celui réalisés par P. Bishop et L. Williams (Bishop et Williams, 2012) officialisent des origines éclectiques et indépendantes, par la présentation de corpus de projets hautement hétérogènes, par leur nature, par leur structure, par leur finalité et par les acteurs impliqués :

« From largescale public funded festival and architectural projects, to commercial branding experiments using pop-up shops, to instances of “counterculture and activism” which include squats and other “temporary autonomous zones” » (Bishop et Williams, 2012, p.31)

Il s’agit d’apporter un éclairage sur les fondements principaux de l’urbanisme temporaire et sur les instrumentalisation du concept et de la pratique par les différents acteurs concernés afin de déterminer les régularités et de lever, ou du moins de baliser, les ambiguïtés et malentendus qui marquent l’acception générale de l’urbanisme temporaire.

Temporary uses : origine d’un urbanisme alternatif, spontané et politisé

L’étude épistémologique de l’urbanisme temporaire révèle une théorisation antérieure à la généralisation de ce terme sous le vocable « d’usages temporaires » (« temporary uses »). Ce nouveau champ académique s’est rendu particulièrement prolifique depuis le début des années 2000 (Andres, 2013). Conçus dans un contexte majoritairement anglo-saxon ou germanique (par les origines ou l’influence géographique des chercheurs ou par la localisation des projets étudiés), ces productions pionnières, tels qu’Urban Catalyst (Oswalt, Overmeyer et Misselwitz, 2003, réédité en 2013) ou Urban Pionners (Overmeyer, 2007) font désormais références pour les auteurs actuels (Nédelec, 2017 ; Ferreri, 2015 ; Andres, 2013).

Ils promeuvent par ailleurs les effets vertueux de ces usages temporaires sur la production de la ville. Par cette légitimation concomitante au développement de la pratique :

« Temporary urban use has been heralded as a new form of urbanism and the “temporary city” as its paradigm » (Ferreri, 2015, p182).

La réunion de ces usages sous le terme « d’urbanisme » confirme l’attribution d’une finalité urbanistique spécifique et d’une intention : l’espace urbain sert de support à ces usages autant que ceux-ci doivent le modifier. Selon L. Andres, les usages temporaires sont abordés dans ce champ académique sous deux angles distincts :

- « Les espaces culturels et les squat (Groth and Corijn, 2005; Chatterton and Hollands, 2003; Pruijt, 2003)
- Les activités économiques et culturelles dans les zones abandonnées (Haydn and Temel, 2006; Oswald, 2005; Overmeyer, 2007; Urban Unlimited, 2004) » (Andres, 2013, p.760).

La filiation de l’urbanisme temporaire avec le mouvement du squat débuté dans les années 1970 et 1980 fait l’objet de nombreuses occurrences dans les productions référentes et contemporaines (Oswald et al. 2003 ; Ambrosino et Andres, 2008 ; Tonkiss, 2013 ; Jégou et al., 2016 ; Vivant et Pinard, 2017 ; Adisson, 2017 ; Dubeaux, 2017). Cependant, les études mettent en lumière un positionnement évolutif et ambigu envers la sphère institutionnelle et la légalité : les occupations sont tour à tour illicites, tolérées ou contrôlées (notamment par le conventionnement des squats), ou bien soutenues voire impulsées (cadres juridiques sécurisés, mesures d’incitation ou d’accompagnement financier, matériel ou symbolique, baux flexibles, bas loyers, etc.) par les élites urbaines politiques, économiques ou culturelles.



Figure 3 - le MoRUS (Museum of Reclaimed Urban Space) situé au C-squat (New York City, Manhattan), acquis et légalement occupé depuis 2002 avec le soutien des autorités locales, source : morusnyc.org.

Les occupations présentées dans la recherche, telles qu'Eco-interstice à Paris (Tonkiss, 2013) ou le Flon à Lausanne (Andres, 2013), relèvent majoritairement d'initiatives **alternatives**, d'une part en ce qu'elles s'éloignent des « canons de l'entrepreneurialisme » (Béal et Rousseau, 2014, p. 5) et des logiques néolibérales, d'autre part en ce que les pratiques et acteurs sortent « des cadres traditionnels de la planification urbaine » (Ambrosino et Andres, 2008)⁷. En corollaire, ce sont des initiatives **bottom-up** et **spontanées** (entendues comme des actions accomplies par leurs auteurs sans sollicitation extérieure, en particulier institutionnelle). La lecture de cet antécédent de l'urbanisme temporaire en véhicule une dimension politique et sociale en s'appuyant sur des références partagées telles que H. Lefebvre et M. de Certeau (Andres, 2013 ; Levy, 2016 ; Gatta, 2013 ; Tonkiss, 2013 ; Douay et Prévot, 2016). La théorisation des usages temporaires s'inscrit dans un contexte plus général où la dimension spatiale des politiques publiques et la dimension politique de l'espace sont re-questionnées et s'affirment dans le débat comme dans les pratiques (Dikecx et Garnier, 2008 ; Gatta, 2013 ; Moreau et Pairot, 2017).

Entre crise et transition : facteurs d'impulsion et de légitimation des usages temporaires et alternatifs

Le contexte géographique de ces études et des projets sur lesquels elles se concentrent résulte notamment de problématiques spécifiques, parfois combinées : décroissance (en Allemagne et aux États-Unis sous la dénomination de « shrinking-cities »), crises économiques induisant une gestion de la ville par l'austérité en particulier en Grande-Bretagne (Tonkiss, 2013), désindustrialisation et multiplication des friches urbaines, métropolisation et flambée de l'immobilier, etc. L'intensité ou l'antériorité de ces phénomènes, entre crises et transitions, aux États-Unis, en Allemagne ou au Royaume-Uni est un facteur d'explication quant à la mobilisation précoce du domaine de la recherche dans ces pays. Toutefois, ce courant de recherche se diffuse largement, notamment en France.

⁷ Nous définissons ici le terme « alternatif » à partir de deux acceptions : celle de V. Béal et M. Rousseau, définissant les politiques urbaines alternatives comme « l'ensemble des initiatives, des démarches ou des projets soutenus par des municipalités et qui cherchent à organiser un développement urbain s'éloignant des canons de l'entrepreneurialisme » (Béal et Rousseau, 2014, p. 5) d'une part, et sur celle de C. Ambrosino et L. Andres, qui caractérisent le terme par l'action spatiale d'acteurs « sortant des cadres traditionnels de la planification urbaine (artistes, acteurs culturels, etc.) » (Ambrosino, Andres, 2008, p.38) d'autre part. Nous complétons cette approche par les acteurs en y incluant également des pratiques sortant de ce cadre traditionnel.

Multiplication des friches urbaines

Dans leur analyse du processus de création des friches favorisant le déploiement des usages temporaires, L. Andres et C. Ambrosino (Ambrosino et Andres, 2008) s'appuient sur C. Chaline (Chaline, 1999) pour préciser qu'il relève d'un phénomène cyclique dans l'histoire des villes et de la vie des espaces. Cette étape transitoire résulte de l'inadaptation entre le contenu et le contenant, de l'obsolescence fonctionnelle d'un espace donné. Des facteurs tels que la désindustrialisation ont conduit à la multiplication des friches (industrielles, mais également ferroviaires, administratives, tertiaires, etc.) depuis les années 1970-1980. Combinées aux préoccupations croissantes en matière d'environnement et à l'avènement du renouvellement urbain, ces friches, deviennent indissociables du projet urbain (Tomas, 2003). Toutefois, l'ampleur du phénomène enrayer les capacités du marché à absorber ces friches urbaines. La complexité particulière de leur traitement entraîne par ailleurs des blocages dans les processus opérationnels linéaires de la planification et du projet urbain.

Selon L. Andres (Andres, 2013, p. 763), ces blocages sont dus à 4 facteurs :

- Un marché de l'immobilier en berne ne permettant pas des prix de sortie suffisants,
- Des coûts de proto-aménagement remettant en cause l'équilibre financier des opérations (dépollution, démolition et désamiantage, etc.),
- Des désaccords dans le jeu d'acteurs de ces projets complexes (dont le foncier fait d'ailleurs l'objet de domanialités parfois peu lisibles en raison de lègues complexes),
- Des restrictions réglementaires en matière de zonage ou de changement de destination.

Et de conjoncturelle, l'existence de ces friches devient structurelle. Certains de ces tenements font alors l'objet d'une réappropriation spatiale et politique durant le « temps de veille » (Ambrosino et Andres, 2008), dès lors :

« Le destin alternatif de certaines friches procède d'une complexe superposition des valeurs foncière, fonctionnelle et, ponctuellement, d'usage qui lui sont accordées. » (Ambrosino et Andres, 2008, p. 38).

L. Chabot (Chabot, 2014), paysagiste-urbaniste, complète cette analyse de la friche urbaine par le concept de friche temporelle, des délaissés urbains générés par le projet urbain lui-même en raison de l'allongement de durées, des incertitudes et de la complexité croissante.

Ces facteurs induisent des temporalités difficilement maîtrisées, entre accélérations et ralentissements, imprévus et blocages.

La crise, élément paradigmatique

Les crises successives et inhérentes au modèle économique néolibéral favorisent la création d'interstices spatio-temporels (Tonkiss, 2013 ; Petcou et Petrescou, 2007). Les villes, lieux privilégiés de leur création, font l'objet de politiques d'austérité qui ne permettent pas le traitement de ces espaces délaissés (**effet spatial**) et concourent à l'exclusion de certaines catégories de population les plus fragiles d'un point de vue économique (**effet social**), par retrait des services publics ou flambée des prix de l'immobilier en marché tendu, remettant de fait le concept de droit à la ville au cœur du débat. Par le retrait des politiques publiques dans la sphère spatiale, économique et sociale, les crises jouent ainsi un rôle primordial dans la création de délaissés urbains autant que dans leurs appropriations par « auto-initiatives », en créant de nouvelles opportunités pour les projets engagés et activistes (Tonkiss, 2013, p. 313). Par les dynamiques de récession, elles génèrent l'augmentation de la vacance jusque dans les espaces urbains centraux (Ferreri, 2015). En stigmatisant visuellement le paysage urbain, la vacance envoie un signal négatif aux investisseurs potentiels en capacité d'impulser une forme de reprise (Ibid). Les occupations temporaires de ces interstices urbains, économiques et politiques sont dès lors porteuses d'opportunités pour l'ensemble des acteurs de la ville en ce qu'elles sont génératrices d'urbanité nouvelle, en ce qu'elles redonnent une valeur d'usage, symbolique et économique aux lieux investis, elles représentent alors des outils low-cost de régénération de l'espace.

Les crises et la multiplication des délaissés urbains créent des ressources foncières et bâties et sont facteurs de légitimation pour les usages temporaires dans cette perspective gagnant-gagnant.

Rythmanalyse de la société hypermoderne et temporalités urbaines : prescriptions d'un urbanisme temporaire

À travers l'analyse des productions académiques, il transparaît que l'approche interstitielle anglo-saxonne présente l'urbanisme temporaire comme un ensemble de pratiques et de projets hétérogènes issus du squat. Une autre lecture est proposée dans le contexte francophone à travers l'évolution conjointe ou problématique des temporalités urbaines et

sociales. Si les premières productions oscillent entre vision critique (Tonkiss, 2013) et promotion de ce mode de production de la ville en s'appuyant sur ses dimensions économiques et politiques, ce courant présente l'urbanisme temporaire comme une modalité d'intervention urbaine adaptée, un modèle qu'ils préconisent autant qu'ils analysent, en l'inscrivant dans une trajectoire historique, à l'aune de la *longue durée* de la planification et de l'aménagement français et des mutations paradigmatiques et sociétales. En s'appuyant sur des auteurs spécialistes des processus de l'histoire et de la sociologie urbaine, ces études se fondent autour d'un triple constat quant aux impacts des évolutions du paradigme sociétal sur la production de l'espace :

1. Désynchronisation / volatilité des pratiques sociales et des modes de vie

À partir du concept de rythmanalyse de H. Lefebvre et par l'étude du chronotope urbain, les recherches expliquent ce phénomène par l'effet conjugué de facteurs multiples, tels que la concordance des temps à l'échelle mondiale, l'effacement des distances par les NTIC et les vitesses de transport, les tensions nouvelles entre temps de consommation et temps de travail (Gwiazdzinski, 2014 ; Asher, 2001). Dans ce contexte « l'agitation, la mobilité, l'urgence et la vitesse se sont installées comme de nouvelles valeurs » (Luc Gwiadwisnki, 2014). En se référant aux recherches réalisées sur cette question, B. Pradel (Pradel, 2010) relève que ces pratiques sociales labiles suscitent « le désarroi des aménageurs » (Peraldi, 1988), « un trouble de l'urbanisme » (Dupuy, 1991) en ce qu'il remet en cause le principe d'anticipation des conduites sociales dans la planification urbaine. La prise en compte de ces mutations conduit à l'émergence de concepts autour d'une ville adaptée et adaptable, une « ville malléable » (Gwiazdzinski, 2013, 2014) appuyée sur un « chrono-urbanisme » (Asher, 1997). Ils introduisent l'idée d'une action urbaine flexible nécessaire pour s'accorder à ces rythmes mouvants.

2. Experiential-turn

Ce concept traduit une mutation profonde et civilisationnelle des modes de vie et des pratiques de consommation, où l'individu passe d'une projection dans l'objet (consommation / acquisition de produits et biens) à la recherche d'expériences (Pine ; Gilmore, 1998). Ce paradigme est le support d'une économie de signe où la dimension symbolique des espaces constitue désormais une valeur principale de leur attractivité (Urry, 1994 ; Adisson, 2017). À la jonction entre les aspirations d'une société et des impératifs

d'une compétition croissante entre les territoires (en particulier les métropoles), cette transition se traduit par la mise en place de politiques publiques contribuant à l'instauration d'une ville expérientielle (Lago, 2017) dans des logiques de city-branding et d'attractivité, « en associant tourisme, culture et sport, le plus souvent dans le cadre de l'organisation de grands évènements » (Douay et Prévot, 2016). Parallèlement, ce tournant appelle à créer une urbanité désirable en activant la résurgence des principes situationnistes⁸ (Gwiazdzinski, 2014 ; Pradel, 2010). L'émergence de l'urbanisme temporaire se situe à l'intersection de ces deux courants antagonistes.

3. Préoccupations autour de la ville durable :

Risques, menaces et impact ont intégré les pratiques comme la législation en matière de gestion et utilisation de l'espace, une évolution qui institue le renouvellement urbain comme le nouveau mode privilégié de production de la ville. Les centres étaient construits à 80% en 2001 selon F. Ascher (Asher, 2001), ce constat amène à porter un regard neuf sur les valeurs foncières en tant que ressources finies, mais néanmoins renouvelables, en considérant notamment le potentiel des friches urbaines (Ambrosino et Andres, 2008), et sur les espaces utilisés et urbanisés, notamment les espaces publics, en capacité d'accueillir de nouvelles formes d'urbanité (Pradel, 2017). Il s'agit de prendre en compte l'évolutivité des usages et des besoins et de penser, en miroir, la flexibilité des fonctions spatiales, bâties et foncières. Ces préoccupations sont à l'origine de l'émergence des principes d'aménagements réversibles, d'une « urbanisation faible » idoine dans une modernité marquée par la « variable temps » (Branzi, 2006, p.46).

⁸ Mouvement artistique et littéraire né dans l'après-guerre mené par G. Debord et proche d'H. Lefebvre. Plaçant la ville au centre de leur pratique, les situationnistes portent un regard critique sur l'urbain conçu comme « l'espace de production de la société du spectacle, de la consommation et du contrôle social » (Simay, 2008) qu'ils souhaitent transformer en « nouveau théâtre d'opération dans la culture, c'est-à-dire un terrain de lutte et d'expérimentation » (Ibid). Pour ses partisans, l'art et la poésie résident dans l'architecture, dont la vocation véritable est de libérer l'individu de l'aliénation qu'il subit par le détournement, la subversion et les expériences. « Contre le spectacle, la culture situationniste réalisée introduit la participation totale » (Internationale situationniste n°4). Les situationnistes avaient déjà introduit l'idée d'une ville modulable « permettant à chacun, au gré de ses envies, des rencontres et de la force des lieux, de réinventer sa vie à travers une série indéfinie d'expérimentations » (Simay, 2008), et d'une pratique architecturale inclusive devant faire « de chaque citadin un acteur participant lui-même à la construction de situations, c'est-à-dire à l'élaboration de moments de vie, à la fois singuliers et collectifs, à la création d'ambiances ou de jeux d'évènements, tous transitoires. » (Ibid). « Il s'agissait de refonder le cadre social en utilisant tous les arts et les technologies disponibles, de créer des ambiances inédites permettant la construction de situations, c'est-à-dire des moments de vie à la fois singuliers et éphémères. »

Dans ce contexte, de nouvelles préconisations sur l'adoption de bonnes pratiques et sur de nouveaux modèles de production de la ville émergent. En recommandation directe aux décisionnaires et praticiens de la ville, L. Gwiazdzinski propose de réfléchir à :

« Un urbanisme temporaire qui s'intéresse aux modes d'occupation partiels des espaces et temps de la ville et aux calendriers permettant de coordonner les activités. Cette forme de réversibilité permet de faire ville à partir d'une mise en scène et de dispositifs éphémères. Cette fabrique soft de la ville jouant sur le léger, le démontable et l'éphémère permet l'expérimentation » (Gwiazdzinski, 2013, p. 10).

Dès lors, l'urbanisme temporaire n'est pas seulement considéré comme un panel d'actions empiriques, ponctuelles et tactiques, s'articulant aux stratégies urbaines : il s'impose comme la traduction spatiale et opérationnelle d'un principe de réflexion global sur l'aménagement de la ville.

2. Taxinomie de l'urbanisme temporaire

Interstitiel, éphémère, transitoire, une déclinaison sémantique

Urbanisme interstitiel

F. Adisson (Adisson, 2017) souligne une première variante sémantique de l'urbanisme temporaire, à travers l'approche anglo-saxonne, par la notion d'urbanisme interstitiel, également présente dans le contexte allemand⁹. Cette catégorie découle de la théorisation des *temporary uses* (cf. Chapitre 1.1, p.17). Le CNRTL définit l'adjectif par « ce qui se situe dans un interstice spatial ou temporel »¹⁰. Il s'agit dans le cadre de l'urbanisme interstitiel d'un interstice spatial **et** temporel. F. Tonkiss complète ces dimensions en caractérisant l'urbanisme interstitiel par :

« A mode of urban practice that works in the cracks between formal planning, speculative investment and local possibilities. [...] Temporary projects are integrated into an austerity agenda so as to keep vacant sites warm while development capital is cool » (Tonkiss, 2013, p.31).

Ces usages s'appuient sur l'opportunité contextuelle créée par ces interstices spatiaux, temporels, institutionnels et économiques. Ils s'inscrivent dans l'attente et participent au

⁹ « *Zwischennutzungen* », littéralement « utilisation entre » est une dénomination juridique qualifiant un type d'espaces vacants, que S. Dubeaux traduit par « occupations temporaires, intermédiaires ou encore transitoires selon les traductions et conceptions. » (Dubeaux, 2017, p. 8), une approche qui met en lumière l'antériorité de l'acception interstitielle et la précision du champ lexical à travers le temps.

¹⁰ *Interstice* In : Centre National de Ressources Textuelles et Littéraires. CNRTL, 2012 [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnrtl.fr/definition/interstice>

retour d'un contexte plus favorable au processus classique de planification stratégique en créant de la valeur économique par la valorisation symbolique et l'apport d'une valeur d'usage temporaire. Cette forme d'urbanisme prend à la fois le contre-pied et le relais des stratégies dominantes et institutionnelles de planification et d'aménagement urbains et opère une transformation de l'espace tactique, au coup par coup, donnant lieu à l'utilisation de la métaphore « d'acupuncture urbaine ». Cette définition souligne l'existence des composantes nécessaires et suffisantes : un **contexte particulier**, une crise ou une dépression, un type d'espace spécifique, **les délaissés urbains** (friche, terrain vague, gap site, etc.) et l'action par **initiatives bottom-up**.

Les développements conceptuels francophones prennent ensuite leur distance avec cette approche contextuelle pour s'ancrer dans une perspective plus paradigmatique. L'urbanisme temporaire est segmenté en deux catégories principales, l'urbanisme transitoire d'une part et l'urbanisme éphémère d'autre part¹¹.

Urbanisme transitoire

Le terme transitoire se réfère à ce « qui sert d'un état de transition de choses à une autre »¹². Ce terme a été employé et théorisé par l'IAU-IDF suite à la multiplication des projets temporaires en Ile-de-France dans les années 2010. Il a fait l'objet d'une étude portant sur 69 projets franciliens, débutée en 2012, nommée « optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée », une expression qui en traduit la double dimension collaborative et sociale d'une part, technique et économique d'autre part (en particulier en marché tendu dans son contexte francilien). L'IAU-IDF définit l'urbanisme transitoire à partir de ce panel de projets comme un :

« Ensemble d'initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé ou que le projet urbain ou immobilier tarde à se réaliser »¹³.

B. Pradel a récemment confirmé cette définition de la manière suivante :

¹¹ Pradel B, *Urbanisme temporaire, une définition ?* In : Kaléido'Scop[en ligne], mis à jour le 23 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.kaleido-scop.com/Urbanisme-temporaire-une>

¹² *Transitoire*, In : Larousse [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/transitoire/79161>

¹³ Diguët C, *L'urbanisme transitoire. Optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée ?* In : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Île-de-France. IAU-IDF [en ligne], mis à jour le 24 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/lurbanisme-transitoire.html>

« L’urbanisme transitoire dont la vocation d’occupation temporaire de locaux vacants ou d’espaces ouverts par une diversité d’usages et d’usagers est considérée comme une étape d’enrichissement et/ou de valorisation programmatique d’un projet d’aménagement à venir »¹⁴ (op. cit.).

Le terme a été repris par des acteurs traditionnels d’envergure tels que la SNCF Immobilier témoignant d’un rapport étroit avec la sphère institutionnelle et les cadres juridiques sécurisés¹⁵. Il est ainsi différencié du squat en ce qu’il est nécessairement autorisé ou planifié (Adisson, 2017). L’urbanisme transitoire se distingue donc de l’urbanisme interstitiel par trois composantes : sa **corrélation à la réalisation d’un projet pérenne**, à l’état de programmation, de conception, de réalisation ou simplement d’intention, son **rapport étroit à la sphère institutionnelle**, et l’**intention claire** dont il est porteur : selon S. Chambe, l’utilisation du terme d’urbanisme transitoire est associée à la recherche et à l’acceptation des acteurs de voir la démarche temporaire impacter la programmation ou la conception du projet définitif¹⁶. Il s’agit donc d’un **outil urbanistique** dont le déploiement opérationnel s’effectue à court terme, mais dont les effets sont incorporés et utilisés à moyen et long terme.

Urbanisme éphémère

Le terme d’urbanisme éphémère a été utilisé de manière générique au même titre qu’urbanisme temporaire avant d’être théorisé en tant que sous-catégorie. Cet emploi terminologique ne se fait toutefois pas sans débat. Caractérisé par ce « qui n’a qu’une **courte durée** »¹⁷, le terme « éphémère » peut sembler se combiner de manière oxymorique à la notion d’urbanisme¹⁸ tandis que la cyclicité de certains événements s’oppose au caractère momentané et unique connexe¹⁹.

¹⁴ Pradel B, *Urbanisme temporaire, une définition ?* In : Kaléido’Scop [en ligne], mis à jour le 23 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l’adresse : <http://www.kaleido-scop.com/Urbanisme-temporaire-une>

¹⁵ Dignet C, *L’urbanisme transitoire. Optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée ?* In : Institut d’Aménagement et d’Urbanisme, Île-de-France. IAU-IDF [en ligne], mis à jour le 24 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l’adresse : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/lurbanisme-transitoire.html>

¹⁶ Intervention du directeur général adjoint de l’IAU lors de l’introduction de la rencontre *Urbanisme transitoire : une nouvelle manière de fabriquer la ville* – IAU/ENS, 09/03/2018

¹⁷ *Éphémère*, In : Larousse [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l’adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9ph%C3%A9m%C3%A8re/30311>

¹⁸ Réflexion soulevée par S. Schmitt, directrice des projets urbains chez Linkcity, lors de la table ronde du Forum des Projets Urbains 2017, intitulée *L’urbanisme éphémère, véritable outil ou effet de mode ?*

¹⁹ Discussion engagée par B. Haumont en clôture du séminaire *Lieux et Enjeux : L’éphémère et le temporaire dans l’architecture et la ville contemporaine*, le 15/03/2018.

« L'urbanisme éphémère et sa dimension événementielle voire festive transforme, renverse voire subvertit temporairement les logiques d'usage des lieux et espaces publics ou privés dans une dynamique de réversibilité fonctionnelle ». ²⁰

Cette forme d'urbanisme temporaire se distingue des deux précédentes en ce qu'elle prend ses distances avec la notion de vacance. L'occasion de la démarche temporaire ne s'appuie pas nécessairement sur la présence de vide urbain, mais sur les **potentialités fonctionnelles latentes** d'un espace donné, utilisé ou non, (dimension spatiale) et sur des **temporalités spécifiques et successives**, en créant ou en utilisant des temps d'exception opposés à la normalité (dimension temporelle). Paris Plage ou Plaisirs d'Hiver jouent ainsi sur la saisonnalité (Pradel, 2008). L'urbanisme éphémère peut être mobilisé en tant qu'outil dans le cadre d'un aménagement pérenne à l'instar des deux catégories précédentes (Pradel, 2008, Gravari-Barbas et Jacquot, 2007), mais tend également à s'ériger en tant que **principe d'organisation et de gestion urbaine alternative** à la planification et au projet urbain traditionnel fondés sur les logiques de permanence. Ce principe repose sur la réversibilité (et non sur la mutabilité), et la pluralité de fonctions urbaines sur un même espace articulées par la répartition de l'usage du temps (et non par la répartition de l'usage des sols), dans une rythmique urbaine orchestrée. Cette définition de l'urbanisme éphémère introduit également la notion de **subversion des logiques d'usage**. Elle opère un déplacement de l'opposition à l'institution vers l'opposition aux fonctions établies et aux modalités d'appropriation préconçues des espaces. Dès lors, l'urbanisme éphémère peut être autorisé, planifié et organisé par la sphère institutionnelle elle-même. Cette forme d'urbanisme se distingue de l'évènement urbain de par sa vocation transformative de l'espace : le public n'est pas seulement spectateur, il devient acteur par l'intermédiaire des dispositifs évènementiels (dimension médiatique et mobilisatrice) et architecturaux (aménagement légers).

Urbanisme tactique, un urbanisme temporaire en marge

Le rapprochement de l'urbanisme tactique et de l'urbanisme temporaire est courant en ce que ce premier ensemble repose sur le caractère temporaire des actions qu'il regroupe. Toutefois, P. Nédelec (Nédelec, 2017) différencie l'urbanisme tactique de l'urbanisme temporaire en hiérarchisant les dénominateurs communs principaux : si les urbanismes temporaire, interstitiel et éphémère se trouvent regroupés autour de la caractéristique

²⁰ Pradel B, *Urbanisme temporaire, une définition ?* In : Kaléido'Scop [en ligne], mis à jour le 23 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.kaleido-scop.com/Urbanisme-temporaire-une>

principale de la temporalité courte des projets et des actions, l'urbanisme tactique est en premier lieu défini par « **la dimension d'engagement politique**, qui entend insister sur la prise en main de l'aménagement urbain par les citoyens en lieu et place des acteurs institutionnels de la ville » (Nédelec, 2017). Bien que la sphère institutionnelle se saisisse de ce vocable, L. Lévy (Lévy, 2016b) contre cette appropriation en s'appuyant sur la définition certalienne de la tactique. Selon elle, elle ne peut s'institutionnaliser, car « [la tactique] perdrait sa nature en devenant une norme (nécessairement déradicalisée) ». Elle distingue un **urbanisme tactique engagé** « qui cherche dans l'urbanisme tactique la possibilité de développer des espaces d'expérimentation micropolitique [...] plus discret, loin des projecteurs de l'événementiel », se différenciant d'un « **urbanisme tactique lisse** » articulé aux cadres légaux ou organisé par les acteurs institutionnels.

Un travail conceptuel collaboratif, réflexif et itératif pour des catégories croisées

Il est intéressant de noter le caractère itératif, réflexif et collaboratif qui a amené à la segmentation de ces formes d'urbanisme temporaire. Itératif en ce que ces définitions sont évolutives. En témoigne la démarche de S. Pradel (Pradel, 2008) qui identifiait dans ses premiers travaux l'urbanisme temporaire en tant « qu'action d'organiser et d'aménager l'espace public temporairement afin d'amplifier ses usages à court terme et de valoriser et accompagner des projets urbains à moyen terme » (Pradel, 2008, p. 260), une définition qu'il rend ensuite plus englobante :

« L'urbanisme temporaire : action d'organiser et d'aménager temporairement ou cycliquement des espaces à enjeux, publics ou privés, ouverts ou bâtis, occupés ou inoccupés, afin d'en stimuler les usages, d'y amplifier les échanges et d'y générer des pratiques à court terme dans une perspective de valorisation symbolique, (ré)investissement social et transformation spatiale à long terme »²².

Réflexif et collaboratif également par la démarche des auteurs qui s'attachent à définir l'urbanisme temporaire en s'appuyant sur les productions antérieures, en recensant notamment les travaux pionniers et ceux portant sur les pratiques en cours, à l'instar de la démarche de M. Ferreri (Ferreri, 2015) et de P. Nédelec (Nédelec, 2017). En témoignent également la multiplication des rencontres et séminaires sur la question qui tendent à définir

²²Pradel B, *Urbanisme temporaire, une définition ?* In : Kaléido'Scop [en ligne], mis à jour le 23 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.kaleido-scop.com/Urbanisme-temporaire-une>

l'urbanisme temporaire comme un mode innovant de fabrication de la ville²³ par le dialogue entre praticiens et/ou académiciens. Ces échanges ont également pour vocation de favoriser la diffusion de bonnes pratiques entre praticiens alternatifs et institutionnels. Ils s'inscrivent dans des démarches de *coopétition*, où la course à l'innovation et les territoires laboratoires doivent faire modèle pour contribuer au marketing territorial²⁴ (Loubière, 2017).

En analysant les classifications d'actions urbaines temporaires par la hiérarchisation de caractéristiques principales et secondaires, P. Nédelec (Nédelec, 2017) met toutefois en lumière la porosité de ces différentes catégories : les dimensions événementielle, festive et subversive de l'urbanisme se retrouvent par exemple de manière transversale. Elles témoignent du caractère non achevé et encore intuitif de la définition de ces pratiques, mais surtout des limites d'une approche par caractéristiques nécessaires et suffisantes. Les définitions ci-dessus relèvent plus spécifiquement d'une hiérarchie différenciée des caractéristiques dans une approche graduelle.

Ces dénominations descriptives de l'urbanisme temporaire s'accompagnent de la constitution d'un champ de représentations professionnelles et sociales de l'urbanisme temporaire qui colorent profondément le cadre de référence et de fonctionnement de cette forme d'urbanisme négocié. Ces représentations alimentent la définition de l'urbanisme temporaire au-delà de sa dénotation stricte, en enrichissant le champ des connotations associées et délivrent des clés de compréhension des utilisations dont il fait l'objet au-delà de l'explicite.

3. L'urbanisme temporaire, un objet intentionnel : des conceptions multiples pour une instrumentalisation différenciée

L'urbanisme temporaire s'inscrit dans la lignée du processus d'ouverture du domaine de l'aménagement vers des pratiques plus inclusives et collaboratives (Nédelec, 2017). Il se

²³ Quelques exemples : *Meet-Up Urbanisme temporaire* - Pavillon de l'Arsenal, 24/11/2016, *Immobilier à l'ère du low-cost : de nouveaux usages pour les friches urbaines*, Sciences Po Urba, 07/12/2016, *L'aménagement éphémère, transitoire et temporaire* - Réseau National des Aménageurs, 24/03/2017, *Table ronde Urbanisme éphémère : véritable outil ou effet de mode ?* - Forum des Projets Urbains, 14/11/2017, *Vacance des lieux et urbanisme temporaire : territoires et enjeux urbains : Occupation temporaire : explorer de nouvelles urbanités* - EAVT Champs-Sur-Marne - 02/02/2018, *Urbanisme transitoire : une nouvelle manière de fabriquer la ville* - IAU/ENS, 09/03/2018, *Séminaire Lieux et Enjeux : L'éphémère et le temporaire dans l'architecture et la ville contemporaine* - ENSAPV, 15/03/2018.

²⁴ *Politiques alternatives de développement urbain. Appel à articles*. In : Métropoles [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/metropoles/4622>

caractérise de fait par la réunion d'acteurs traditionnels et d'acteurs alternatifs divers, agissant selon leurs logiques propres, des objectifs divergents et des sensibilités politiques et économiques variées. Leurs intérêts s'accordant provisoirement, leur collaboration débouche sur une rhétorique consensuelle appliquée à l'urbanisme temporaire. Cependant, construite à partir d'intentions et de motivations différentes, ce discours repose sur des représentations fragmentées qui conduisent à des ambiguïtés ou des malentendus quant à la définition de l'urbanisme temporaire et révèle en creux sa forte dualité.

Écosystème de l'urbanisme temporaire : réunion d'acteurs traditionnels et alternatifs

Dans les années 1960-1970, face aux insuffisances de la planification technocratique, fonctionnaliste élaborée au travers de logiques institutionnelles descendantes, émerge un discours et des pratiques légitimant l'intervention d'acteurs non institutionnels, activistes ou démocratiques (citoyen ou résident, dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement) (Zetlaoui-Léger, 2013). L'appropriation de l'espace endosse un rôle d'expression politique. Parallèlement, l'expertise d'usage gagne en reconnaissance et la concertation s'inscrit à travers l'injonction participative (Bacqué, 2005). Passant de la planification par le haut au projet urbain négocié, l'urbanisme s'ouvre à de nouveaux acteurs. Cependant, les limites de la participation telle que portée par la sphère institutionnelle sont rapidement soulignées. Or, le contexte d'incertitude et les blocages dans les processus classiques de production de la ville représentent une fenêtre d'opportunité pour de nouveaux acteurs et une nouvelle étape d'ouverture. Pour P. Nédelec (Nédelec, 2017), on assiste par ailleurs à une évolution des rapports de force à l'œuvre dans l'aménagement des villes contemporaines, principalement dans les pays occidentaux, où les citoyens s'affirment désormais comme force de proposition de transformations concrètes des espaces publics urbains. L'urbanisme temporaire relève de ces nouvelles formes d'urbanisme négocié en ce qu'il représente un objet d'intégration à la fabrique urbaine en réunissant acteurs traditionnels et nouveaux acteurs, plus ou moins alternatifs.

Acteurs traditionnels :

Les propriétaires foncier ou immobilier : privés ou publics, ce sont majoritairement de grands propriétaires (Adisson, 2017) : entreprises, bailleurs sociaux, collectivités publiques, etc. Leurs motivations ne se limitent pas aux logiques de rentabilité à court terme (limiter des coûts d'entretien et de gardiennage qui peuvent représenter entre 13 000 et 15 000 euros par mois à Paris ; Diguët et al., 2017), leur implication s'inscrit également dans des logiques

de stratégies d'entreprise (innovation), patrimoniales (valorisation foncière ou immobilière) ou marketing par la valorisation de l'image institutionnelle ou territoriale (forme de mécénat).

Les collectivités locales : elles sont susceptibles d'être également propriétaires. Leurs intérêts sont de nature variée : à la croisée des enjeux politiques et sociaux, des dynamiques économiques et urbanistiques.

Ces acteurs partagent des codes comportementaux et de fonctionnement ainsi que des règles organisationnelles et cognitives institutionnelles.

Acteurs alternatifs :

Les occupants : ce terme, polysémique, recouvre à la fois une dimension politique (de contestation, d'autorité ou de propriété), spatiale (installation sur un espace) et temporelle (connotation durable)²⁵. Généralement structurés en organisations (collectifs artistiques, associations ou start-up généralement issus du domaine de la culture, de l'innovation, ou de l'économie sociale et solidaire), il peut également s'agir d'individus (hébergement de personnes par exemple dans le cadre d'accueil d'urgence ou de logements low-cost qui constitue l'offre de l'entreprise Camelot). Dans le cadre de certains projets, à dominante événementielle notamment (tels que Plaisirs d'Hiver à Bruxelles), ces acteurs ne sont pas nécessairement présents.

Les territoriants : nous empruntons le concept de N. Tixier,²⁶ en raison de l'hétérogénéité de cette catégorie. Elle recouvre autant les résidents alentour du site d'un aménagement temporaire, concernés par ou engagés dans sa conception ou sa réalisation, que des artistes intervenant de manière ponctuelle. Elle intègre également le public (touristes, jeunes urbains, etc.) fréquentant le lieu dans une recherche d'expérience et de divertissements. À la différence des occupants, ils utilisent et fréquentent l'espace de manière passagère sans pour autant l'occuper. Ils contribuent à façonner l'espace de manière plus ou moins intentionnelle suivant les motivations, récréatives, personnelles ou citoyennes, qui les conduisent à interagir avec le projet et le lieu.

²⁵ *Occupation*, In : Larousse [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/occupation/55508>

²⁶N. Tixier renouvelle le concept d'habitant face à l'évolution des rapports au territoire aussi bien dans sa dimension physique et scalaire (évolution des déplacements et carte mentale du territoire amenant les individus à définir leurs propres lieux et itinéraires à différentes échelles territoriales), idéale (NTIC, imaginaire valorisant du voyage, culture et risques environnementaux mondialisés, le territoriant n'habite pas nécessairement un territoire donné pour s'y sentir connecté et concerné) et politiques (stratégies et tactiques d'appropriation du territoire différenciées). N. Tixier - 35ème Congrès mondial du développement urbain - « Representation and metropolitan identity ».

Les nouveaux professionnels de l'urbanisme temporaire : c'est également une catégorie composite de par leurs domaines d'activité stratégiques. Ils interviennent à plusieurs niveaux du projet temporaire. Un premier champ professionnel se structure autour du développement de savoir-faire spécialisés dans le domaine de *l'aménagement et la construction temporaire*, auquel appartiennent des collectifs tels que le Bruit du Frigo, Bellastock ou les Saprophytes. E. Macaire et A. Debarre²⁷ (Macaire, 2018 ; Debarre, 2018) remontent la généalogie de ces collectifs pour les inscrire dans la lignée de figures avant-gardistes et contestataires de l'architecture des années 1990. Situés en marge de la pensée dominante de la profession, ils se positionnent en faveur d'une pratique artistique et pédagogique ouverte sur la co-construction avec les habitants. Parallèlement, certains collectifs émergent du milieu artistique *off*, par structuration progressive sur le plan juridique, administratif et professionnel pour s'adapter à l'accompagnement institutionnel, notamment mis en place par la ville de Paris (Pinard et Vivant, 2017). L'intervention de ces collectifs évolue aujourd'hui vers un engagement apolitique, et des modalités d'action fondées sur la négociation et les appels d'offre. Toutefois, la construction temporaire n'est pas l'unique apanage des collectifs alternatifs, puisque les expositions universelles font droit d'antériorité en matière d'architecture temporaire et que l'engouement actuel pour ces pratiques touche également la sphère de la starchitecture²⁸.

L'animation constitue un second champ professionnel de la filière, rassemblant des acteurs tels que Yes We Camp ou Souk Machine, provenant généralement de la scène artistique et culturelle.

Enfin, de nouvelles structures se créent autour des activités *d'intermédiation et de gestion de l'occupation temporaire*, tels que Plateau Urbain, La Belle Friche ou l'agence toulousaine Intercalaire. Jouant le rôle de facilitateurs (Ferreri, 2015), ils favorisent la multiplication des démarches temporaires, en sécurisant et en crédibilisant l'occupation provisoire (Pinard et Vivant, 2017). Leurs activités se rapprochent de celles du facility et property management et ambitionnent d'être légitimées comme telles (Jégou et al., 2016b). Ces acteurs proviennent de champs disciplinaires et professionnels hétérogènes (Adisson, 2017), et sont pour certains issus de la sphère institutionnelle publique ou privée (De La Casa, 2017).

²⁷ Interventions : A. Debarre, « Les voies de traverse des collectifs initiés par de jeunes architectes » et E. Macaire, « Collectifs d'architectes : entre expérimentation et appel à compétence », *Séminaire Lieux et Enjeux : L'éphémère et le temporaire dans l'architecture et la ville contemporaine* - ENSAPV, 15/03/2018.

²⁸ Les ouvrages *Temporary Architecture Now !* (Jodidio, 2011) et *Architecture éphémère* (Vidiella et Al. 2016) en fournissent plusieurs exemples.

Acteurs périphériques : chercheurs et influenceurs

L'urbanisme temporaire représente un nouveau champ pour la recherche académique autant que professionnelle. E. Macaire (Macaire, 2018) souligne la récurrence et l'intensification des liens entre les collectifs spécialistes de l'aménagement temporaire et la sphère de l'enseignement et de la recherche. Cette intensification trouve une double explication dans l'intérêt croissant de la recherche pour le domaine de l'innovation et de l'expérimentation (Macaire, 2018) et dans les méthodes « d'observation participante » (De Sardan, 1995) empruntées au domaine de l'anthropologie, dont témoignent les activités de certains chercheurs²⁹. Ayant vocation à produire de la connaissance pour guider les politiques publiques, la recherche joue un rôle essentiel dans la circulation des idées, des modèles et méthodes d'action. Les collaborations internationales telles que le programme de recherche européen Urbact, *Refill Temporary Use*, et les stratégies de veille et d'apprentissage des territoires visant à s'inspirer des modèles voisins, donnant lieu à des productions telles que la thèse réalisée par S. Dubeaux³⁰, contribuent à l'instauration progressive d'un référentiel conceptuel commun, déterritorialisé, de l'urbanisme temporaire. Les modalités de transmission de la pensée ayant toutefois considérablement évolué depuis l'avènement du numérique et des réseaux sociaux, le public cible de ces travaux s'est également vu modifié : la circulation des idées démocratisées par ces canaux permet la diffusion de l'urbanisme temporaire, non pas uniquement par le haut, mais également par le bas, par l'intermédiaire d'acteurs issus de la société civile³¹. Ces modes de diffusion contribuent également à la circulation internationale de modèles d'urbanisme temporaire³².

²⁹ À l'exemple des liens étroits noués entre le collectif Etc. spécialisé dans le champ de l'expérimentation urbaine et l'aménagement éphémère, et le collectif de chercheurs Bazar Urbain souligné par E. Macaire (Macaire, 2018) ou encore du double statut de Paul Citron, directeur du développement chez Plateau Urbain et chercheur en aménagement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

³⁰ Thèse ANRT Cifre *Les utilisations intermédiaires des espaces vacants dans les villes en décroissance. Transferts et transférabilité entre l'Allemagne et la France*, réalisée par S. Dubeaux en 2017 pour le compte de l'AURH.

³¹ À l'instar des Park(ing) Day et de la diffusion du manuel *Tactical Urbanisme, short term action Long Term Change*, traduit et relayé par les réseaux sociaux et le réseau Street Plan Collaborative par son auteur M. Lydon (Douay et Pévot, 2014, 2016).

³² À mise en œuvre locale une diffusion internationale : en 2011, le mouvement du Park(ing) Day revendiquait plus de 975 parcs dans plus de 162 villes réparties dans 35 pays et 6 continents. Leur reproduction est désormais labellisée et codifiée. Ce phénomène de glocalisation analysé par N. Douay et M. Prévot (Douay et Prévot, 2014) pour l'urbanisme tactique s'observe également pour certains projets d'urbanisme temporaire, une tendance que révèle notamment le développement des plages urbaines dans les grandes villes européennes, calquées sur le modèle de Paris Plage.

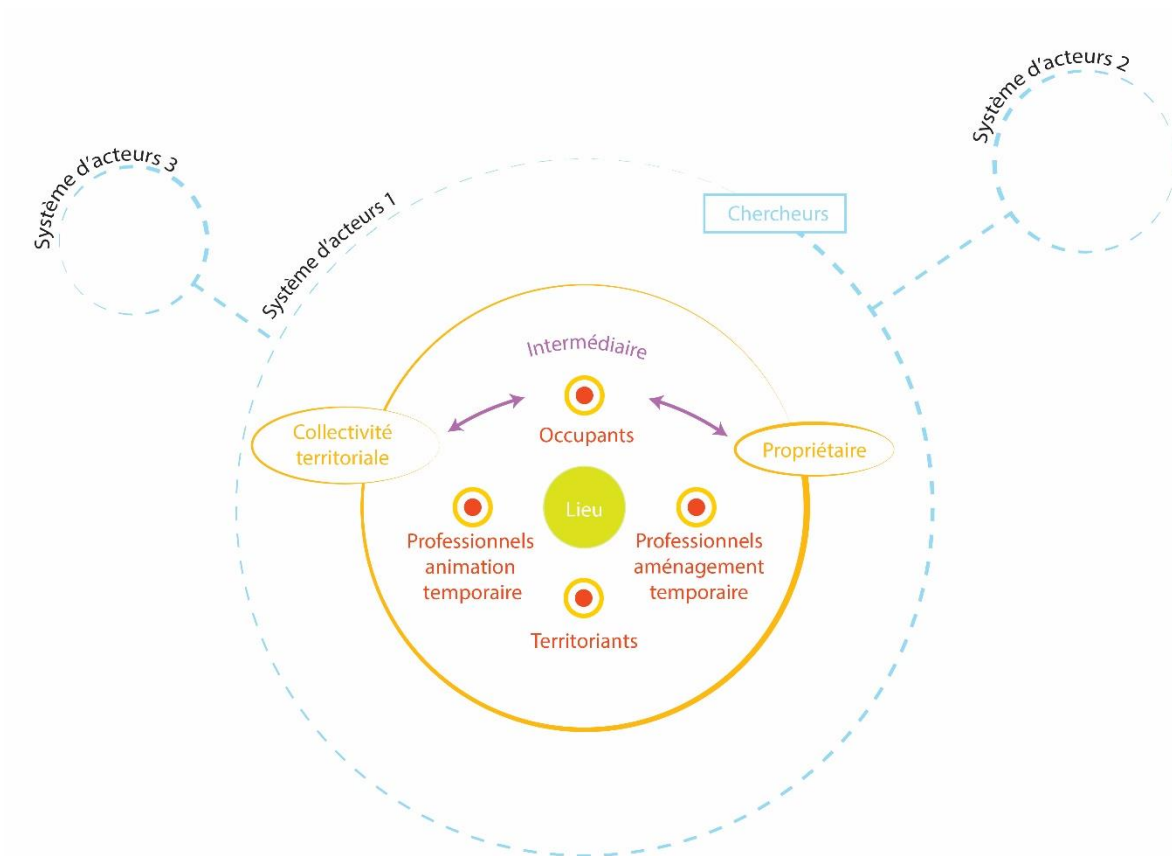


Figure 4 - Schéma du système d'acteurs de l'urbanisme temporaire

L'urbanisme temporaire, dualité et ambiguïté d'objet intentionnel pour un imaginaire partagé

En s'appuyant sur des auteurs tels que P. Healey (Healey, 1997), R. Brand et F. Gaffikin (Brand et Gaffikin, 2007), L. Andres (Andres, 2013) aborde la planification collaborative comme une approche dialogique et inclusive du façonnage de l'espace. Ce mode de planification repose sur une arène où l'ensemble des voix peuvent s'entendre. Dans le cadre de cette arène, l'urbanisme temporaire représente un « concept magique » (Ferreri, 2015) :

« Its core promises and narratives, however differing, are remarkably seductive and capable of attracting spatial practitioners' energies and sensitivities across a range of political positions, which includes experimental and alternative fringes of mainstream architecture, planning and cultural production. » (Ferreri, 2015, p. 181)

M. Ferreri (Ferreri, 2015) référence les caractéristiques de cet imaginaire commun construit autour des caractéristiques suivantes :

« Collective, lowbudget projects » (Ibid. p.187), « upbeat, experimental and creative practices » (Ibid. p. 184), « artistic and socially-engaged practices and projects » (Ibid. p.183), « conventional associations of shorttermness and unexpectedness with dynamism » (Ibid. p.187).

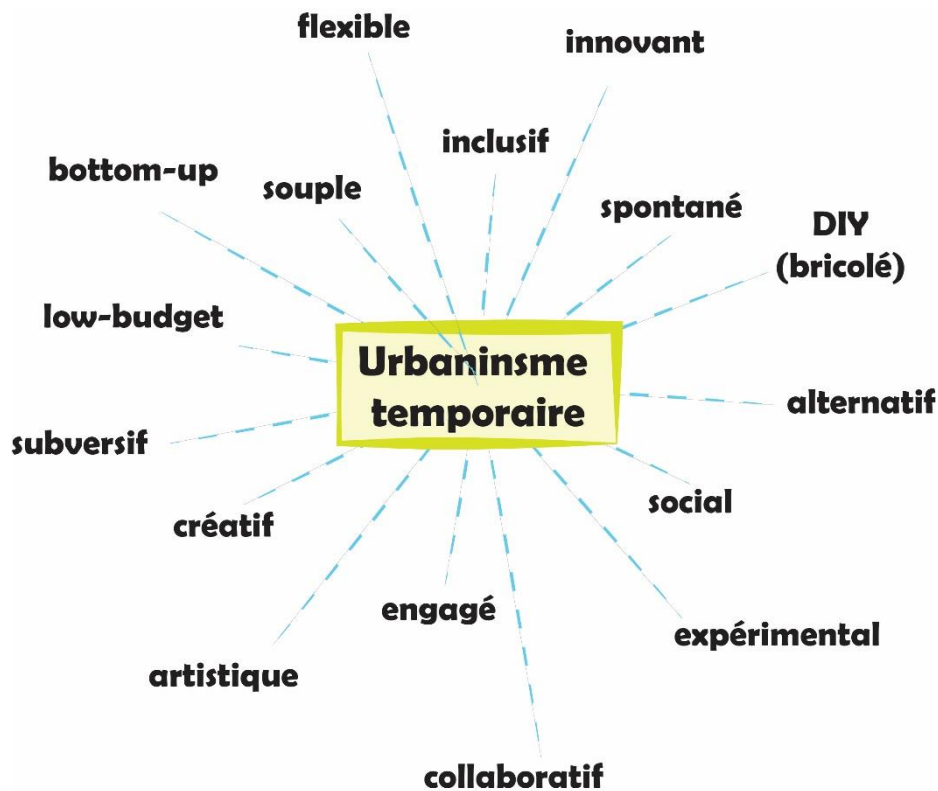


Figure 5 - Nuage de mots : imaginaire partagé de l'urbanisme temporaire

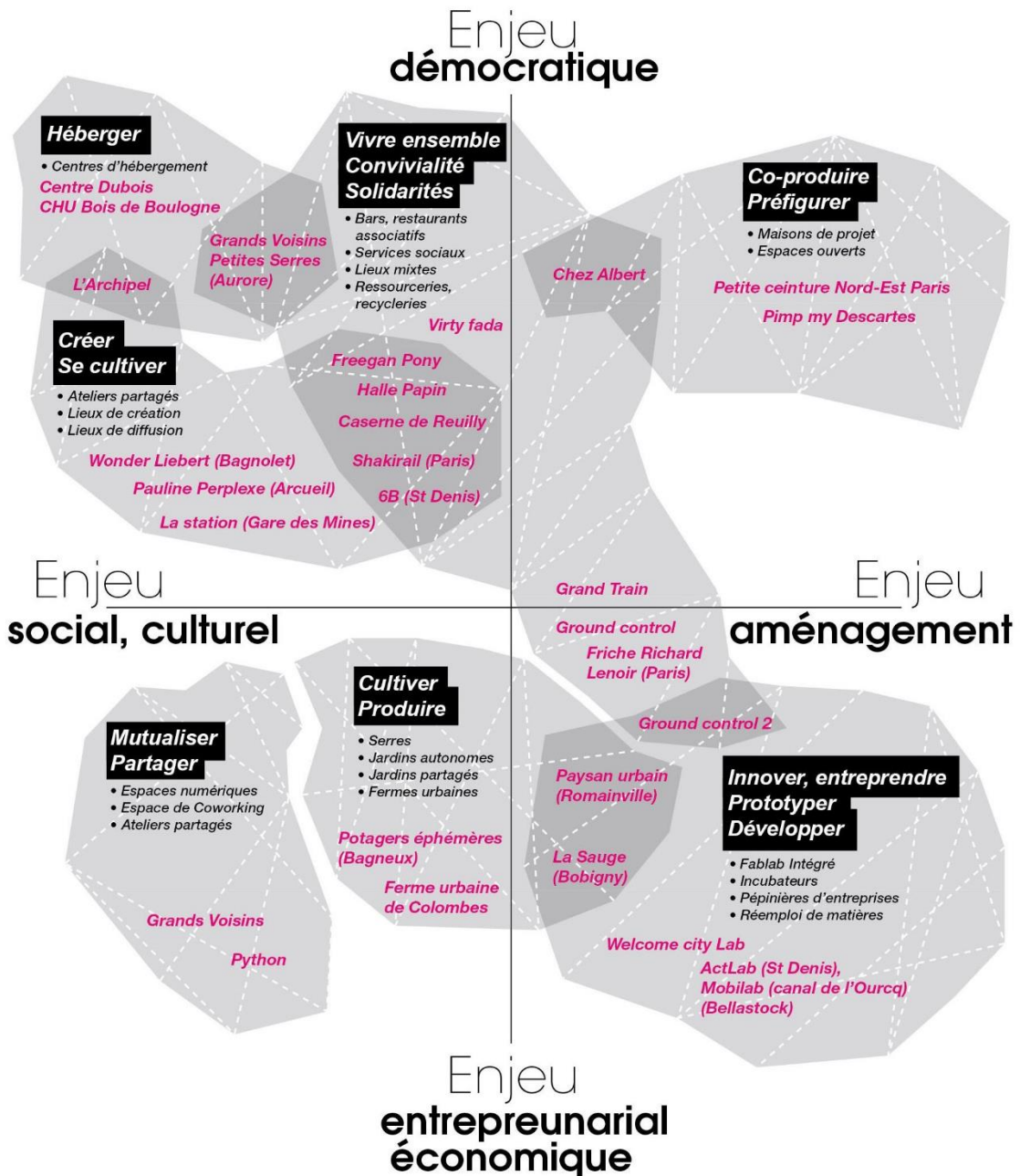
Toutefois, le pouvoir de séduction de ce concept relève d'un « complex composite imaginary, which draws upon and is constituted by often radically different and contrasting practices and positions » (Ferreri, 2015, p. 181), qui masquent des représentations différenciées, voire antagonistes, de cet imaginaire. Nous proposons ici trois facteurs contribuant à l'éclatement des représentations de l'urbanisme temporaire :

- Les cultures et codes professionnels et individuels divers évoqués ci-dessus,
- Les finalités spécifiques accordées à chaque démarche d'urbanisme temporaire à partir de motivations distinctes, y compris entre les membres d'une même catégorie d'acteurs³³,
- Les stratégies de récupération et d'instrumentalisation de l'urbanisme temporaire entre l'implicite et l'explicite, de la rhétorique à la pratique (elles reposent sur un jeu d'influence et de persuasion alimenté par les ambiguïtés délibérément maintenues).

³³ La table ronde organisée par Innovapress lors du Forum des Projets Urbains 2017 réunissait ainsi des représentants de la sphère traditionnelle de l'urbanisme : SNCF Immobilier, EDF, Nexity, et Linkcity. Au détour des prises de parole, l'urbanisme éphémère y était tantôt présenté comme un outil de concertation et de pré-programmation tantôt comme un espace d'expérimentation et d'innovation.

Des enjeux imbriqués, des combinaisons nouvelles

Un urbanisme augmenté



Les enjeux de l'urbanisme transitoire
Crédit : Cécile Diguët (infographie : Sylvie Castano) - IAU idF

Figure 6 : croisement d'enjeux multiples à partir des usages, exemple de l'urbanisme transitoire (Diguët, 2018, p.13)

Les intentionnalités et ces stratégies d'instrumentalisation aboutissent notamment à la construction d'acceptions schizoéphréniques soulignées par la sphère académique : entre un urbanisme temporaire alternatif sinon subversif, et un urbanisme temporaire servant les préceptes du néolibéralisme dominant (Douay et Prévot, 2017 ; Tonkiss, 2013 ; Pinard et

Vivant, 2016 ; Ferreri, 2015). Les occupants et intermédiaires participent par exemple de cette ambiguïté en ce qu'ils développent un argumentaire hybride pour s'assurer le soutien d'acteurs dominants (symbolique, politique, financier ou matériel) et une participation active dans les modes de production de la ville qui leur permette de faire valoir une vision non marchande de l'espace urbain (Ferreri, 2015). D'une part, ils défendent la nécessité de répondre aux besoins spatiaux des personnes économiquement exclues et d'ouvrir une réflexion démocratique de l'utilisation de l'espace. D'autre part, ils légitiment leur activité auprès des acteurs traditionnels en mobilisant la dialectique néolibérale de l'offre et de la demande dans un contexte où l'offre n'est pas écoulee : ils s'appuient ainsi sur la flexibilité en tant que nouvelle valeur. Adossant un discours moral à la doctrine néolibérale, ces acteurs présentent l'urbanisme temporaire comme un moyen de pallier un gâchis spatial, économique et social (Ibid).

La dimension artistique et culturelle de ces démarches est également ambiguë : utilisée dès les débuts de l'urbanisme temporaire dans une intention engagée et subversive par les collectifs (Macaire, 2018), elle est ensuite privilégiée par les acteurs traditionnels (Tonkiss, 2013 ; Ferreri, 2015) pour repenser les modalités d'activation du potentiel des sites « towards the not-so implicit ultimate aim of urban development » (Ferreri, 2015, p. 184), adossées « au récit de la ville créative et heureuse » (Levy, 2016). Dans un entretien réalisé par la revue *Territoires*³⁴, Gabi Farage, co-fondateur de Bruit du Frigo, parlait d'un « malentendu culturel » portant sur un urbanisme éphémère issu des arts forains et des arts de la rue : il dénonçait par ce biais les démarches institutionnalisées parées du statut d'urbanisme éphémère, qui se voient vidées de leur valeur transformative pour endosser une finalité relevant essentiellement de l'ordre du spectaculaire et de l'animation.

Un troisième niveau d'ambiguïté et d'instrumentalisation s'articule autour de la dimension précisément « temporaire » et « expérimentale » de l'urbanisme temporaire. Pour les acteurs traditionnels, l'argument temporel sert de filet de sécurité tandis que l'expérimentation peut cacher des intentions purement économiques, de valorisation foncière et immobilière par la gentrification. S. Chambe³⁵ évoque ainsi la nécessaire honnêteté des acteurs soulignant en

³⁴ « Quand l'éphémère fait la ville ». *Territoires*, décembre 2008, pp. 19-33.

³⁵ Propos recueillis lors de la rencontre *Urbanisme transitoire : une nouvelle manière de fabriquer la ville* – IAU/ENS, 09/03/2018

creux l'existence de ces récupérations. D'autre part, C. Diguët³⁶ identifie une catégorie d'occupations dites opportunistes, jouant de l'argument temporaire dans l'intention cachée de perdurer. Associée à un risque faible et des conséquences limitées, les termes *temporaire* et *expérimentation* permettent de neutraliser en partie la méfiance des acteurs institutionnels³⁷, d'en susciter l'intérêt ou de sortir des cadres d'action traditionnels ou règlementaires. Selon L. Andres (Andres, 2013), la pérennisation ou l'éradication des éléments du projet temporaire au-delà d'une certaine durée dépend essentiellement de la hiérarchie de pouvoir instaurée durant les projets, des tactiques et des stratégies mises en œuvre par chacun des acteurs (défensives en faveur des occupations temporaires ou offensives pour la restauration du processus de planification classique), et de la recomposition de leurs intérêts au cours du temps³⁸.

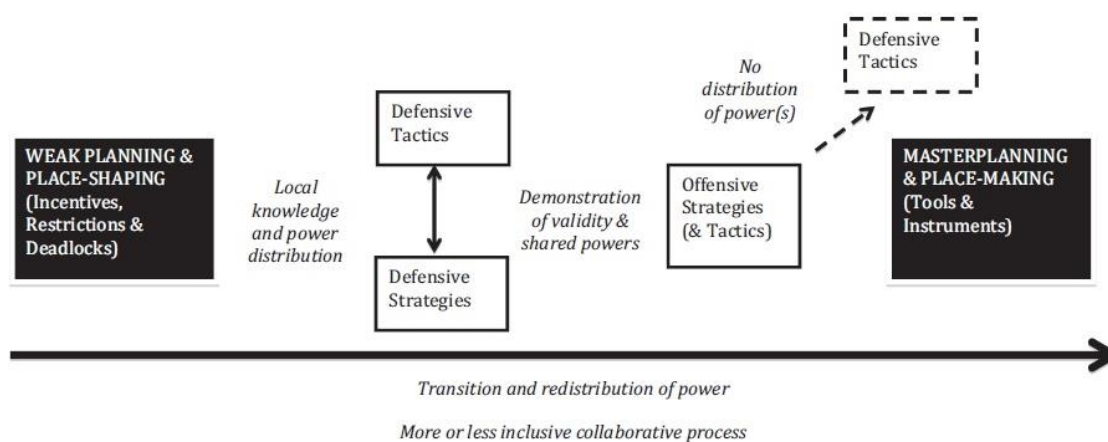


Figure 7 – Instrumentalisations de l'urbanisme temporaire, jeux de pouvoir et positionnements des acteurs (Cadre conceptuel pour la trajectoire transformation des usages temporaires sur les differential spaces ; Andres, 2013, p. 765).

³⁶ Idem.

³⁷ Si le terme *expérimentation* peut faire l'objet d'ambiguïté entre les acteurs de l'urbanisme temporaire, il est à noter que dans le domaine administratif, le droit à l'expérimentation pour les collectivités territoriales est réglementé et clairement défini (loi constitutionnelle du 28 mars 2003, art. 37-1 et 72 al. 4 et loi organique du 1er août 2003, art. LO1113-1 à LO1113-7 CGCT) : l'expérimentation législative locale est une autorisation donnée par une loi à une collectivité territoriale d'appliquer une politique publique sortant de son champ de compétence. Cette loi précise l'objet de l'expérimentation, sa durée (au maximum 5 ans), les caractéristiques des collectivités potentiellement concernées, et les dispositions auxquelles ces collectivités pourront déroger.

³⁸ F. Tonkiss (Tonkiss, 2013) met en lumière la géométrie variable des projets d'urbanisme temporaire en prenant en exemple des actions de lobbying menées par les acteurs alternatifs auprès d'acteurs institutionnels dans le cadre de l'allongement des baux d'occupation pour l'exploitation d'un terrain en agriculture urbaine, le Prinzessinnengärten à Berlin entre 2009 et 2012. On peut également prendre en exemple le projet Confort Moderne à Poitiers, pérennisé dans le cadre du projet définitif (Ambrosino, Andres, 2008), ou le projet porté par Darwin à Bordeaux faisant actuellement l'objet de tensions concernant la reconduction ou l'incorporation d'une partie du projet à l'opération d'aménagement de la Bastide-Niel.

L. Lévy (Lévy, 2016b) relève à ce titre une typologie des modalités tactiques reposant sur le mode opératoire de la métaphore : elles visent à employer l'euphémisme, la polythécie, l'exception ou la substituabilité à partir de la dimension expérimentale et éphémère de l'urbanisme tactique afin de rendre indétectables les objectifs et la portée des actions menées dans ce cadre. Les observations précédentes tendent à démontrer que ces tactiques rhétoriques sont applicables à l'urbanisme temporaire et sont employées par les acteurs alternatifs et traditionnels.

Ainsi, il apparaît que le flou définitoire qui entoure l'urbanisme temporaire soit non seulement dû à l'hétérogénéité du corpus de projet et de pratiques qu'il recouvre, mais également à son caractère intentionnel, vecteur d'une ambiguïté recherchée et alimentée par des acteurs aux motivations et sensibilités politiques et économiques divergentes. Ces jeux de langage et de négociation conduisent à la fragmentation des représentations de l'urbanisme temporaire, mais révèlent également le caractère instable de cette pratique innovante : en reprenant l'analogie à la pensée de P. Flichy (Flichy, 2003), les instrumentalisation et finalités variées traduisent un cadre d'usage de l'urbanisme temporaire à l'état d'ajustement³⁹.

³⁹ Selon P. Flichy, le cadre d'usage désigne un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisés ou mobilisables pour l'usage d'un objet technique (Flichy, 1995, p. 124), il est ici assimilable aux pratiques des « utilisateurs de l'urbanisme temporaires », c'est-à-dire son système d'acteurs.

Chapitre 2 - Urbanisme temporaire pour une transformation de l'espace à long terme : composantes et caractéristiques récurrentes

L'étude des origines de l'urbanisme temporaire et de son processus de conceptualisation ainsi que la délimitation des aspects problématiques de sa définition dans une approche descriptive et sémantique a permis de distinguer des caractéristiques récurrentes de ce nouveau mode de production de la ville. Dans ses composantes, d'une part : durée limitée, lieux et usages singuliers et matérialité faible. Dans sa dimension processuelle, d'autre part : une démarche de transformation de l'espace sur le temps court, articulée au temps d'un projet opérationnel ou de la planification urbaine dans une perspective à long terme. Dans sa configuration systémique enfin par la réunion d'acteurs traditionnels et alternatifs, une caractéristique structurelle évolutive puisqu'elle se caractérise aujourd'hui par une trajectoire d'institutionnalisation. Il s'agit donc d'analyser plus avant ces caractéristiques afin d'aboutir à la qualification de cet outil innovant.

1. Quelques invariants de l'urbanisme temporaire

Règles du jeu : unité de temps, singularité de lieux et d'usage pour une matérialité faible :

De l'unicité à l'unité de temps :

Caractéristique à priori évidente et objective, puisque sémantiquement explicitée, c'est pourtant un paramètre qu'il convient de nuancer. Tout d'abord, il faut préciser que la durée limitée est moins constatée à l'échéance que convenue initialement (cf. Chapitre 1.3. p. 37), nombre de projets ou d'éléments de projet temporaire se voyant prolongés, voire intégrés dans les aménagements définitifs. L'unicité temporelle est rendue incertaine par le caractère cyclique de certaines démarches temporaires. Par ailleurs, cette durée limitée est hautement variable de quelques mois à quelques années, une imprécision sensiblement comblée par la sous-catégorie : l'urbanisme éphémère renvoie à la courte durée de l'évènement urbain tandis que l'urbanisme transitoire, qui par définition se laisse le temps de la transition, est plus adapté aux occupations temporaires dont le projet revêt de multiples dimensions : projet social, agricole, micropolitique, etc.

Toutefois, cette règle temporelle initiale cadre l'action et régit les caractéristiques matérielles, logistiques, administratives, financières et économiques des projets. C'est une propriété facteur de succès en ce que le caractère exceptionnel et temporaire, en créant de la

rareté et suscitant la curiosité, génère un effet mobilisateur. Si elle définit les termes de l'action, cette durée limitée et la valeur qu'elle crée sont également, à l'échéance, des facteurs de risques ou de contraintes à prendre en compte : anticiper l'attachement, désamorcer la frustration, limiter la démobilisation sur la durée, pérenniser les liens social et urbain sont autant d'objets d'attention soulignés par les praticiens.

« Enfin, nous voudrions remarquer le **caractère incrémental** de la mise en œuvre des interventions [non spatialistes : l'événementiel, l'éphémère, le temporaire]. Découlant du manque de ressources économiques et de la temporalité des installations, les actions menées au sein des espaces urbains et leurs mises en place se font de manière graduelle, en gérant progressivement les moyens disponibles à travers des accords partiels entre les acteurs concernés. » (Ramirez-Cobo, 2016, p.176)

La variabilité des durées des projets temporaires rappelle, en creux, que « l'agir spatial exige du temps » (Petcou et Petrescu, 2007) notamment en raison de leur conception collaborative et sociale, mais essentiellement parce qu'il s'agit de projets, incluant par conséquent un certain nombre d'étapes, organisation, concertation, conception, réalisation et utilisation, bien que parfois conduites de manière concomitante (si projet spontané⁴⁰). Car avec la dénotation du terme temporaire viennent les connotations de l'immédiateté et de la spontanéité véhiculées par un champ lexical connexe (termes tels que « pop-up », éphémère, etc.). Y participe également la rapidité des modifications visibles permises par leur matérialité légère ou l'instantanéité de la performance artistique. En effet, l'un des avantages comparatifs de l'urbanisme temporaire réside dans la rapidité, réactivité et la flexibilité de ses modes d'intervention spatiaux (Chabot, 2014). Un avantage qui permet de contourner les lourdeurs temporelles des modes d'action habituels du projet (procédures et étapes successives, lenteurs administratives, juridiques, normatives, travaux longs et coûteux, structurels ou infrastructurels, etc.), mais qui n'efface pas le temps nécessaire à ces démarches expérimentales et innovantes, faisant parfois appel aux savoir-faire manuels et au bricolage.

« In celebrating flexibility and agency, this narrative neglects the contingent arrangements necessary for projects of temporary use to take place: the uncertain preparation, the delays in gaining access to sites, in

⁴⁰ Ici au sens défini par S. Thibault : « l'action ne commence pas par la définition du problème ou des attendus du projet et l'établissement d'une maquette. Il débute directement par la réalisation, éventuellement suivie d'une phase visant à expliciter a posteriori ce qui aurait induit implicitement cette réalisation, son programme et sa maquette. Ce type d'action correspond en particulier à toute production qualifiée de spontanée en aménagement et urbanisme comme dans d'autres domaines » (Thibault, 2018, p.95).

finding resources and funds to sustain them, the need to draw from personal networks at short notice and the organisational issues that this can bring to an urban project, just to name a few » (Ferreri, 2015, p. 186)⁴¹.

Singularité d'usage et de lieux :

« Temporary urbanism is associated with urban spaces such as abandoned land, wasteland, brownfield sites, interstices (Petcou and Petrescu, 2007), interim spaces (De Smet, 2013), 'terrains vagues' (Sola Morales, 1995), or gap sites (Haydn and Temel, 2006). » (Tardiveau et Mallo, 2014, p.471).

Cette gamme de lieux-concepts reflète la spécificité des espaces concernés par l'urbanisme temporaire en ce qu'ils représentent une opportunité (sans usage ou dans l'attente d'une transformation future) ou des « espaces à enjeux » (cf. définition B. Pradel, Chapitre 1.2. p. 28) dans le cadre d'une stratégie d'aménagement notamment, ou encore en ce qu'ils présentent des potentialités idéelles ou matérielles (implantation, volumes, esthétique et valeur patrimoniale, tensions sociales et culturelles cristallisées, etc.). Il s'agit de nœuds stratégiques (Tonkiss, 2013) d'échelles spatiales variées, entre la circonscription des usages (parcelle, bâtiment, portion d'espace public) et le rayonnement du lieu (médiatisation nationale ou internationale, ruissellement de la revalorisation économique sur l'ensemble du quartier, etc.). Toutefois, c'est la conjonction des spécificités de ces espaces et des usages singuliers qui s'y déploient localement qui active le processus transformatif : en s'appuyant sur le concept de *differential space* développé par H. Lefebvre (Lefebvre, 1991), L. Andres (Andres, 2013) démontre que ces appropriations multiples, en rupture avec la quotidienneté et la normalité de l'espace et des rapports de pouvoir, restaurent une valeur d'usage et contribuent à la distinction de ces lieux à l'échelle de la ville, en rétribuant utilité, identité et notoriété à l'espace. L. Chabot (Chabot, 2014) complète cette analyse en invoquant le pouvoir médiatique et singularisant des usages et performances artistiques, courantes dans les projets d'urbanisme temporaire. Dans le cadre d'occupations, les interactions sociales et les activités économiques et créatives fondées sur l'évènement et le projet⁴² contribuent à la création de *loci de créativité* distinctifs à différentes échelles (Cohendet et al., 2011). L'urbanisme temporaire transcende ainsi la notion d'espace, et contribue au retour du lieu

⁴¹ Regard de technicienne : MN. Soufflet, DGA de la mairie d'Achères (78), interrogée dans le cadre du dossier « Quand l'éphémère fait la ville » de la revue Territoires (2008) rappelle que les démarches d'urbanisme éphémère exigent du temps en ce que, participatives, elles demandent un travail de médiation pour ne pas glisser vers une démarche de communication ou de marketing.

⁴² P. Cohendet et al. (2011) définissent le projet et l'évènement comme des modalités d'action temporaires et organisées dans l'espace. Le premier se caractérise comme un mode de fonctionnement et de gouvernance favorisant les relations entre les individus de structures différentes ou communes et qui génère des effets d'entraînement de la création par l'inspiration et l'interaction. L'évènement répond aux enjeux de communautés d'acteurs locaux dans l'ouverture de petites sphères d'influence à l'échelle globale par l'attraction d'un public large.

(Agnew, 2011) : ces espaces sont en effet caractérisés par une localisation spécifique (*location*) due à des facteurs territoriaux (opportunités et enjeux, présence de structures économiques et politiques publiques distinctives à l'échelle d'un territoire), par leur localité (*locale*) en ce qu'ils représentent un cadre physique et matériel partagé, et par l'ensemble de projections, d'émotions et de perceptions qui lui sont associées (*sens of place*). Le lieu devient « un objet d'identité pour le sujet » (Agnew, 1990, p. 90) ce qui explique en partie l'homogénéité des publics des événements et projets temporaires⁴³.

Matérialité faible :

Cette dernière composante est en partie induite par les deux précédentes. La durée restreinte des projets et la nature de ces espaces voués à muter ne permettent pas une intervention lourde, structurelle ou infrastructurelle, hors de portée des ressources financières ou humaines, d'autant que le cadre juridique ou contractuel interdit souvent explicitement ce type d'interventions ou exigent une libération du bien identique à l'état initial. Par ailleurs, le propre de ce mode de transformation spatial ne repose pas sur la fabrication, mais sur le *façonnage* de l'espace par les usages évoqués (Andres, 2013), un urbanisme de la sobriété des moyens, la règle du jeu étant précisément de rehausser les propriétés de l'existant et ouvrir les possibles à partir de peu.

« Sans construire quoi que ce soit, les interventions urbaines imaginent des solutions pour l'espace qui passent par des expérimentations temporaires des possibles, comme l'implantation d'infrastructures de petite envergure (par exemple, l'édification d'un mur pour la réalisation de graffitis, ou l'installation de mobilier temporaire permettant de mettre en place des activités éphémères, comme un événement sportif, une action culturelle, voire la pratique de l'agriculture urbaine). Enfin, il s'agit d'installations qui ne nécessitent pas un investissement important. » (Ramirez-Cobo, 2016, p.175)

Les aménagements, installations ou constructions relèvent donc généralement du minima (viabilités des parcelles, canalisations, démolition de cloisons, installation de mobilier urbain, etc.)⁴⁴. En cela, l'urbanisme temporaire crée la jonction entre « l'urbanisme hard »

⁴³ Adisson définit le mouvement de l'urbanisme temporaire comme une "pratique courante dans les sorties des étudiants et jeunes actifs des métropoles françaises" (Adisson, 2017), un segment parfois qualifié de manière plus tranchée comme « bobo » ou « hypster » dans le cadre de rencontres professionnelles (*Table ronde Urbanisme éphémère : véritable outil ou effet de mode ?* - Forum Des Projets Urbains, 14/11/2017, *Urbanisme transitoire : une nouvelle manière de fabriquer la ville*).

⁴⁴ Par ailleurs, le Code de l'Urbanisme dispense de toute formalité les installations et constructions n'excédant pas 3 mois « en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées [...] Toutefois, cette durée est portée à :

a) Un an en ce qui concerne les constructions nécessaires :
- au relogement d'urgence des personnes victimes d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle ou technologique ;
- à l'hébergement d'urgence des personnes migrantes en vue de leur demande d'asile ;

et « l'urbanisme soft », et brouille les distinctions entre conception, création, utilisation de l'espace.

Tester, améliorer, révéler, adapter : un outil urbanistique pour quatre fonctions

Durée limitée, cadre spatial circonscrit, paramètres de test des usages... Ces composantes suggèrent d'ores et déjà la portée expérimentale de ces projets. Plus généralement, leur ajustement permet quatre emplois de l'urbanisme temporaire. Ces fonctions sont retranscrites à travers la taxinomie des aménagements temporaires établie par L. Chabot (Chabot, 2014) :

1. Optimiser l'espace-temps dans une démarche qualitative :

Les aménagements temporaires interviennent de manière ponctuelle sur les « points névralgiques » (Ibid. p.74) de la ville, friches urbaines et temporelles. Ils permettent d'accompagner le processus lent et constant de mutation de la ville ou d'améliorer la qualité et maîtriser le processus des projets urbains. Cette démarche qualitative s'opère par la synchronisation des besoins et attentes des citoyens avec les aménagements temporaires. Ces « aménagements compensatoires de transition » jouent le rôle de « repères temporels intermédiaires » (Ibid. p.74) dans le processus d'évolution de la ville ou du projet.

2. Tester les usages pour impulser ou améliorer la qualité d'un aménagement pérenne :

Ces « aménagements pilotes intégrés » (Ibid. p. 77) permettent de préfigurer les usages en s'appuyant sur la participation active des habitants, une manière de tester la qualité fonctionnelle, mais également l'acceptabilité d'un futur aménagement (Pradel, 2008). Dans le cadre de cette fonction, « la démarche par prototype, qui est préalable au concept théorique

b) Une année scolaire ou la durée du chantier de travaux en ce qui concerne les classes démontables installées dans les établissements scolaires ou universitaires pour pallier les insuffisances temporaires de capacités d'accueil ;

c) La durée du chantier, en ce qui concerne les constructions temporaires directement nécessaires à la conduite des travaux ainsi que les installations liées à la commercialisation d'un bâtiment en cours de construction et pour une durée d'un an en ce qui concerne les constructions nécessaires au maintien des activités économiques ou des équipements existants, lorsqu'elles sont implantées à moins de trois cents mètres du chantier ;

d) La durée d'une manifestation culturelle, commerciale, touristique ou sportive, dans la limite d'un an, en ce qui concerne les constructions ou installations temporaires directement liées à cette manifestation.

A l'issue de cette durée, le constructeur est tenu de remettre les lieux dans leur état initial. » (CU. Art. R421-5).

d'ingénierie concourante [...] » (Chabot, 2014, p.76), rejoint celle de la planification collaborative et des pratiques de co-conception.

3. Révéler de nouvelles valeurs d'usage et valoriser l'identité d'un site :

Il s'agit de mener une démarche exploratoire visant à identifier les usages potentiels d'un site, mais également d'une démarche de promotion urbaine visant éveiller la réflexion autour d'un lieu, à « susciter des envies de la part de la population » en mobilisant l'inattendu, la surprise et l'émerveillement. L. Chabot qualifie ce type d'aménagement « d'installation éphémère artistique » (Ibid. p. 79), un lien cohérent compte tenu du rôle ou subversif ou esthétique de l'art. Toutefois, cette fonction s'appuie plus généralement sur les caractéristiques expérientielles du projet et de l'aménagement qui suscitent l'implication du public, un procédé bien connu dans le domaine du marketing.

- 4. Adapter l'espace aux besoins mouvants par la réversibilité :** cette fonction est indépendante de tout projet opérationnel. L'aménagement définitif, sommaire, fait office de support aux aménagements temporaires qui évoluent de manière dynamique au rythme des changements dans les besoins et attentes des usagers.

2. De l'unicité à la pluralité : brouiller les temporalités, renouveler les pratiques de la fabrication de la ville

L'urbanisme temporaire : à l'articulation des temps du projet urbain

En s'appuyant sur les théories des organisations et de la systémique et en élaborant une lecture structurelle et compositionnelle du projet en aménagement, S. Thibault observe que « le temps et l'ordre de réalisation des phases du projet sont l'essence même du projet » (Thibault, 2018, p. 91). En croisant l'analyse de L. Chabot (Chabot, 2014) quant à l'incorporation des projets d'urbanisme temporaire dans les temps et étapes de fabrication de la ville, il apparaît que ceux-ci tendent à redéfinir l'articulation de ces étapes.

L'urbanisme temporaire, une nouvelle étape pour fluidifier et maîtriser les temps du projet

Pour S. Thibault (Thibault, 2018), le projet est autant la représentation de ce qui doit être réalisé (projet-résultat) que le fonctionnement et l'organisation d'un système (chaîne d'actions et de procédures mobilisant un ensemble de ressources matérielles, immatérielles

et humaines) établis en vue d'atteindre ce résultat (processus-projet). Cet auteur modélise 4 étapes communes aux démarches de projet en aménagement (opérationnel et planification notamment), que l'on retrouve également dans l'analyse de L. Chabot (Chabot, 2014) : programmation (P), conception (C), réalisation (R), utilisation (U). Selon ces auteurs, ces phases se déroulent de manière linéaire ou itérative dans le cas d'un processus complexifié par la survenue de contraintes diverses (d'ordre technique, financier, politique, etc.). L'articulation des phases PCR est alors régie par la réflexivité et la transivité : si elles s'engendrent successivement, des rétroactions s'opèrent. Elles activent l'articulation des phases par bouclage et la réalisation simultanée de certains éléments des étapes, sans que soit pour autant remis en cause l'ordre de succession global. Ainsi, il est fréquent que des éléments de conception soient révisés au moment de la réalisation des projets, ou que certains axes programmatiques soient amendés à la marge en phase de conception. Le projet est ainsi rythmé par « de nombreux et longs ralentissements » et par « de petites et fortes accélérations » (Chabot, 2014, p. 71). La complexité de gestion et de maîtrise de ces temporalités est accentuée par la tendance actuelle à l'allongement des durées des projets opérationnels⁴⁵, que L. Chabot (Ibid, p. 74) qualifie de « projets urbains XXL » pour les opérations pouvant durer jusqu'à 15 ans. En s'appuyant sur l'analyse de L. Chabot, il apparaît que l'incorporation d'un projet temporaire dans le processus du projet opérationnel permette de fluidifier, d'améliorer, de maîtriser, d'anticiper et de verrouiller dans le temps les différentes phases et leur articulation.

En l'absence de définition d'un projet définitif, l'aménagement temporaire peut potentiellement permettre d'articuler le projet de planification urbaine au projet d'aménagement opérationnel en révélant un nouveau potentiel exploitable. En phase de faisabilité (dans l'interstice temporel entre la phase de programmation et de conception) ou entre la phase de conception et de réalisation, un projet d'urbanisme temporaire peut permettre de vérifier ou d'affiner le programme et de tester, entre autres, la capacité d'accueil spatiale et fonctionnelle du site. Il fait alors office de projet **pré-programmatique** et **pré-opérationnel**. Ce nouveau type de projet théorisé par S. Thibault (Op. cit.) a pour finalité de vérifier l'adéquation d'une innovation à un espace spécifique. À l'amont de la phase de conception, il fait également office **d'outil de communication ou de concertation**. Par

⁴⁵ Cet allongement est lié à des facteurs multiples, d'ordre structurel, technique et procédural. On peut citer le renforcement des procédures (études d'impact par exemple), des normes et réglementations face à la prise en compte croissante des risques sanitaires et environnementaux, ou la systématisation des recours juridiques en réaction au lancement d'opérations d'aménagement.

ailleurs, en intégrant l’usage et l’usager (notamment les riverains) dans la préfiguration des axes de conception, le projet temporaire réduit les risques d’opposition ou de recours juridiques ultérieurs⁴⁶. Avant l’échéance de la phase de réalisation, il permet **l’anticipation et la préparation de la phase d’utilisation** en contribuant à l’habitabilité, à l’acceptabilité du projet, à la création de la valeur symbolique et de l’esprit des lieux. En parallèle, le projet temporaire et son espace de déploiement font office d’incubateurs permettant d’expérimenter de nouveaux possibles et de nouvelles techniques d’aménagement reproductibles dans le cadre d’autres projets opérationnels : nouvelles techniques de co-construction, nouvelles synergies fonctionnelles, etc. Le projet temporaire s’apparente dans cette perspective à ce que S. Thibault (Op. cit.) nomme **les projets d’innovation recherche** et participe de l’efficacité globale des projets opérationnels par les avancées produites dans les pratiques professionnelles.

Etapes de S. Thibault	Identification descriptive des étapes de S. Thibault, 2018, p. 86.	Etapes de L. Chabot
P	« La phase de problématisation ou de construction du problème, par la mise en tension entre une actualité et les orientations et finalités globales attendues dans le cadre de l’évolution ou la transformation recherchée de cette actualité. »	Phase de définition des objectifs
	« La phase de préparation qui établit les données et les cadres qui seront engagés dans la conception de la ou des solutions possibles au problème. »	Phase d’études préliminaires
C	« La phase de conception qui établit la maquette de ce que devra être dans un futur immédiat ou non, l’actualité. »	Phase d’élaboration
R	« La phase de réalisation qui permet d’aboutir à la transformation ou l’adaptation de l’actualité selon les plans de la maquette. Pour la recherche, cette phase correspond, selon nous, à l’expérimentation d’un modèle. »	Phase de réalisation
U	« La phase d’utilisation par les usagers de l’ouvrage réalisé. Cette phase clôt en règle générale le processus projet avec le désengagement de ses partenaires. »	Phase d’exploitation

Figure 8 - Les étapes du projet en aménagement

⁴⁶ Effet positif avancé par les praticiens dans le cadre de rencontres professionnelles (notamment *Meet-Up Urbanisme temporaire* - Pavillon de l’Arsenal, 24/11/2016, *Table ronde Urbanisme éphémère : véritable outil ou effet de mode ?* - Forum Des Projets Urbains IAU/ENS, 09/03/2018.)

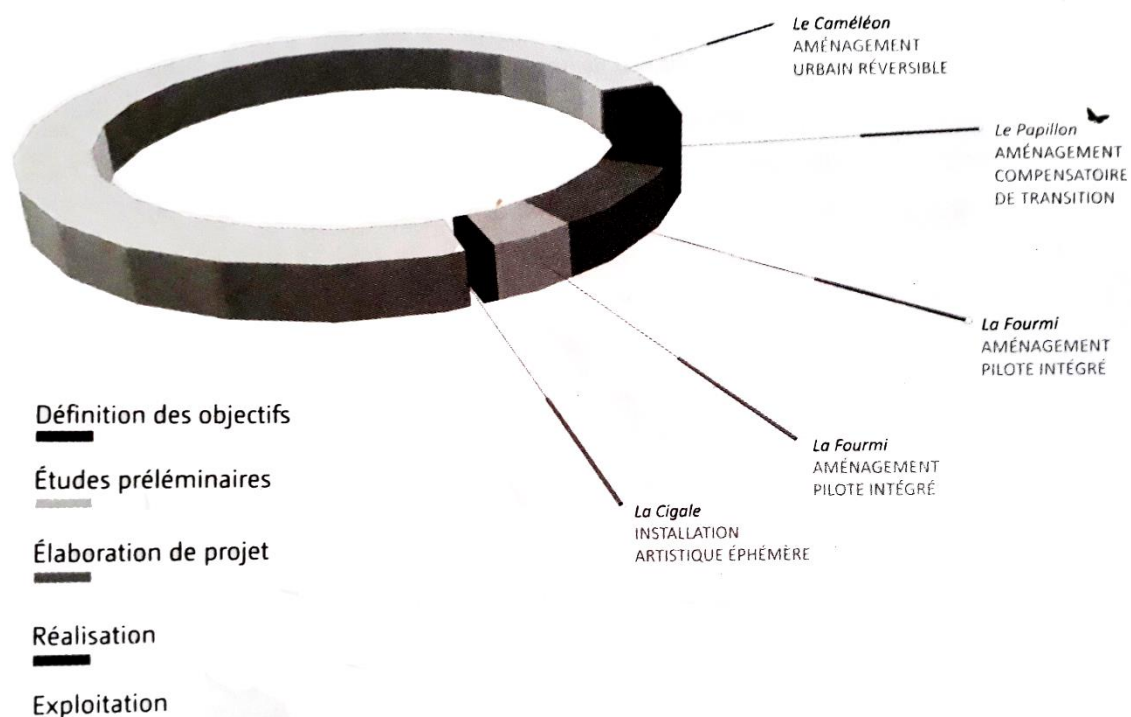


Figure 9 - Visualisation du potentiel d'intégration des projets d'aménagements urbains temporaires dans le cycle de vie d'un aménagement urbain (Chabot, 2014, p.82).

Remise en cause de la loi temporelle du projet opérationnel : abolir l'utilisation en tant que seule finalité

Selon S. Thibault, le processus de bouclage ne peut avoir lieu entre la phase de réalisation (R) et la phase d'utilisation (U) puisque, selon la définition même du projet, « l'espace modifié est rendu opérationnel suite à l'intervention établie selon les plans issus de la phase de conception » (Thibault, 2018, p.93). Or l'intégration de démarche d'urbanisme temporaire remet cette règle en cause : celle-ci a pour effet d'ouvrir et de réintégrer le système organisationnel, temporel et spatial clos, « l'unité » qui caractérise le projet urbain (Ibid. p. 75), dans l'espace-temps *normal* de la ville. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer les utilisateurs lors de temps de co-conception ou de co-construction, mais de prendre en compte l'utilisation quotidienne du lieu dans le processus du projet : cette nouvelle donne rompt avec la segmentation (PCR)U des étapes du projet et apporte une réponse à l'observation de F. Tonkiss, « there is no such thing as an 'end-user': there are only users over time. » (Tonkiss, 2013, p.320). Toutefois, une distinction entre l'utilisation temporaire et l'utilisation finale s'impose en ce que, si elles recouvrent un même type d'action (utilisation de l'espace), elles n'endossent pas le même rôle dans le processus projet (usage à visée expérimentale ou pré-programmatrice distincte de l'utilisation finale), ni ne concerne nécessairement les mêmes catégories d'utilisateurs.

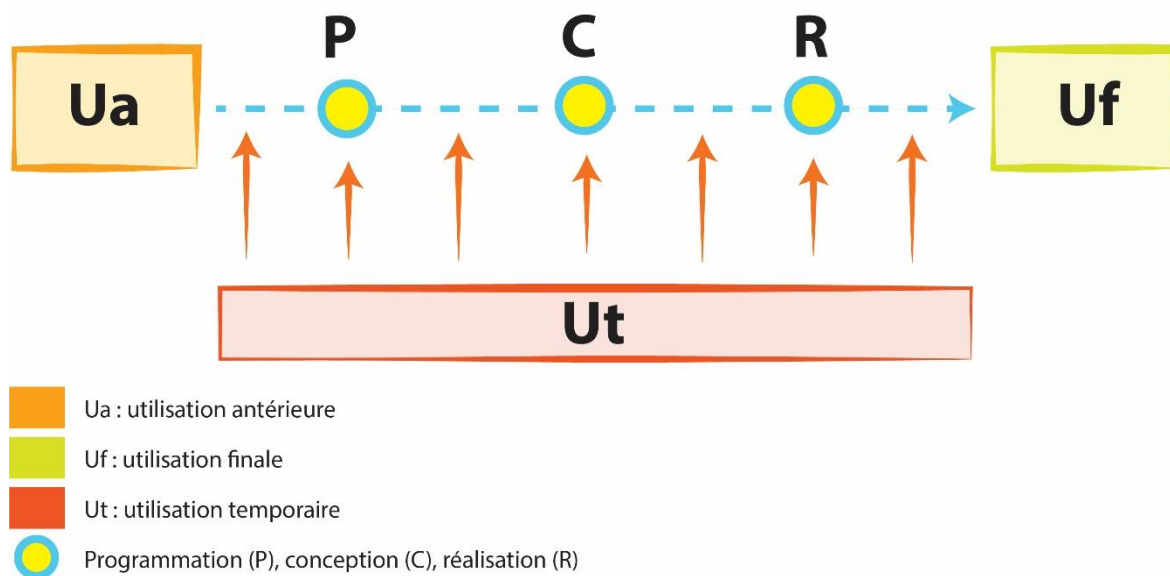


Figure 10 - l'utilisation temporaire, un nouvel outil au service du projet

Entre tactique et stratégie : considérer les échelles de temps aux côtés des échelles spatiales dans la planification et l'aménagement

La mobilisation récurrente des notions de tactiques et de stratégies formulée par M. de Certeau dans le champ académique de l'urbanisme temporaire ne révèle pas seulement la nature politique de ce nouveau mode d'action urbanistique : elle témoigne d'une évolution des pratiques dans le domaine de l'aménagement et de la planification urbaine par la prise en compte des échelles de temps au même titre que des échelles spatiales dans la production de la ville (Tonkiss, 2013).

- **Stratégies** « have an explicit aim in the production of space and the realisation of a set of objectives and of a specific action plan » (Andres, 2013, p. 164). Elles se définissent comme un ensemble d'actions coordonnées par l'intermédiaire d'un plan d'action et appuyées sur des objectifs clairement définis (Ibid.). Elles se fondent sur une maîtrise du temps par l'espace (Levy, 2016) et s'appuient sur une approche globale de l'action, réfléchi et mise en œuvre à plus ou moins long terme (Andres, 2013). Elles relèvent du domaine de l'institutionnel et de l'organisation en ce qu'elles s'appuient sur des logiques et des outils maîtrisés par ces acteurs (outil de planification, politiques publiques, stratégies d'entreprises, etc.),

- Les **tactiques** sont moins coordonnées, ce sont des actions isolées, déployées au coup par coup au gré des opportunités (Andres, 2013). Ce qui implique d'une part qu'elles s'appuient sur l'utilisation du temps pour façonner l'espace et d'autre part qu'elles sont éphémères et mobiles, puisque leur existence est conditionnée par celle de l'opportunité (Levy, 2016). L. Andres (Op. cit.) précise que contrairement aux stratégies, les tactiques doivent prouver leur efficacité à travers le temps. Selon L. Levy (Op. cit.), la tactique ne peut être institutionnalisée, c'est-à-dire qu'elle ne peut faire l'objet de normalisation et de routinisation. Nous relevons qu'elles sont toutefois mobilisées ponctuellement, de manière ad hoc, par les acteurs institutionnels dans le cadre de l'emploi de l'urbanisme temporaire.

En effet, L. Chabot (Op. cit.) démontre que suivant la visée et les modalités de traduction opérationnelle de l'urbanisme temporaire, l'action relève de la tactique et / ou de la stratégie, induisant une gymnastique dans la prise en compte des échelles temporelles :

1. **À court terme**, ces aménagements offrent une réponse flexible, robuste et réactive à une urgence, ou une opportunité ponctuelle (limiter les risques à court terme de la création d'un délaissé, sanction politique, risque de squat, de dégradation, améliorer le processus du projet dans un temps court et dans un contexte social tendu par exemple ; Chabot, 2014)
2. **À long terme**, en visant des effets pérennes ou en consolidant les stratégies d'aménagement ou de planification globales évoquées. L'intégration de l'urbanisme temporaire dans l'objectif dans faciliter le recours au niveau de la planification (par la création d'OAP⁴⁷ par exemple) induit également une réflexion à long terme, en amont cette fois-ci.
3. **Au passé**, l'usage d'un urbanisme temporaire en tant que tactique, mais également en tant que projet pilote, induit la mise en place d'une démarche réflexive de rétrocontrôle et de mesure pour en justifier la validité et pour en tirer des résultats dans une démarche expérimentale⁴⁸.

⁴⁷ Reinhart, C. « Urbanisme transitoire : composer le puzzle juridique adapté au projet », Le Moniteur, aout 2017, pp.36.

⁴⁸ Plateau Urbain, en collaboration avec l'atelier professionnel de Paris 1 Panthéon-Sorbonne a sorti en décembre 2017 la première partie d'une étude globale sur l'évaluation des projets temporaires, témoignant de l'intérêt de la démarche.

Dans cette perspective, la diffusion de l'urbanisme temporaire en tant qu'outil urbanistique offre une réponse à un constat problématique partagé :

« Jusqu'à présent, on a surtout aménagé l'espace pour mieux utiliser le temps. La démarche inverse qui consiste à aménager le temps afin d'exercer un effet sur l'occupation de l'espace est moins courante. » (Gwiadzinski, 2014, p.52).

Le projet urbain à l'aune de l'incertitude et de la complexité : renouvellement des manières d'appréhender le futur

L'éphémère et le temporaire ont toujours tenu leur place dans l'urbain par l'évolutivité intrinsèque à l'espace et au mouvement. Et paradoxalement, alors même que la pensée aménagiste se fondait sur la vision de la ville permanente et immuable (Tonkiss, 2013 ; Pradel, 2010 ; Ascher, 2001 ; Ingallina, 2010 ; Zepf, 2004), l'éphémère a infiltré les pratiques : les expositions universelles présentaient les prototypes de la ville future alors que depuis le siècle dernier, les bâtiments sont conçus pour une durée de vie préétablie de 40 ans (Tonkiss, 2013) (amortissements financiers, calcul des coûts globaux, choix des matériaux, etc.). Toutefois, le succès médiatique et la diffusion de l'urbanisme temporaire dans les pratiques alternatives aussi bien qu'institutionnelles s'inscrivent dans une trajectoire de mutation dans la conception du futur dans le domaine de l'aménagement.

La conception prévisionniste et l'assurance en un avenir stable garanti par la croissance de la planification traditionnelle n'ont pas tenu sous le choc pétrolier des années 1970 et ses répercussions sur la place de l'État. L'intervention par le Plan et la seule détermination de l'usage des sols sur un « support lisse, illimité et déterritorialisé » (Dugua, 2015, p.774) ne suffit plus. Y succède la planification stratégique et ses chevaux de bataille, le Projet Urbain et la Prospective, témoignant de la prise en compte de la multiplicité des futurs probables, de la complexité et de l'hétérogénéité des territoires. Cette phase de l'histoire de la planification s'appuie sur la scénarisation des futurs possibles, sur la projection d'une intention déterminante, et sur la certitude quant à la capacité des politiques publiques à orienter les trajectoires d'évolution de l'espace vers l'accomplissement du scénario retenu. L'incertitude rejoint la complexité en tant que principes paradigmatiques contemporains, elles s'infiltrèrent jusque dans les processus et les systèmes d'aménagement et de planification urbains : les catastrophes naturelles, les emballements économiques, les effets d'inertie et de systémiques mettent fin à la foi des aménageurs en leur maîtrise du futur. La multiplication des blocages et zones d'ombre du projet, combinée à l'accélération des mutations conduisent

à un décalage temporel : par ce décalage les solutions, idoines dans un contexte donné (P ou C), sont obsolètes avant même la venue de leur mise en œuvre (R). On s'achemine alors vers un urbanisme de la *pensée faible* (Chalas, 2004) entendu comme le contraire d'une « pensée simple pétrie de certitude et orientée vers des perspectives d'avenir clairement tracées » (Pradel, 2010, p. 211).

« L'horizon temporel stable des sociétés urbaines éclaterait sous les coups de butoir de la post-modernité, interdisant de penser la transformation de l'espace sur le temps long. Après des décennies d'urbanisme définitif, de théories fonctionnalistes, de planification urbaine, de plans masses et de localisation des fonctions selon un principe d'attractivité gravitaire, la nécessité d'introduire la dimension évolutive de l'aménagement dans la formulation et la conception du projet urbain s'observe aujourd'hui » (Pradel, 2010, p. 209).

L'improvisation est alors proposée comme nouveau principe d'action dans le modèle de la planification stratégique spatialisée (Soubeyran, 2015 ; Levy, 2016 ; Ramirez-Cobo, 2016). La mobilisation de ce concept dans les théories de l'action en aménagement s'appuie sur le concept de Jankélévitch sur la rhapsodie, pour qui l'improvisation se caractérise par un éclairage réciproque de l'intrigue et de la fin, de la programmation/conception et de la réalisation, des phases concomitantes, mais distinctes. Selon L. Lévy (Lévy, 2016a), ce nouveau principe d'action relève un double défi de la pensée aménagiste :

1. Accorder une place centrale à la dimension temporelle, non pas seulement en tant que succession de temps procéduraux, mais en octroyant une épaisseur de la durée par l'interprétation de l'action en continu et *a posteriori*, et en lui accordant la fonction de garantir la dimension politique et démocratique du projet⁴⁹.
2. Rétablir une vision positive du risque et de la surprise, considérés comme des ouvertures vers de nouveaux possibles, une vision restaurant une image positive de l'incertitude.

⁴⁹ L. Levy (Levy, 2016) explique que l'accélération des temps du projet et les incertitudes croissantes conduisent, d'une part, à agir dans l'urgence et, d'autre part, à anticiper pour mieux maîtriser les processus. Par effet ciseaux, ces tendances confisquent les temps du débat et de la délibération collective. L'improvisation par le déploiement conjoint des temps de la réalisation et de la délibération (et non sa suppression) rétablit la dimension démocratique du projet.

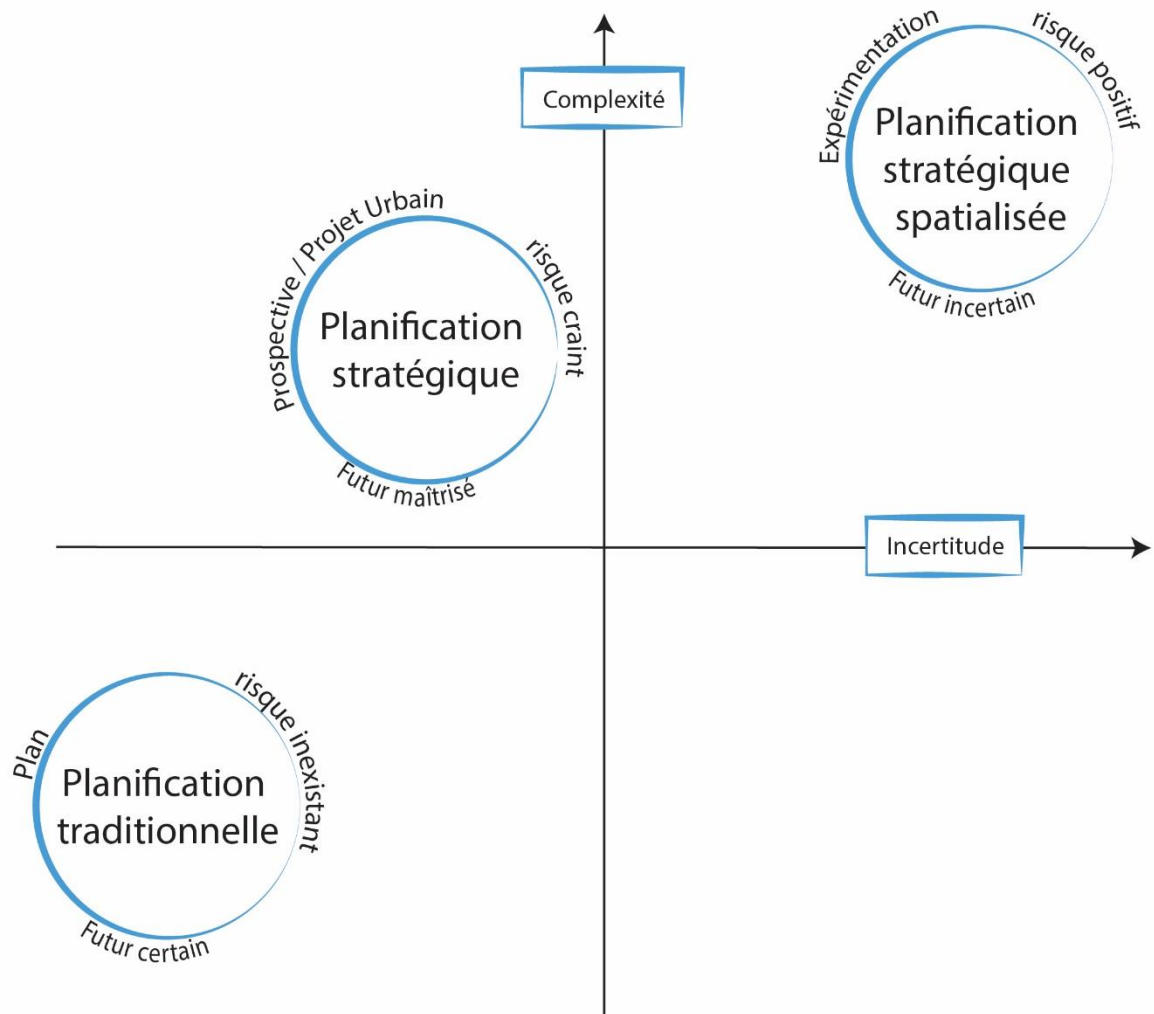


Figure 11 – Vision du futur : schéma d'évolution des modèles de l'aménagement et de la planification

Toutefois, cette théorie de l'action par l'improvisation induit l'acceptation d'un lâcher prise et de l'erreur (Levy, 2016), chose qui, y compris dans la société du risque, semble difficile en raison notamment de la responsabilité politique et éthique, puisque les conséquences non-intentionnelles résident au cœur même de l'action et que ces conséquences non-intentionnelles sont « *capables d'en miner la légitimité et d'en interroger le sens (de l'action)* » (Chalas et Soubeyran, 2009, p. 137). La nouvelle Cité imaginée par S. Thibault (Op. cit.) supplantant la Cité du Projet de L. Boltanski et E. Chiapello (Boltanski et Chiapello, 1999)⁵⁰ complètent ces théories : l'état de grandeur pour la Cité du Développement Durable ou la Cité de l'Ecologie n'est plus porté par « la mobilité, le

⁵⁰ Pour modéliser les transformations de capitalisme qu'ils analysent, L. Boltanski et E. Chiapello présente des valeurs et modes d'agir schématisés à travers une typologie de « Cités » : la cité marchande, la cité de renom, la cité domestique, la cité industrielle et la cité du projet (Boltanski, Chiapello, 1999),

changement permanent, la circulation, la connexion, mais une certaine forme nouvelle de lenteur, un principe de précaution, une nouvelle raison qui fait de l'incertitude, sa matière première » (Thibault, 2018, p. 71). Dès lors, à la croisée du principe de précaution et du risque comme ouverture, l'improvisation serait sécurisée par l'expérimentation et la réversibilité. Dans ce nouveau modèle de pensée aménagiste, l'urbanisme temporaire, créateur « d'espaces de décélération » (Tonkiss, 2013, p. 320), apparaît comme un levier d'action adapté dans le domaine opérationnel, mais également dans le domaine de la planification, une manière d'opérer le glissement de la maîtrise du projet et de son processus vers la maîtrise du risque.

Des dispositifs de mise en projet temporaires, tels que les IBA en Allemagne, créées en 1901 en tant qu'expositions internationales d'architecture par exemple, viennent aujourd'hui nourrir les orientations et les processus de planification. Lancée en 1989 pour une durée de 10 ans sur le territoire industriel de la vallée de l'Emscher dans le Land de Rhénanie du Nord / Westphalie, l'IBA d'Emscher Park visait à accompagner les projets de réhabilitation et de transformation de ce patrimoine industriel. Ces initiatives ont été proposées par les acteurs institutionnels, collectivités territoriales notamment, dans le cadre d'un appel à projets. Imprégné d'une orientation culturelle forte, l'IBA a permis la reconversion et le détournement d'usage de nombreux sites industriels. La logique de festivalisation de l'action a mis les différents sites sous les feux des projecteurs et a conduit à la construction d'une action collective entre les acteurs d'un territoire en transition. Cette dynamique s'est pérennisée dans une série d'impacts sur les logiques de planification : de nombreux édifices industriels, après avoir été mis en lumière par l'IBA, ont ensuite bénéficié d'une protection réglementaire au titre du patrimoine, le syndicat intercommunal KVR a repris le suivi du développement du volet « parc paysager » créé par l'IBA, et a également mis en place un schéma directeur. Par ailleurs, l'IBA a impulsé une collaboration stratégique sur une thématique posée par ce dispositif, « avenir pour une région industrielle ».

3. L'urbanisme temporaire une innovation symbiotique en cours d'institutionnalisation

Les collectivités locales, acteurs pivot dans un processus d'institutionnalisation structurant

« Les aménageurs, les promoteurs aussi bien que les occupants de sites, ont déployé de nouvelles méthodes de projet, de nouveaux réseaux, inscrits dans des équilibres économiques fragiles mais inventifs » (Diguet et al., 2017, p.2).

À partir de ce constat, les travaux de F.W. Geels et J. Schot (Geels et Schot, 2007) sur les voies de transitions et les conditions de développement des innovations de niches apportent un nouvel éclairage. Selon ces auteurs, les transitions de régimes résultent de l'alignement de mouvements situés à plusieurs niveaux⁵¹ :

1. Un dynamisme interne au sein d'une innovation de niche à la micro-échelle (par une amélioration de la performance, par le soutien de groupes d'acteurs puissants et par la stabilisation des processus d'apprentissage) ;
2. Des changements paradigmatiques à l'échelle macroscopique (paysage sociotechnique) ;
3. Une déstabilisation du régime dominant résultant de ces changements et ouvrant des fenêtres d'opportunité pour le développement des innovations de niche.

⁵¹ F.W. Geels et J. Schot (Geels et Schot, 2007) établissent les définitions suivantes des paysages, des régimes sociotechniques et des innovations de niche, fondée sur une approche par niveau, de l'échelle macro à microscopique :

- Les paysages sociotechniques : macro-niveau formant l'environnement exogène des régimes et des innovations dont les changements s'opèrent généralement lentement, sur des dizaines d'années (macroéconomie, schéma sociétaux et culturels, macropolitique, etc.)
- Les régimes sociotechniques : ensemble d'habitudes cognitives qui régissent un système d'acteurs composé des ingénieurs mais également de décideurs politiques, utilisateurs ou usagers, de chercheurs et de groupes d'intérêt spécifiques et qui déterminent des schémas de développement selon des trajectoires technologiques (adaptation de modes de vie à un système technique, infrastructures et compétences, habitudes limitant les développements hors du régime dominant, etc.). Elles sont régies par un ensemble de règles cognitives (systèmes de croyance, méthodes de définition des problèmes, principes d'action ou de pensée, méthodes heuristiques, etc.), normatives (place des relations, des valeurs et des normes comportementales) ou régulatrice (mesures de régulations, standards, lois, etc.)
- Les innovations de niche : microniveau dans lequel émergent les innovations, initialement instables et aux faibles performances. Les niches font office de chambres d'incubation protégeant les innovations des standards de sélection du marché dominant. Elles sont portées par de petits réseaux d'acteurs impliqués, souvent outsiders, ou positionnés en marge du système sociotechnique dominant. Les innovations de niche sont des microsystèmes similaires aux régime sociotechniques, ils s'en différencient par la taille et la stabilité de la structure et des réseaux et par des règles internes moins contraignantes.

Increasing structuration
of activities in local practices

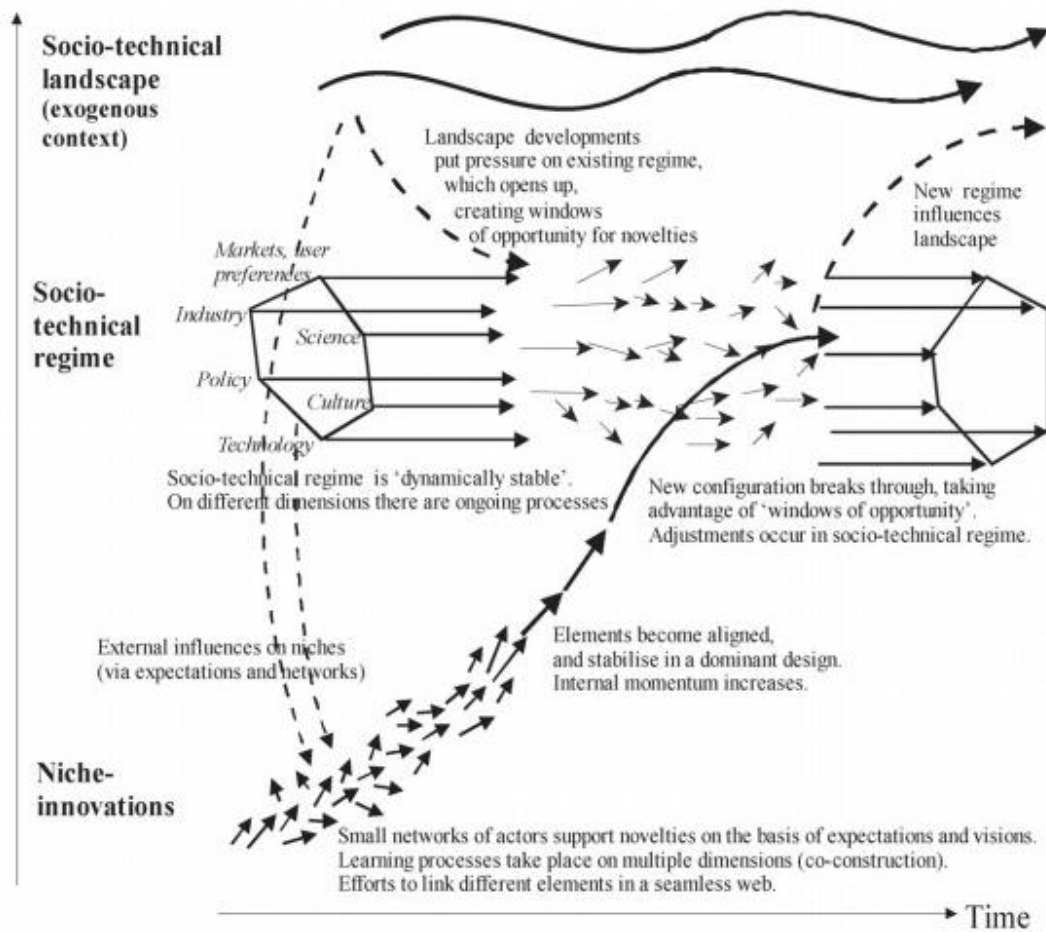
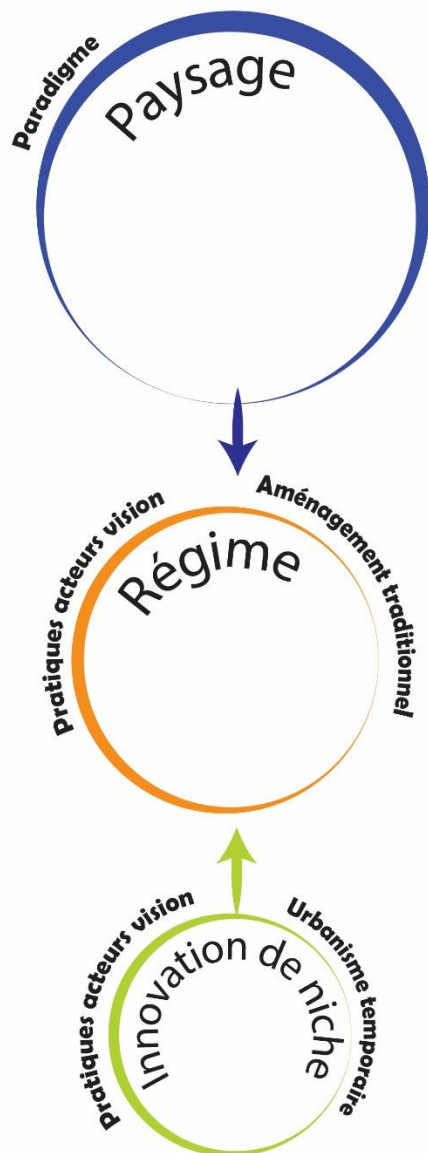


Figure 12 - Transitions : perspective multi-niveau (source : Geels et Schot, 2003, p. 401)

Le tableau suivant synthétise le croisement de cette grille de lecture et de l'étude menée dans les parties précédentes sur les origines et les facteurs d'émergence de l'urbanisme temporaire :



Evolution :

- Incertitude et complexité croissantes
- Accélération et systématisation des crises économiques
- Évolutions rapides et désynchronisation des modes de vie et des pratiques sociales,
- Experiential Turn
- Multiplication des catastrophes, menaces et risques environnementaux,
- Fin de cycles d'activité : désindustrialisation, transformation des activités administratives et des réseaux de voies ferrées, etc.

Déstabilisation :

- Blocages dans les processus techniques et procéduraux de production de la ville, allongement des durées des projets opérationnels
- Multiplication des friches urbaines (industrielle, administratives, ferroviaires, etc.) et temporelles
- Accélération de l'obsolescence fonctionnelle des espaces
- Décalage entre la conception et l'utilisation des ouvrages
- Concurrence croissante des métropoles et territoires

Fenêtre d'opportunité :

- Renouveau urbain, mode privilégié de développement urbain
- Passage de la planification déterministe (Projet Urbain + Prospective) à la planification improvisée (Réversibilité + expérimentation)
- Considération croissante de l'urbanisme soft
- Consolidation de la théorie de la ville créative comme facteur d'attractivité
- Valorisation du modèle de la ville laboratoire

Dynamisme interne :

- Groupe dédié :
 - territoriants, artistes, architectes à la marge, collectifs
 - structuration en filière professionnelle et interactions avec le domaine de la recherche, la filière et les acteurs dominants qui structurent et transmettent les processus d'apprentissages par méthode et protocoles
- Soutien croissant des acteurs puissants, notamment des collectivités publiques modèles (Ile de France, Nantes, Bordeaux, Grenoble, etc.)
- Tactiques prouvant l'efficacité de la pratique avec des exemples phares en France et à l'étranger (Les Grands Voisins, le 6B, la Cartonnerie, etc.)

Figure 13 - L'urbanisme temporaire : une innovation de niche dans un régime en système en transition

Cette étude aboutit à deux conclusions :

1. **Le processus d'institutionnalisation est une étape structurante de l'urbanisme temporaire** : les acteurs institutionnels qui se positionnant en faveur de l'urbanisme temporaire (collectivités publiques tels que la Région Ile de France et les grandes métropoles, les promoteurs comme Nexity, bailleurs sociaux et autres grands propriétaires comme la SNCF Immobilier) représentent un groupe de soutien puissant. Leur appropriation de ce mode d'action urbanistique contribue à élargir le réseau et à durcir les règles qui régissaient initialement le système de l'urbanisme

temporaire (pression plus forte pour se conformer aux normes, ERP notamment, acquisition de codes professionnels et entrée d'acteurs de la scène informelle dans des cadres juridiques et organisationnels clarifiés par exemple) ;

2. **L'urbanisme temporaire est une innovation symbiotique** : il ne représente pas une innovation de niche compétitive, puisqu'il ne tend pas à révolutionner ou à remplacer complètement le régime existant (acteurs et pratiques). L'urbanisme temporaire se pose en effet comme une solution aux problèmes posés par les modalités d'aménagement traditionnelles et cherche à en optimiser le processus, à en améliorer la performance pour l'intégralité des parties prenantes. L'hybridation du système d'acteurs et des pratiques d'aménagement, entre l'alternatif et le *mainstream*, a également conduit au renouvellement des règles cognitives, normatives et régulatrices dans le système d'acteurs dominants : sont par exemple cités l'assouplissement du rapport à la norme et à la règle pour les acteurs traditionnels ou l'évolution des perceptions quant à un urbanisme de la permanence.

Dans ce processus d'institutionnalisation, les collectivités publiques locales sont présentées comme des acteurs pivots.

La collectivité locale, fournisseur de matière première

Les acteurs publics, dont les collectivités locales (mais également les opérateurs publics et autres administrations), sont des fournisseurs de foncier majoritaires⁵². F. Adisson (Adisson, 2017) explique cet état de fait par le passage à la « gestion active » de l'immobilier dans la sphère publique en lien avec les réformes néo-managériales et les difficultés financières qui incitent ces acteurs à considérer leur patrimoine non pas seulement au prisme des coûts, mais également des ressources potentielles qu'il peut générer. Il complète cette explication :

« Ce constat peut s'expliquer par des effets de disponibilité et d'opportunité du côté de l'offre : les friches industrielles situées dans les zones centrales et péri-centrales de la région parisienne ayant déjà, pour la plupart, fait l'objet de réaménagements urbains, il resterait surtout des emprises publiques. Une seconde explication, du côté de la demande, est que les occupants se considéreraient légitimes à revendiquer, politiser et négocier l'occupation de ces propriétés, perçues comme des espaces publics ou des « communs ». Mais au-delà, il faut prendre en compte l'hypothèse que les grands propriétaires, et en particulier ceux publics, seraient en fait *favorables* aux occupations temporaires, au point de les susciter » (Ibid.).

Les collectivités mobilisent les biens immobiliers relevant du domaine public, qu'ils aménagent temporairement ou qu'ils mettent à disposition dans le cadre d'autorisation

⁵² À titre d'exemple, sur les 70 projets étudiés par l'IAU-IDF (Diguet, 2018), les collectivités sont propriétaires de 30% des sites. Elles arrivent en tête.

d'occupation temporaire. Cette modalité de mise à disposition est désormais régie par le principe juridique de publicité et de mise en concurrence dans le cadre d'une exploitation économique. Ils mobilisent également les biens immobiliers relevant de leur domaine privé par l'intermédiaire de baux commerciaux dérogatoires ou de conventions d'occupations précaires⁵³.

La mise à disposition du patrimoine immobilier représente en effet une opportunité économique en termes de valorisation du foncier et limitation des coûts de gestions, de risque de dégradation en cas de bien vacant ou de sanction politique liée au délaissement de ces espaces.

Collectivité publique : chef d'orchestre des politiques d'aménagement et de développement urbain

Les collectivités locales, EPCI ou communes suivant les cas, sont garantes du droit des sols et des documents de planification. Elles sont ainsi en mesure de mettre en place les outils règlementaires favorables au déploiement de l'urbanisme temporaire⁵⁴. Liées aux projets opérationnels par leur fonction de contrôle de la conformité ou de la compatibilité de ceux-ci aux documents d'urbanisme, elles représentent des interlocuteurs privilégiés dans le cadre d'initiatives privées. Elles restent également des maîtres d'ouvrage primordiaux, dans le cadre d'opérations d'ensemble, d'ouvrages et infrastructures (ZAC, équipements publics, etc.). Par cette position centrale, ils sont en mesure de favoriser le dialogue avec d'autres propriétaires, publics ou privés, et de mettre en œuvre des politiques incitatives, subventions, etc. B. Laperche et C. Uzunidis (Laperche et Uzunidis, 2011) rappellent par ailleurs le rôle de catalyseur que jouent les politiques publiques, et en particulier celles des collectivités locales, dans la création des dynamiques de créativité et d'innovation sur les territoires. Et de fait, le soutien et la capacitation des acteurs de l'urbanisme temporaire (passage du *off* au *in* ; Vivant et Pinard, 2016) par les collectivités publiques contribuent à la valorisation de ce mode d'intervention en tant que service monétarisé (Jégou et Bonneau, 2016b). L'urbanisme temporaire représente un outil stratégique pour les collectivités publiques, que ce soit en tant qu'outil de gestion du projet urbain et des mutations urbaines (cf. Chapitre 2.2.), ou dans une

⁵³ Reinhart, C. « Urbanisme transitoire : composer le puzzle juridique adapté au projet », Le Moniteur, aout 2017, pp.36.

⁵⁴ Cf . mise en place d'OAP (Ibid.)

dimension politique globale : garant du développement du territoire, elles trouvent dans l'urbanisme temporaire un outil de déspecialisation, générateur d'une mixité fonctionnelle parfois difficile à mettre en place, et un incubateur d'innovation économique, urbaine et sociale à soutenir ou à impulser (Diguët, 2018) d'autant que ce mode d'action s'adapte particulièrement aux temporalités des mandatures (Pradel, 2008) et de démocratie locale par sa dimension participative et inclusive. L'urbanisme temporaire répond également à des enjeux en termes d'attractivité et d'image territoriale.

Le positionnement et les modalités d'intervention des acteurs de la ville en matière de stimulation de l'urbanisme temporaire ont été étudiés par Urban Catalyst (Oswalt et al. 2013), résumé dans le tableau suivant ⁵⁵ :

Stratégie	Description
Activer	Signaler le problème de la vacance et promouvoir les atouts qui peuvent en être tirés
Initier	Obtenir des accords avec les propriétaires et résoudre les questions juridiques et légales
Revendiquer	Affirmer la légitimité de l'action temporaire
Former	Donner les moyens aux usagers de s'approprier les lieux sous occupés
Formaliser	Accompagner la transition vers le pérenne, profiter des bénéfices de l'occupation temporaire sur le long terme
Exploiter	Usage commercial de l'occupation temporaire

L'institutionnalisation de l'urbanisme temporaire par l'urbanisme transitoire et l'urbanisme éphémère se caractérise également par l'incorporation de ces démarches par les collectivités territoriales en tant qu'action publique directe, par le biais de la commande publique ou de la programmation culturelle (Diguët et al. 2017 ; Territoires, 2008 ; Macaire, 2018). Ces modalités d'appropriation variées ont pour objectif de répondre à des intentions explicites et implicites des collectivités territoriales. Si ce processus d'institutionnalisation est structurant, il se traduit donc par la mise en dispositif de l'urbanisme temporaire. Il s'agit

⁵⁵ Extrait de De La Casa, C. *De l'urbanisme temporaire à l'urbanisme transitoire, un cheminement entre positionnements, intérêt et valeurs. SNCF Immobilier se prête à l'expérience*. Mémoire de master Urbanisme et Coopération Internationale, sous la direction de F. Gatta, Grenoble, Institut d'Urbanisme de Géographie Alpine, Université de Grenoble Alpes, 2017, 67p.

ainsi d'observer dans quelle mesure et par quel processus cette mise en dispositif transforme et contribue à l'évolution de l'urbanisme temporaire.

Institutionnalisation de l'urbanisme temporaire : écueils et limites

Risques de standardisation

Si l'institutionnalisation de l'urbanisme temporaire constitue une étape importante de structuration de ce mode de fabrication de la ville, celle-ci est également pointée comme un facteur potentiel de dévoiement ou d'atténuation de ses effets positifs.

Selon L. Chabot :

« Edicter des normes et des règles, établir une procédure ad hoc à cette démarche d'aménagement serait à terme contre-productif. L'un des avantages de cette démarche est justement sa légèreté, sa souplesse et son caractère évolutif » (Chabot, 2014, p.81).

Reprenant les propos recueillis en 2012 de l'architecte cantonal genevois et ancien commissaire des Editions de Lausanne Jardins 2004 et 2009, il expose que :

« La décision de faire appel à cette démarche de projet doit tout d'abord tenir compte des opportunités et du contexte dans lequel on souhaite agir. L'emploi systématique et uniforme de cette démarche pourrait à terme avoir des effets démobilisateurs » (Chabot, 2014, p.82).

Dans le cadre de l'urbanisme éphémère, particulièrement concerné en raison de la cyclicité de certains événements, B. Pradel lançait en 2008 l'alerte suivante :

« Résultant d'une reconnaissance institutionnelle a posteriori des caractères vertueux de ses réalisations opératoires, [...] l'urbanisme temporaire est utilisé par la ville dans un contexte de concurrence urbaine accrue où l'animation et la médiatisation d'une urbanité collective deviennent des enjeux de valorisation territoriale sur le long terme. Néanmoins à trop être instrumentalisé comme béquille de certains projets urbains, il risque aussi de perdre de son caractère subversif et de ne plus pouvoir alors signifier la centralité métropolitaine. » (Pradel, 2008, p.2060).

J. Navarro explique par ailleurs que si « l'institutionnalisation est la preuve que l'idée de départ était bonne [...] il faut veiller à ne pas rouiller la créativité [et] à préserver les possibilités d'évolution »⁵⁶. C'est ici le risque de standardisation et de normalisation, contrevenant aux propriétés subversives et à l'action sur mesure connexe au respect et à l'efficacité du traitement de la singularité (lieu et usage) qui est souligné, ceci dans la conception des éléments du projet, mais également dans la méthode adoptée. Il nuance ainsi

⁵⁶ Entretien avec J. Navarro, adjointe au maire chargée de l'animation des quartiers dans le 19^{ème} arrondissement à Paris, par la revue Territoires, décembre 2008, p.23.

la position de nombre d'acteurs professionnels selon laquelle la méthode, sinon les lieux, est reproductible.

Nuancer la généralisation de l'urbanisme temporaire

Il s'agit également de nuancer la généralisation de l'urbanisme temporaire, dont la représentation est exacerbée par sa valeur médiatique. En effet, G. Farage rappelait en 2008 que ces démarches relevaient encore d'une « culture minoritaire »⁵⁸. Le déploiement de l'urbanisme temporaire est considéré comme étant limité, d'une part par le nombre de projets engagés au regard des opportunités foncières, et par l'homogénéité de sa répartition territoriale. J. Meyrignac, Directeur Général Citadia, observait⁵⁹ que les projets temporaires médiatisés étaient majoritairement implantés dans les métropoles. Pour autant, cela signifie-t-il qu'il n'existe pas de projet en ville moyenne ? Selon C. Diguët, urbaniste en charge de l'étude sur l'urbanisme transitoire à l'IAU-IDF, le déploiement de ces projets dans ces territoires est conditionné par un portage politique fort et met en évidence la pertinence de la structuration d'un réseau autour de ces démarches⁶⁰.

À travers le recensement et la modélisation des différents positionnements des autorités locales envers les démarches temporaires (modèle positif, permissif, prohibitif et désengagé) F. Tonkiss (Tonkiss, 2013) rappelle que les collectivités ne sont pas nécessairement engagées ni favorables à ce mode de fabrication de la ville. Il faut noter que les collectivités territoriales concernées font office d'utilisateurs avant-gardistes de cet outil de production de l'urbain.

Dispositif, délimiter les modalités de l'intervention publique

Après avoir émergé dans les années 1970 (Beuscart et Peerbaye, 2006), l'emploi du terme de dispositif s'est généralisé, notamment dans le champ des sciences sociales et des politiques publiques. Nous repartirons de la définition foucaldienne du dispositif, qui a fortement imprégné les théorisations successives de ce terme, afin de tirer les axes d'analyse de la mise en dispositif de l'urbanisme temporaire par les collectivités publiques.

⁵⁸ « Quand l'éphémère fait la ville ». *Territoires*, décembre 2008, p.21.

⁵⁹ *Table ronde Urbanisme éphémère : véritable outil ou effet de mode ?* - Forum des Projets Urbains, 14/11/2017

⁶⁰ Propos recueillis lors du séminaire *Urbanisme transitoire : une nouvelle manière de fabriquer la ville* – IAU/ENS, 09/03/2018

Selon M. Foucault, le dispositif est un réseau établi entre les éléments d'un « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques ; bref, du dit aussi bien que du non-dit [...] » (Foucault, 1994, p. 299). Cette formation d'éléments discursifs et non discursifs a pour fonction initiale de répondre à une « urgence » et endosse de ce fait une « fonction stratégique dominante » (Ibid.). Il suppose de ce fait une « certaine manipulation de rapports de force, d'une intervention rationnelle et concertée dans ces rapports de force, soit pour les développer dans telle direction, soit pour les bloquer, ou pour les stabiliser, les utiliser ». Il induit de ce fait une forme de gouvernementalité mise en place pour répondre à une finalité et à une intention. M. Foucault se rapproche en cela de l'étymologie latine, *dispositio*, qui désigne d'une part « disposer des éléments en vue d'une finalité » et d'autre part « agencer les arguments de façon à les rendre intelligibles » (Aggeri, 2014, p.48).

Toutefois, l'usage actuel du terme dispositif appelle à nuancer le caractère intelligible ou prédéterminé de l'intentionnalité et de la finalité qui régit la construction de cet agencement. Un premier facteur repose sur la « surdétermination fonctionnelle » du dispositif (Foucault, 1994, p.299) : l'agencement de ces éléments hétérogènes engendre une dynamique autonome : ses effets, « positif ou négatif, voulu ou non voulu, [viennent] entrer en résonance, ou en contradiction, avec les autres » (Ibid.) tandis que le dispositif entre en collision avec d'autres dispositifs conduisant à des effets imprévisibles et au réajustement permanent des éléments hétérogènes. D'autre part, l'intentionnalité du dispositif se lit à plusieurs niveaux : F. Aggeri (Aggeri, 2014) rappelle ainsi que le dispositif technique est appréhendé comme un ensemble autonome qui s'observe, non pas au prisme de l'intention, mais de ses résultats, tandis que le dispositif juridique ou militaire est abordé par la confrontation de ces effets et de l'intention initiale. Le dispositif artistique, quant à lui, se caractérise par l'indétermination préalable, n'ayant d'autre finalité que de provoquer la réaction. Ses effets potentiels sont uniquement repérables dans des conditions précises.

Dans le domaine des politiques publiques, P. Zittoun (Zittoun, 2013) rapproche le dispositif de la définition du concept d'instrument de P. Le Galès qui le présente comme « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2004). L'instrument représente alors un agencement

d'éléments hétérogènes, « mêlant des composantes techniques (mesure, calcul, règle de droit, procédure) et sociales (représentation, symbole) » (Zittoun, 2013). P. Zittoun (Ibid.) précise par ailleurs que les acteurs publics et le domaine de la recherche font un usage différencié du terme dispositif apposé aux politiques publiques. Désigné par les premiers comme un ensemble « d'actions publiques tournées vers un objectif commun » (Ibid.), il se situe à un niveau intermédiaire entre la mesure publique (prise isolément) et la politique publique (contenant un ensemble de mesures publiques). Pour les chercheurs, il s'agit généralement d'ensembles relativement homogènes qui leur permettent d'aborder sous un angle transversal des processus de production de politiques publiques différentes, à l'instar des dispositifs participatifs. C'est dans cette deuxième perspective que nous nous situons.

Il s'agira donc d'étudier le processus de conception et de composition d'éléments hétérogènes à partir de l'identification d'intentions et des urgences auxquelles répondent les démarches d'urbanisme temporaire diligentées par les collectivités publiques. À travers les effets visés et les effets secondaires de cette conception itérative, l'étude de la mise en dispositif de ce mode de fabrique de la ville permettra d'identifier son impact sur la trajectoire de développement de l'urbanisme temporaire auquel nous confronterons les éléments de définition tirés de cette première étude académique.

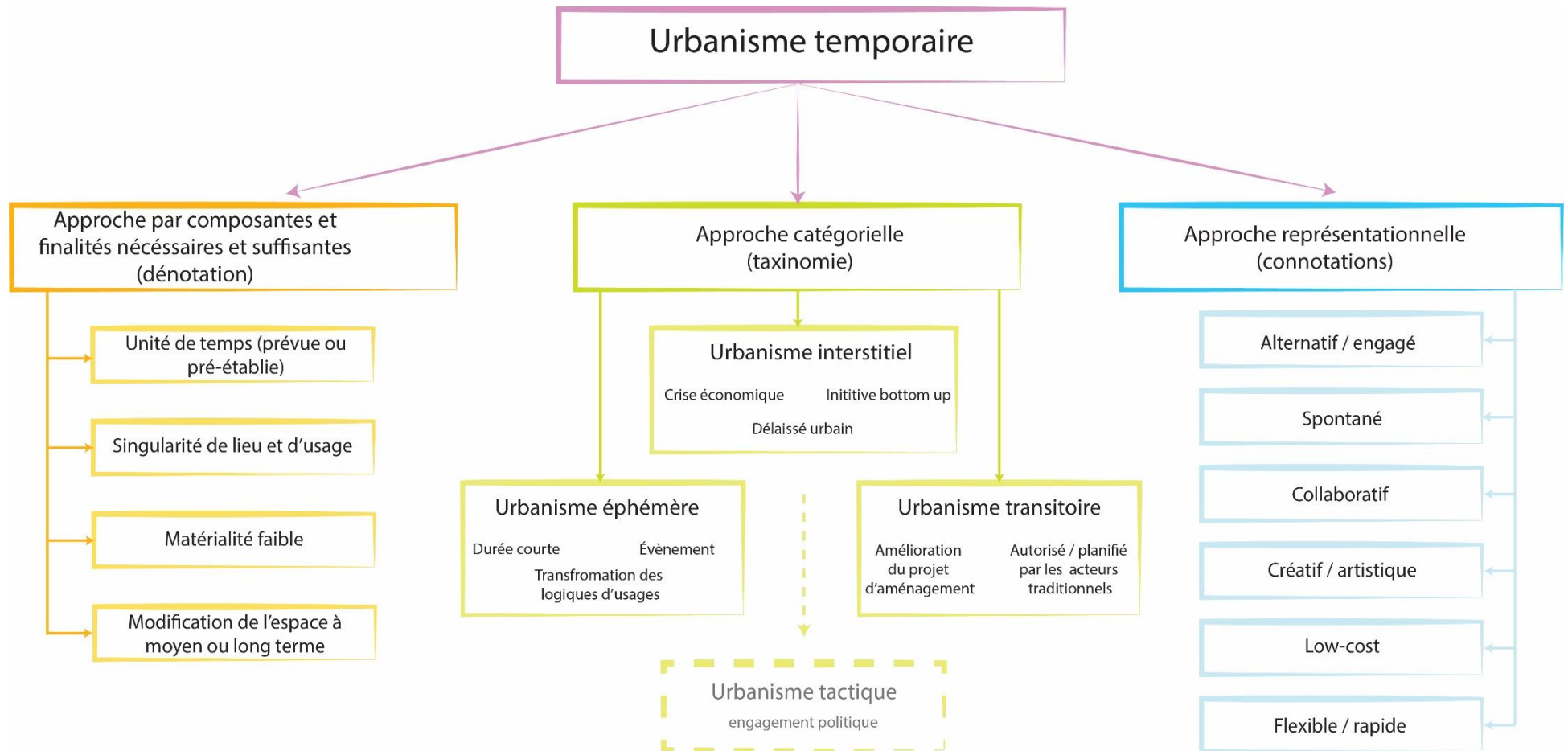


Figure 14 - Carte conceptuelle : synthèse des approches définitionnelles de l'urbanisme temporaire

Partie 2 : Aménagement transitoire du site Augereau : vers un nouvel urbanisme temporaire ?

Dans une démarche inductive, il s'agit de confronter les axes de définition et les caractéristiques originelles extraites de la recherche académique à celles ci-après déterminées de manière empirique.

Cette partie s'appuiera sur l'étude de la démarche d'aménagement transitoire du square Augereau, localisé sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) de Cantepau à Albi. Le quartier est lui-même inscrit au NPNRU en tant que quartier d'intérêt régional pour le projet de rénovation urbaine « Cantepau Demain ». Ce projet urbain, porté par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A), est projeté à 2025 pour la première phase et à l'horizon 2031 pour la seconde. L'aménagement temporaire du site est porté par la Ville d'Albi, en étroite collaboration avec le bailleur social Tarn Habitat et la C2A : la Ville finance l'aménagement et l'équipement temporaires et assure la maîtrise d'ouvrage de la mission de maîtrise d'œuvre lancée pour la conception de l'espace. L'ingénierie globale de la démarche et le suivi de l'exécution de cette mission sont assurés par l'équipe Rénovation Urbaine de la C2A en charge du projet urbain « Cantepau Demain ». À noter également que S. Guiraud-Chaumeil, maire de la Ville d'Albi et présidente de la C2A, assure le suivi politique du projet Anru et de l'aménagement transitoire du square. Le bailleur Tarn Habitat finance pour sa part les opérations de démolition sur le square. L'office est également consulté dans le processus décisionnel du projet temporaire. Propriétaire de l'intégralité des logements du quartier, il est un partenaire du projet de rénovation urbaine en tant que maître d'ouvrage des opérations portant sur l'habitat dans le cadre du projet « Cantepau Demain ». Le foncier du square Augereau est propriété Ville et Tarn Habitat à l'instant où la présente recherche est rédigée. À cet instant également, le projet d'aménagement transitoire fait l'objet d'une étude de conception menée en collaboration avec les habitants, celle-ci se situe en phase AVP.

La lecture de l'urbanisme temporaire s'appuiera sur l'analyse de sa mise en dispositif. Nous identifierons les facteurs et motivations qui ont conduit les acteurs à l'entreprise de cette démarche. Cela nous amènera à délimiter les caractéristiques du site en tant que lieu et des temporalités multiples dans lesquelles il s'inscrit, les temporalités du projet temporaire

imbriquées dans les temporalités et étapes du projet urbain. Cette analyse mettra en lumière les intentions et finalités qui sous-tendent le projet temporaire et leur traduction à travers la construction et l'articulation des différents « éléments hétérogènes » qui composent ce dispositif en cours d'élaboration. La combinaison de l'approche processuelle et structurelle de cette démarche permettra de faire ressortir d'une part l'évolution conceptuelle et opérationnelle du projet, ses caractéristiques et ses impacts sur les pratiques des différents acteurs d'autre part.

La méthode de recherche s'appuie sur la reconstitution du filage de la démarche à partir de documents professionnels, comptes rendus de réunion, notes et rapports, DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) du marché de maîtrise d'œuvre et livrables divers, cartes, schémas, et à partir d'entretiens, de données d'observation et de photographies, permettant de croiser le discours officiel avec l'étude d'éléments sensibles et implicites.

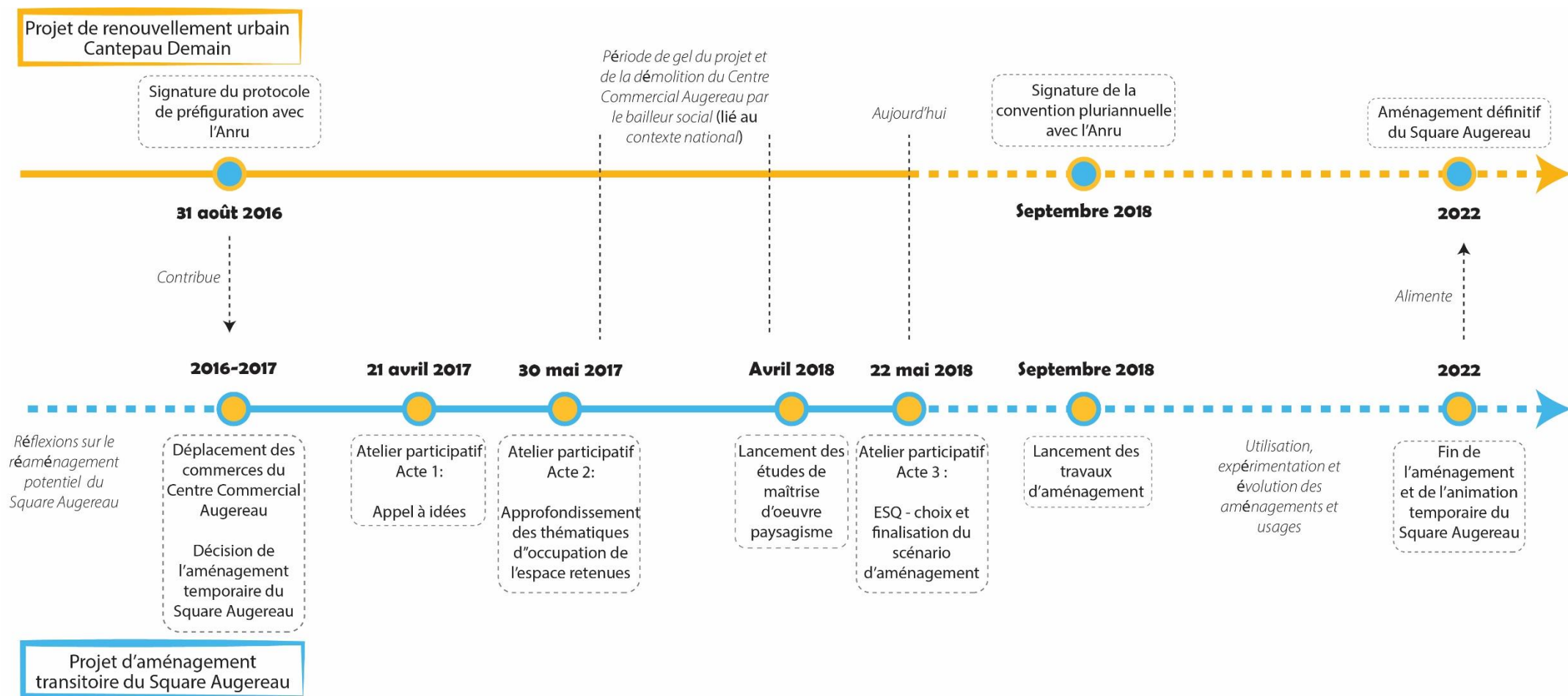


Figure 15 - Chronologie de la démarche de projet d'aménagement temporaire du Square Augereau

Chapitre 4 – Maréchal Augereau : configuration d’un dispositif stratégique innovant !

1. Situer la démarche : Augereau dans la stratégie urbaine de Cantepau Demain

Cantepau Demain, un projet de renouvellement urbain inscrit au NPNRU

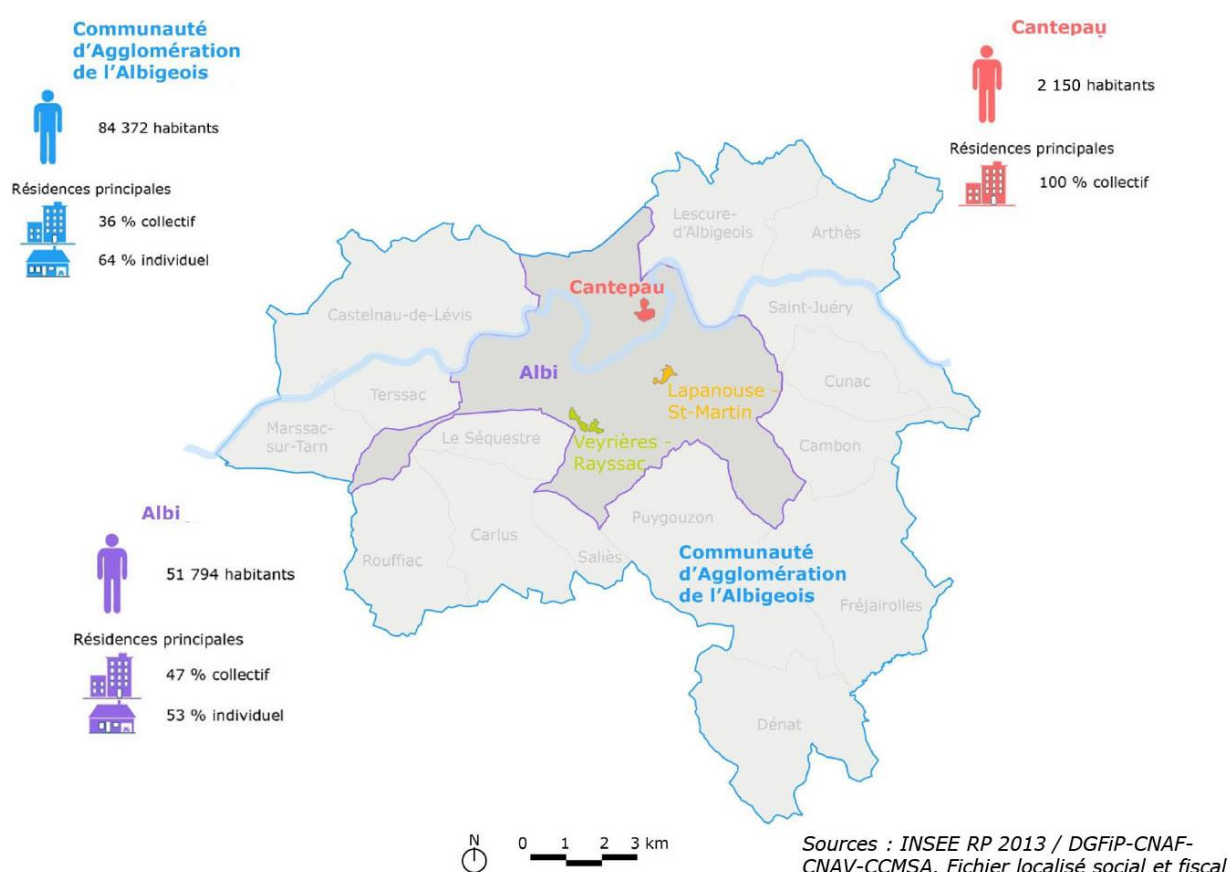


Figure 16 - Cantepau à toutes les échelles

Le grand quartier Cantepau est l’un des 12 quartiers de la Ville d’Albi. Il comprend dans son périmètre le QPV éponyme, qui figure parmi les 3 quartiers de la géographie prioritaire albigeoise (aux côtés des quartiers Veyrières-Rayssac et Lapanouse-Saint-Martin).



Figure 17 - Cantepau, Quartier Politique de la Ville (QPV)

L'urbanisation de Cantepau est initiée au début des années 1970, à la suite de la création d'une ZUP, sur d'anciennes terres agricoles - un passé dont la mémoire est aujourd'hui

préservée par l'omniprésence de la végétation. Durant près de dix années, qui s'achèvent avec la réalisation de l'ensemble Bonaparte en 1980, le quartier est façonné par la construction de formes architecturales et urbaines emblématiques d'une époque : hauteurs de bâtiment jusqu'à R+9, système urbain alvéolaire (les fronts bâtis en bordure de voie et poches d'espaces publics piétons et végétalisés en cœur d'îlot), architecture de recoins, trame viaire constituée d'impasses et de cheminements piétons, présence d'un ensemble immobilier sur dalle. Se constitue alors un quartier d'habitat social dont l'intégralité des logements appartient aujourd'hui au bailleur Tarn Habitat. Si le quartier fait office de tremplin pour les habitants de la première heure, les difficultés socio-économiques se manifestent très tôt. Dès les années 1980, le quartier intègre la géographie prioritaire au travers de la Mission Habitat et Quartier de l'Albigeois. Il fera ensuite l'objet de politiques publiques successives : Contrat de Développement Social des Quartiers, Contrat de Ville, Convention d'Utilité Sociale, Zone Urbaine Sensible. Si ces actions permettent de constituer une offre de services publics et d'équipements de rayonnement communal et intercommunal sur Cantepau (QPV), elles ne parviennent pas à endiguer la fragilisation du quartier qui s'accroît au cours de ces dernières décennies. Les vagues de peuplement successives, homogènes dans un premier temps, s'accroissent et se fragmentent à partir des années 2000. Plus subies que choisies, les attributions confortent la paupérisation du quartier.

En 2016, Cantepau (QPV) figure parmi les quartiers les plus pauvres du territoire national avec un revenu annuel médian de 4 600 € (contre 19 000 € à l'échelle de la ville d'Albi)⁶¹. La fragilité des ménages et l'éloignement à l'emploi s'accroissent. Par ailleurs, le climat social se tend et les logiques de solidarités et d'interconnaissances, déstructurées par la rotation rapide des habitants, se recomposent autour de communautés cloisonnées. Ces logiques communautaires et la prégnance croissante du fait religieux, du trafic de stupéfiants et des actes de vandalisme dégradent l'image du quartier et génèrent des difficultés en termes de fonctionnement social et urbain : logiques d'appropriations de l'espace différenciées en fonction des genres et des communautés, points de tension dans l'espace public et sentiment d'insécurité, etc.). Outre les problématiques socio-économiques, le quartier connaît également des dysfonctionnements urbains majeurs : problèmes techniques du bâti, enclavement du quartier à l'échelle du territoire, vacance importante sur l'habitat et

⁶¹ Source : Ville d'Albi.

l'immobilier commercial, formes architecturales discriminantes, problématiques d'accessibilité et de sécurité, espaces publics déqualifiés, etc. Ces dysfonctionnements masquent toutefois une qualité et un cadre de vie valorisés par ses habitants, qui lui témoignent un attachement encore certain⁶².

C'est dans ce contexte que les autorités locales (Ville d'Albi et C2A) et le bailleur social se positionnent pour inscrire le quartier Cantepau au NPNRU, au titre duquel il est retenu en 2016 en tant que quartier d'intérêt régional. La signature du protocole de préfiguration le 31 août 2016 amorce le lancement des études sur le quartier : une étude de recomposition urbaine menée par l'Aua/T (Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse), comprenant également un volet sur le fonctionnement des équipements implantés, une étude du parc d'habitat existant également réalisée par l'Aua/T, une étude sociale et sociologique conduite par le bureau d'étude Arcus et une étude de revitalisation économique et commerciale réalisée par le bureau d'étude Pivadis.

Ces études dressent l'état des lieux du quartier, pour partie retranscrit ci-dessus et témoignent également de points forts sur lesquels appuyer la démarche de rénovation urbaine :

- **Les atouts d'un quartier-parc**, garants d'un cadre de vie agréable et leviers de transition de l'image du quartier. Il est souligné que les qualités paysagères se doivent toutefois d'être d'homogénéisées, valorisées et mises en cohérence à l'échelle du quartier et de la rive droite ;
- **La présence de cultures plurielles**, d'une grande richesse, qui outrepassent les frontières de la vie communautaire pour s'exprimer et se rencontrer lors d'évènements ponctuels tels que le Printemps des Cultures, et par le biais des jeunes générations, à l'école notamment ;
- **Une localisation stratégique** à l'échelle de la rive droite d'Albi⁶³ combinée à la présence d'une offre de commerces de proximité, de services et d'équipements de rayonnement communal et intercommunal, attirant tous types de publics, y compris professionnels. Le quartier souffre cependant de l'enclavement caractéristique des espaces situés à proximité d'infrastructures lourdes (RN88) et de fractures naturelles (le Tarn). Il est par ailleurs fortement enclavé par un système urbain interne organisé

⁶² ARCUS, *Étude sociale et sociologique du quartier Cantepau, livrable n°1 - Diagnostic*, Communauté d'agglomération de l'Albigeois, juin 2017, [document non-publié].

⁶³ Proximité du centre-ville et d'axes structurants, la RN88 et l'avenue Albert Thomas.

en impasses et n'est desservi que par 3 entrées viaires. La stratégie vise dès lors à réinscrire le quartier sur son territoire de cohérence en l'ouvrant sur la rive droite et le reste de la ville. Il convient également de conforter et de valoriser les polarités d'équipement et de services publics sur le plan urbain (problématique d'adressage et d'accessibilité pour des établissements dissimulés en cœur d'îlot, fonctionnement autonome de certains équipements déconnectés de la vie du quartier, tels que la Maison de l'économie, l'ARS ou la DIRRECTE). La répartition de ces équipements forme deux polarités identifiées comme vecteurs stratégiques d'ouverture et d'attractivité :

- Le square Augereau au nord, comptant le Centre Commercial (dont les commerces sont aujourd'hui déplacés sur le boulevard Lannes), le CLAE, l'école Saint Exupéry, l'agence Tarn Habitat et l'espace public (aire de jeux pour enfant, cheminements piétons et terrain de sport déqualifié).
- Le Square Bonaparte et ses abords, comptant de multiples équipements, services et commerces (suite à leur repositionnement en rez-de-chaussée de la dalle Bonaparte) et d'acteurs associatifs (Regain, Radio Albigès, CMP de la fondation Bon Sauveur et implantation expérimentale d'un FabQuartier à partir de septembre 2018). Aux abords de la dalle sont implantés des équipements emblématiques rythmant la vie locale : la Maison de quartier, la médiathèque, la Plaine de Jeux (parc avec terrain de sport couvert) et l'école Jean-Louis Fieu.

Cantepau, regard sensible

Carnet photographique

Mosaïque 1 :

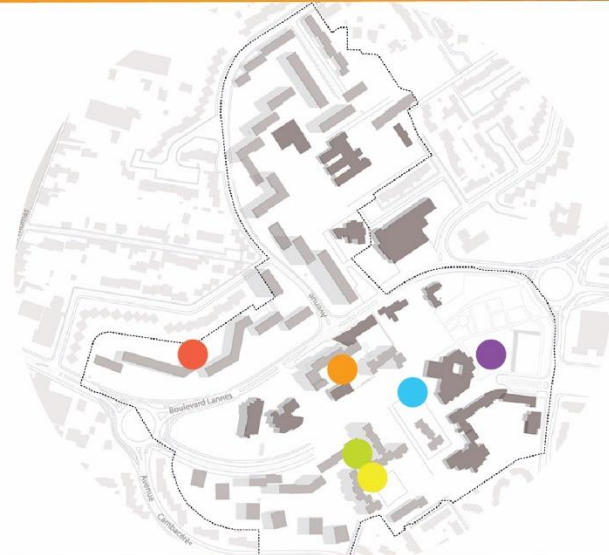
1. Vue aérienne du quartier Cantepau
2. Dalle du Square Bonaparte
3. Espace public en voie de déqualification
4. Maison de quartier de Cantepau
5. Animation sur le Printemps des Cultures, Edition 2017
6. Vue aérienne de l'ensemble immobilier Mirabeau – Chénier
7. Espace public déqualifié – Ilot Lannes
8. Plaine de Jeux

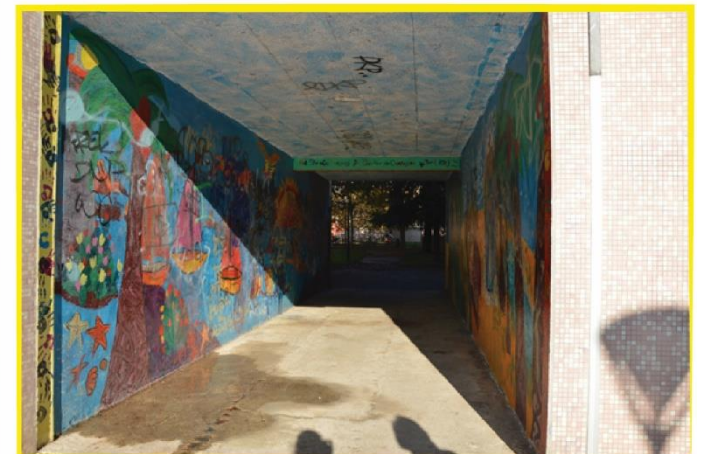
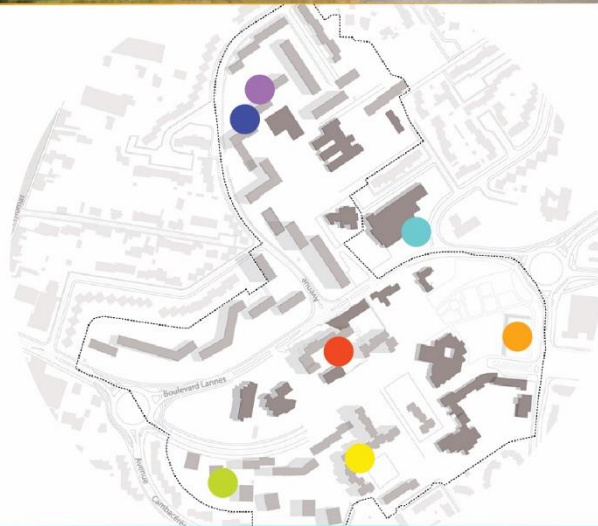
Mosaïque 2 :

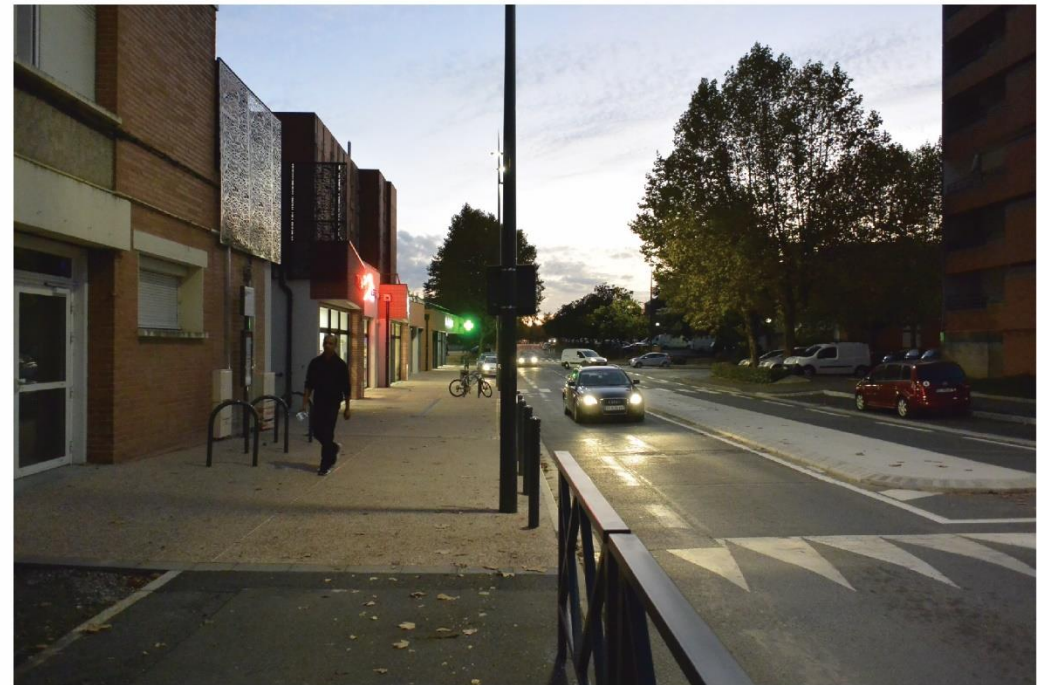
1. Cheminements piéton – Ilot Mirabeau
2. Equipement sportif – Plaine de Jeux
3. Caractéristique architecturale : pincement
4. Dalle Square Bonaparte, ancienne pharmacie (déplacée)
5. Vue aérienne – Ilot Kellermann- Augereau
6. Equipement : CCI
7. Caractéristique architecturale : passage sous porche

Mosaïque 3 :

1. Ancienne passerelle traversant l'avenue Maréchal Lannes
2. Démolition de la passerelle, 2016
3. Construction des nouveaux commerces, 2016
4. Avenue Maréchal Lannes, vue d'aujourd'hui







Vacance sur le centre commercial Augereau : amorcer un changement stratégique

C'est dans cette perspective globale que la Ville et Tarn habitat, anticipant la phase opérationnelle du projet Anru, ont porté la création d'une nouvelle polarité commerciale linéaire sur le boulevard Lannes, en rez-de-chaussée du square Bonaparte. Les cellules ont été investies en avril 2017 par les commerçants du Centre Commercial Augereau et du square Bonaparte initialement implantés sur dalle. Ce déplacement répond à une logique double.

D'une part, il amorce la création d'un cœur de quartier attractif autour de l'axe principal de Cantepau, en jonction entre la partie nord et sud. Le nouvel espace commercial s'inscrit dans une logique de synergie avec le réaménagement à court terme du square Bonaparte en pôle administratif et lieu de vie : l'étude de maîtrise d'œuvre lancée en mai 2018, doit établir un nouveau système de fonctionnement de cette dalle et des activités qu'elle accueille, à divers niveaux (habitat en étage, commerces, services publics, associations en rez-de-dalle et commerces en rez-de-chaussée) et sur diverses temporalités (diurne et nocturne). Cette étude vise à conforter l'attractivité, la sécurisation et l'accessibilité de la dalle en s'appuyant une stratégie de regroupement et de mutualisation des équipements sur cet espace : ouverture d'une MSAP portée par la Ville d'Albi et le Département du Tarn comptant 16 opérateurs partenaires et proposant une multitude de services publics, déplacement et fusion du centre social (anciennement structure CAF) avec la Maison de quartier (Ville d'Albi), déplacement de la halte-garderie dans les locaux de l'école primaire Jean-Louis Fieu, repositionnement projeté de l'agence Tarn Habitat sur la dalle.

D'autre part, ce déplacement conditionne le réaménagement du square Augereau. La démolition de l'ensemble immobilier est notamment indispensable pour la création d'une voie nouvelle au nord du square et à la réalisation d'un parvis ouvrant l'espace sur cette voie. Cette intervention figure parmi l'un des axes de réaménagement du plan guide du projet urbain Cantepau Demain sur le square Augereau (cf. annexe 1).

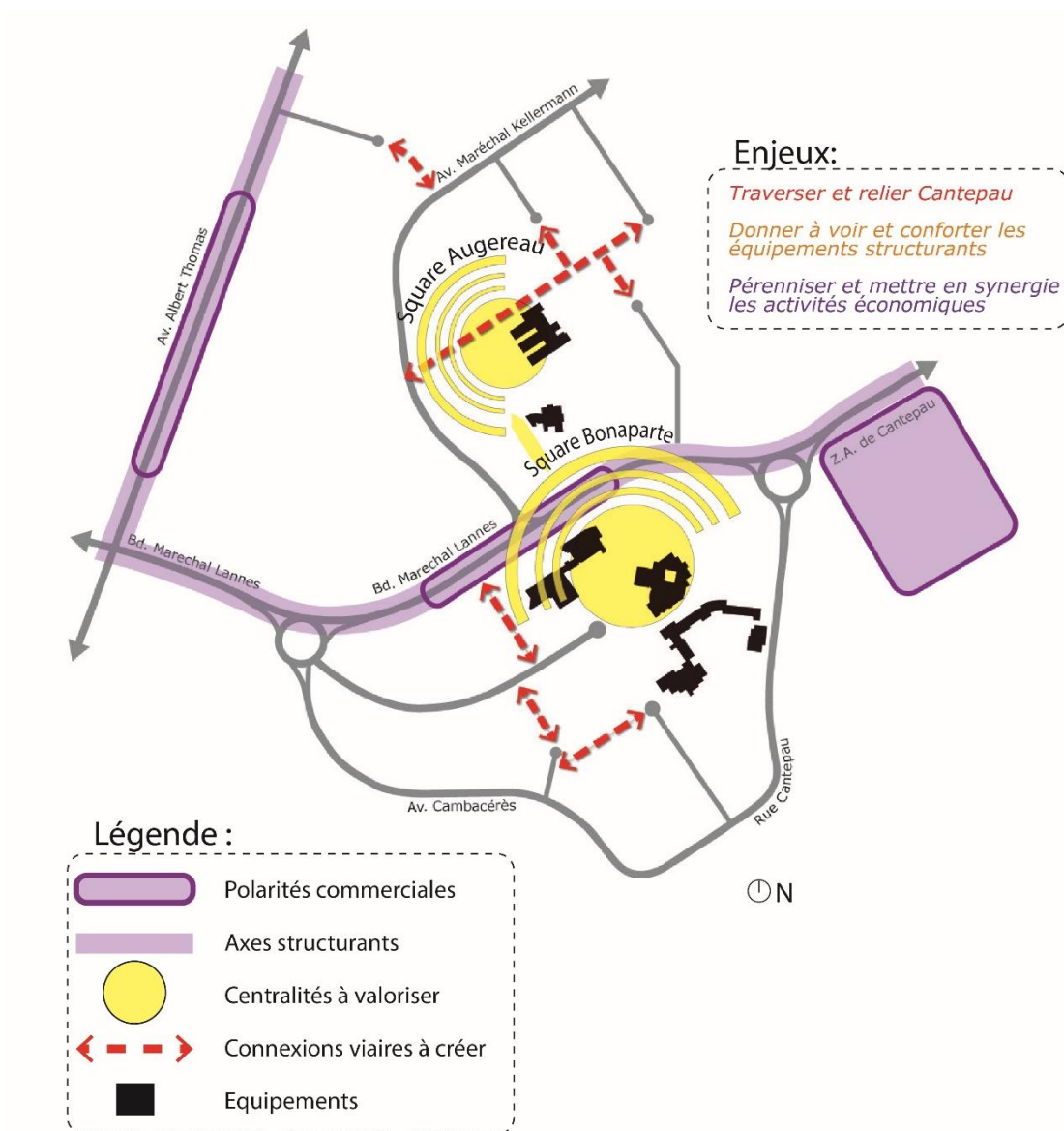


Figure 18 - NPNRU, les enjeux sur Cantepau, ©Aua/T

La stratégie globale de réaménagement de l'espace qui vise à :

- Simplifier le système viaire particulièrement complexe sur la partie nord, par l'ouverture d'une voie traversant l'actuel Square Augereau et reliant l'avenue Kellermann aux rues Masséna et Augereau, et conforter l'ouverture et la connexion du nord du quartier à l'avenue Albert Thomas (création prévue d'une nouvelle entrée de quartier entre l'avenue Kellermann et le boulevard Albert Thomas par le prolongement de la rue Levizaguet) ;
- Ouvrir l'espace public et les équipements sur les axes structurants par la création d'un parvis et la démolition d'un immeuble d'habitation à l'ouest.

- Retourner l'École Saint-Exupéry vers le nord (sur le parvis et la voie créée) pour revoir le système de desserte et de stationnement de l'équipement, aujourd'hui en proie à des dysfonctionnements (système de desserte en raquette sur l'impasse Masséna impliquant une congestion aux heures de pointe, et des conflits d'usages entre piétons et automobilistes, report du stationnement sur les emplacements privés alentours ou dédiés à d'autres structures)
- Opérer une jonction entre le nord et le sud du quartier en prolongeant le parvis par un axe piéton rejoignant le square Bonaparte, l'école Jean-Louis Fieu et la Maison de quartier, en s'appuyant sur des usages observés (flux de circulation intense reliant les deux écoles).
- Reconstituer une nouvelle centralité autour d'un espace public qualitatif, contribuant à l'amélioration de l'image du quartier et du cadre de vie des riverains.

Cette intervention constitutive du projet de rénovation urbaine s'intègre également dans le phasage général des opérations. Lors du déplacement des commerces en 2016, les partenaires disposent d'éléments plus ou moins concrets leur permettant d'estimer que le réaménagement n'interviendrait pas avant 3 à 5 ans. Une estimation que les jalons de la stratégie de phasage, posés au début de l'année 2018 confirment par la suite.

2. Entre urgence et opportunité : le square Augereau, un espace à enjeux dans le projet Cantepau Demain

Aux prémices de l'aménagement transitoire : conserver une centralité en attendant le projet définitif

La démolition du Centre Commercial Augereau fait figure d'élément déclencheur pour une intervention publique maturée depuis de nombreuses années. Le square Augereau représente une centralité historique du quartier, pensée comme telle dès la conception de Cantepau (QPV) dans les années 1980. Toutefois, les dysfonctionnements s'observent rapidement en raison de l'enclavement de l'espace derrière les fronts bâtis qui en limitent l'accessibilité et la sécurité, de nuit en particulier, grevant l'activité des commerces et la fréquentation de l'espace. Par ailleurs, le centre commercial est mitoyen d'un terrain de sport appartenant à la Ville, dont la déqualification s'accélère après la création en 2009 de la Plaine de Jeux au sud du quartier : ce nouvel équipement sportif couvert et ses abords constitués d'un parc équipé en aires de jeux et en agrès sportifs questionnent d'une part la capacité de la Ville à entretenir deux espaces de cette nature sur le quartier. D'autre part, il concurrence la fonction

du square Augereau auprès des habitants du quartier et usagers extérieurs. Cet espace devient alors l'objet d'appropriations négatives, dépôts d'ordures et encombrants, consommation d'alcool sur l'espace public, utilisation dangereuse des matériaux par les enfants du quartier, etc. Les cheminements doux et le terrain déqualifié sont également des espaces privilégiés de circulation illégale des deux roues motorisées, induisant des conflits d'usages et des problématiques de sécurité sur cet espace intégralement piéton : nuisances sonores pour les riverains et risques pour les enfants⁶⁴. Le trafic de stupéfiants se développe et se polarise par ailleurs sur l'un des bâtiments implantés en proximité du square. Diverses études et réflexions sont menées par la Ville sur le devenir du site, ceci dès les années 1990. Toutefois, les caractéristiques topographiques et paysagères du site ainsi que celles de son environnement bâti n'ont pas permis pas de trouver de solution concluante sans une intervention globale, au-delà des limites de l'espace public.

Le repositionnement des commerces du square s'ajoute à cette trajectoire négative autant qu'il impulse l'action puisqu'il laisse le centre commercial vacant et met fin aux dernières activités économiques et commerciales sur l'espace, privant pour de bon le site de sa fonction de centralité. Pour anticiper les besoins du projet urbain global identifiés ci-dessus (cf. p.81-82) ainsi que pour des raisons de gestion, de sécurité et d'économie (risque de squat et de vandalisme induisant des frais de gardiennage et d'entretien) et de santé publique (présence d'amiante contraignant tout réaménagement intérieur dans le cadre d'une occupation temporaire potentielle), la démolition de cet ensemble bâti est entérinée par le bailleur social en accord avec l'ensemble des partenaires dès la décision du repositionnement des commerces. Entre cette emprise foncière et l'ancien terrain de sport, inutilisable en l'état, c'est un tènement stratégique de 4875m² qui sera libéré sur une durée estimée de 3 à 5 ans. Cette perspective amorce une réflexion sur son devenir temporaire dans le cadre du projet urbain.

Au début de l'année 2017, la Ville d'Albi, le bailleur social et la C2A se prononcent en faveur du réaménagement temporaire du square Augereau. À court terme, cet aménagement répond à des enjeux de gestion du site (traitement d'une friche urbaine dans un quartier au

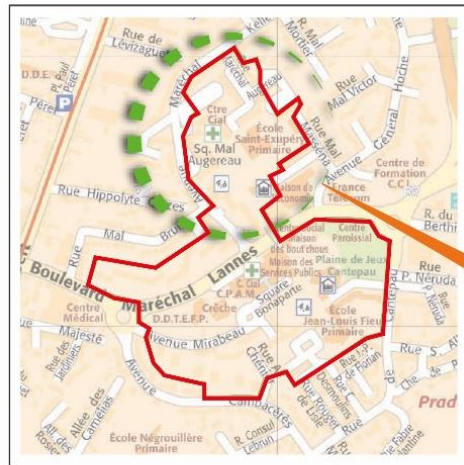
⁶⁴ Le square Augereau représente un lieu de rencontre privilégié pour cette catégorie d'usagers en raison de la relative tranquillité de la zone, de sa visibilité depuis les immeubles et de la présence d'une aire de jeux et de l'école Saint-Exupéry en proximité directe.

contexte social tendu). Par ailleurs, le site cristallise des enjeux politiques et sociaux forts, des sollicitations récurrentes ayant été exprimées par des acteurs associatifs pour obtenir l'autorisation institutionnelle d'occuper temporairement le centre commercial Augereau. Le désinvestissement spatial et symbolique sur ce site serait donc contre-productif et contreviendrait au message politique adressé par les partenaires à travers l'engagement de la démarche Anru sur le quartier. D'autant que les usages de l'espace public représentent un enjeu politique et social plus global à l'échelle du quartier dans un contexte où le sentiment d'insécurité se fait prégnant et où les logiques communautaires se spatialisent par des appropriations de l'espace tendues et segmentées, suivant les heures de la journée et en fonction des appartenances (classes d'âge, communauté ou genres). Une intervention institutionnelle sur cet espace apparaît d'autant plus nécessaire que le point de trafic situé en proximité induit des troubles sérieux et réguliers.

Dans un premier temps, les partenaires projettent de réaliser et de financer l'aménagement transitoire du square dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'Anru. Toutefois, les aléas de l'actualité politique et les temps procéduraux allongés de la démarche Anru contraignent les partenaires à intervenir en amont au regard des enjeux cristallisés sur cet espace. Si cela témoigne de l'urgence dont relève l'aménagement transitoire, il apparaît que le réinvestissement de l'espace est également pensé en termes d'opportunité en anticipation du projet urbain Cantepau Demain, notamment sur le plan de l'équité sociale et de l'équilibre urbain.

L'aménagement transitoire du square Augereau réalisé dans le cadre d'une action spécifique et médiatique (et bien que lancée hors de la convention Anru) représente un signal fort en tant que première action visible sur le quartier, dans un projet discuté depuis 2016, dont les premières opérations de démolition n'interviendront qu'en 2021 et dont la fin se profile à horizon 2031. Il constitue à ce titre un repère temporel adressé aux habitants comme aux partenaires du projet. Il s'agit ainsi de préserver l'activité du site et son inscription dans les usages des habitants dans l'attente du réaménagement définitif en favorisant la cohésion et la convivialité. Sa vocation médiatique amorce également la restitution de la fonction de centralité du square Augereau, réfléchi dans le cadre du projet définitif et des enjeux d'attractivité corrélés. Le rayonnement futur du square est pensé au-delà des limites du quartier.

L'aménagement temporaire représente également un levier de rééquilibrage entre le nord et le sud du quartier, en termes de communication comme en termes de fonctionnement urbain : il représente une opportunité pour amorcer l'effacement de la frontière nord / sud fragmentant le quartier, inscrite dans les pratiques des habitants et matérialisée physiquement par le boulevard Lannes, axe principal particulièrement circulé. Cette fracture, également spatialisée par la répartition des deux polarités, doit être atténuée par le renforcement de la traversée piétonne inscrite dans le projet définitif et amorcée par l'aménagement transitoire. Cet aménagement vise conjointement à opérer un décloisonnement entre le nord et le sud par la différenciation de l'offre fonctionnelle et des animations proposées sur la centralité sud. Par ailleurs, en corolaire de la stratégie retenue pour le phasage des opérations globales sur le quartier, les premières interventions sur les équipements et les espaces publics se concentrent majoritairement sur le réaménagement du square Bonaparte et sur l'extension de la Maison de quartier au sud (jusqu'à 2021). La stratégie de regroupement et de mutualisation des équipements étant polarisée sur le square Bonaparte, il s'agit de démontrer l'engagement institutionnel et de témoigner d'investissements également portés sur la partie nord dans l'attente de l'aménagement définitif.



Légende





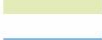


-  Périmètre ciblé pour l'aménagement temporaire
-  Déconstruction en cours (juin 2018)
-  Création de voie prévue en 2020
-  Déconstructions prévues en 2021
-  Extension potentielle de la démarche temporaire
-  Réaménagement définitif prévu en 2022
-  Déconstruction prévue en 2022
-  Création de voie prévue en 2022
-  Création de voie prévue en 2023

Figure 19 - Phasage des opérations projetées sur le square Augereau

Square Augereau, État existant

1. Vue sur le terrain de sport déqualifié (perspective Nord - Sud)
2. Mail piéton rejoignant le sud du quartier (prolongement de l'ancienne passerelle, perspective Nord - Sud)
3. Centre commercial avant démolition
4. Aire de jeux
5. Ensemble immobilier, extrémité Nord-Ouest du Square





Figure 20 - Capture d'écran du site digimag-anru.fr⁶⁷

Il faut également préciser que la co-construction avec les habitants est inscrite comme l'un des piliers fondamentaux du NPNRU, dans la continuité de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014⁶⁸. Les acteurs nationaux (Anru, CGET notamment) incitent pour cela à dépasser les dispositifs classiques de concertation pour expérimenter de nouvelles pratiques de participation.

Cette démarche d'urbanisme temporaire sur le square Augereau intervient également dans un contexte politique tendu entre les partenaires locaux et nationaux. Les décisions politiques connexes, telles que la loi de finances 2018, le projet de loi Elan et son volet de réforme du logement social, le projet de loi Pacte et sa décision controversée de passer de 20 à 50 salariés le seuil d'exonération de la cotisation qui alimente Action Logement, sont autant de facteurs de crispation entre les partenaires des projets. Ceci accroît les incertitudes globales et génère des périodes de gels et de ralentissement du processus des projets inscrits au NPNRU. Ces projets représentent en effet des leviers de négociation. Ce contexte confirme la pertinence d'une démarche temporaire pour lier ces temporalités incertaines, tandis que le projet temporaire lancé hors du cadre d'action couvert par le NPNRU projette le signal d'une

⁶⁷ Appel à contribution. Pour un temps seulement. In : Digimag Anru [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://digimag-anru.fr/AppelAContribution/Formulaire/type/appel-a-contribution>

⁶⁸ La réforme prévoit la mise en place d'un conseil citoyen dans l'intégralité des contrats de ville (art.1) et d'une maison du projet (art. 2) dans tous les PRU (Projet de Rénovation Urbaine).

mobilisation commune des partenaires locaux. L'intervention temporaire représente également l'occasion de révéler les signes avant-coureurs de la démarche alors que le gouvernement incite au lancement rapide des premières opérations⁶⁹ dans le phasage des projets.

3. Formulation d'une intention : du provisoire au transitoire

Un instrument aux finalités enrichies : valoriser l'image, mobiliser la maîtrise d'usage

Les objectifs alloués au projet temporaire sur le square Augereau se sont précisés au fil de la démarche initiée à la suite des premiers éléments de constat identifiés ci-dessus. Dès la décision du lancement du projet, les partenaires se sont accordés sur sa dimension hautement participative, que ce soit dans la conception (ateliers participatifs) comme dans la réalisation du projet (chantier participatif, clauses d'insertion par les marchés de travaux, etc.). Les habitants (en particulier de la zone nord) et les acteurs du quartier (des équipements, services publics et commerces) en forment le public-cible.

Élément phare de la démarche de co-construction globale sur le projet Cantepau Demain, cette initiative vise à stimuler l'implication habitante dans la vie locale à travers un projet créatif, à réenchanter leur rapport au cadre de vie par l'ouverture des possibles, à accroître la sensibilité au vivre ensemble par l'échange. Ceci en articulant le débat sur la conception d'un espace public attentive aux envies et aux besoins de tous dans une démarche, certes dirigée par les acteurs institutionnels, mais néanmoins menée dans une approche souhaitée collaborative.

Les espaces publics représentent en effets des éléments concrets d'appropriation pour les habitants, dont les évolutions seront visibles à court terme. Cette stratégie vise à éviter les écueils de l'impatience ou de la frustration et à capitaliser l'attention des habitants sur le temps long du projet de renouvellement urbain. Si le square Augereau se positionne au cœur de la stratégie de co-construction menée par les acteurs institutionnels, c'est également parce qu'il représente, aux yeux des décideurs, un objet d'échange orientant ou détournant le débat de sujets jugés trop anxiogènes, exigeant un savoir technique pointu ou cristallisant l'intérêt

⁶⁹ Or, le lancement des opérations de démolition est contraint temporellement par la reconstitution de l'offre d'habitat hors périmètre QPV, nécessaire au relogement des habitants.

individuel au détriment de l'intérêt collectif, à l'instar des démolitions ou des interventions techniques de réhabilitation sur les logements. En revanche, forts de leur expérience quotidienne et de leurs pratiques du quartier, les habitants sont détenteurs d'un savoir en matière de fonctionnement urbain et sociologique du quartier. Cette maîtrise d'usage représente une réelle plus-value pour les collectivités dans la conception des espaces publics.

Un second axe de réflexion se porte rapidement sur le rayonnement et les questions d'image dont ce projet à forte dimensions sociale et culturelle est potentiellement vecteur. Les objectifs de conception s'affinent autour de la création d'une urbanité attractive, innovante et exemplaire à l'échelle de la ville d'Albi dans le but de déstigmatiser le quartier d'une part⁷⁰, et afin de favoriser la mixité sociale⁷¹ d'autre part. L'attention a également été attirée sur les enjeux de mixité générationnelle et de genre en lien avec les problématiques du quartier. Si cet aménagement est pensé comme un laboratoire d'innovations sociales au service du vivre ensemble, il délivre également l'opportunité, pour les habitants comme pour les partenaires institutionnels, de tester des aménagements et des usages en vue de les intégrer dans le projet définitif. Cette fonction s'est affirmée au fil des rencontres et de la précision des aménagements et activités retenues⁷². À partir de cet aménagement temporaire, l'idée de tester à petite échelle une démarche et des aménagements potentiellement déplaçables ou reproductibles au gré des besoins temporels sur le quartier (voire à l'échelle de la ville) s'affirme⁷³.

L'enrichissement des finalités du projet temporaire permet d'identifier la transition rapide entre l'acceptation d'un projet visant à combler un interstice spatial et temporel agrandi par le phasage des opérations sur le quartier, à une démarche endossant les fonctions d'outil de concertation, de pré-programmation, et d'incubateur d'innovation sociale et urbaine.

⁷⁰ Certains axes cités par les habitants en ateliers participatifs consistent à valoriser les atouts du quartier et des habitants, on pense notamment aux potagers thématiques sur les fruits et légumes du monde.

⁷¹ Certaines pistes évoquaient également l'intérêt de proposer des activités inédites à l'échelle de la ville afin d'attirer des publics extérieurs, comme en témoigne l'idée de l'installation saisonnière d'une patinoire.

⁷² Des éléments pérennes, tels que l'implantation d'arbres fruitiers sur le site, sont ainsi envisagés en atelier et retenus dans le scénario final.

⁷³ Le principe de précaution s'observe à travers cette phase de test, il s'agit de mesurer le succès de l'aménagement mais surtout de sa gestion et de son animation et d'évaluer le degré d'appropriation des habitants avant d'étendre ces fonctions, que ce soit dans le projet définitif mais également dans le cadre de la démarche temporaire : il est proposé par les acteurs institutionnels que la taille des potagers urbains, restreinte, soit étendue pendant le temps de l'aménagement temporaire en cas de d'appropriation et d'entretien suffisants.

Provisoire, éphémère, transitoire : qualifier le projet pour traduire une intention

Les comptes rendus de réunion révèlent l'évolution plus ou moins concomitante des finalités poursuivies au travers du projet et de sa dénomination. Lors des deux premiers actes des ateliers participatifs, en avril et mai 2017, la démarche est présentée comme « une reconversion [du site] pour une durée de 3 ans environ et dans l'attente d'un projet de renouvellement du quartier à long terme, et avec pour ambition de conserver un lieu de centralité sur ce secteur »⁷⁴. Les partenaires parlent alors d'un aménagement « provisoire »⁷⁵. Le DCE du marché de maîtrise d'œuvre lancé en décembre 2017 présente un aménagement « *transitoire et éphémère* ». Selon C. Mazel, DGA (Directrice Générale Adjointe) de la Ville d'Albi⁷⁶, ce glissement, plus intuitif que réellement réfléchi à cette étape du projet, est opéré en raison de l'évolution du projet Anru, et de ses ralentissements : si l'aménagement se prévoyait initialement éphémère, réalisé sur du court, voire très court terme, la maîtrise d'ouvrage a rapidement pris conscience que la démarche devrait couvrir plusieurs années. Il était dès lors plus pertinent de compléter le terme « *éphémère* » par l'emploi du terme « *transitoire* », ouvrant implicitement les représentations et les possibles sur la question de la durée.

La dénomination définitive du projet est le fruit d'une réflexion approfondie menée en avril 2018 par l'équipe de la C2A, à l'occasion de l'élaboration de la communication sur l'acte III des ateliers participatifs. Cet acte visant à finaliser le scénario d'aménagement de l'espace avec les habitants et les acteurs, l'élaboration de sa communication est un temps durant lequel l'identité du projet temporaire et du lieu est précisée. Le terme doit en premier lieu clarifier la durée limitée de cet aménagement, afin d'éviter toute confusion dans l'esprit des usagers et de garantir la liberté de définition des axes programmatiques de l'aménagement final. Le terme *transitoire* est définitivement retenu après analyse et discussion des définitions des termes « *provisoire* », « *temporaire* », « *éphémère* » et « *transitoire* ». Ce dernier terme projette la vision d'un aménagement en devenir, avec l'échéance d'une réalisation pérenne, inscrivant ainsi la démarche à durée limitée dans la perspective du projet global. L'idée de transition traduit également l'intention de respecter la mémoire des lieux

⁷⁴ Synthèse des ateliers participatifs acteurs et habitants - site Augereau Acte 1 – 21/04/2017, Communauté d'agglomération de l'Albigeois, avril 2017, [non-publié].

⁷⁵ Synthèse des ateliers participatifs acteurs et habitants - site Augereau Acte 2 – 30/05/2017, Communauté d'agglomération de l'Albigeois, mai 2017, [non-publié].

⁷⁶ Eléments de réflexion recueillis en entretien, le 30/05/2018, à Albi.

tout en annonçant son renouveau. La mémoire du quartier s'inscrit en effet comme l'un des axes principaux de la co-construction avec les habitants identifiés par les partenaires institutionnels dans le cadre du projet global. Elle fait par ailleurs l'objet de l'une des thématiques ciblées par les habitants à l'issue de l'acte I du réaménagement transitoire du square.

Chapitre 5 - Participation, communication, commande publique, aménagement : construction itérative du dispositif.

L'étude des intentions et des finalités accordées à la démarche d'urbanisme temporaire par les collectivités publiques permet d'ores et déjà de valider certaines des caractéristiques nécessaires et suffisantes identifiées en première partie :

- **Unité de temps** : la temporalité du projet est officiellement fixée à 3 ans dans le marché de maîtrise d'œuvre et dans le discours des élus, bien que soit ouverte la possibilité de prolonger, déplacer, reproduire la démarche ou d'en pérenniser certains éléments.
- **Lieu et usages singuliers** : le square Augereau représente un lieu à enjeux urbanistiques, sociaux et politiques à l'échelle du projet de renouvellement urbain, du quartier et au-delà. Le projet doit s'inscrire en tant qu'incubateur de démarches urbanistiques et sociales innovantes, préfigurant le déploiement d'usages singuliers à tester.
- **Finalités urbanistiques** à court, moyen et long termes, à échelle locale pour un rayonnement et des effets au-delà des limites du périmètre d'intervention préétabli.

Il est à noter que ce projet d'urbanisme temporaire institutionnel remplit ici **un rôle politique et discursif primordial** entre les différentes parties prenantes du projet de renouvellement urbain.

L'étude du passage de l'intention à la mise en dispositif concrète doit permettre la vérification de ces premiers éléments de résultat et d'explorer les dimensions non abordées. Cette mise en pratique par la construction des éléments hétérogènes du dispositif doit également permettre d'identifier les axes d'évolution (ou de stabilité) des modes de faire traditionnels des professionnels, techniciens et des élus, en matière d'urbanisme et d'aménagement.

1. Participation, communication : l'utilisateur temporaire, bénéficiaire et instrument de production de l'espace

La co-conception créative : nourrir l'expérimentation, changer les perceptions

Dans l'intention initiale explicitée, la démarche de co-construction est un levier permettant autant de transformer la perception et les comportements des habitants sur leur quartier et

dans la vie locale que d'extraire leurs connaissances et compétences en termes de maîtrise d'usage pour en nourrir le projet urbain. La démarche de co-construction répond ainsi à plusieurs objectifs : créer des occasions de communiquer sur le projet Anru, instaurer un climat de confiance et une proximité entre les acteurs institutionnels (et notamment les élus) et les habitants du quartier, créer un support d'implication des habitants dans la vie locale, impulser la convivialité, l'appropriation et le respect des aménagements par les habitants en suscitant l'envie, extraire un matériau à partir des idées d'habitants et acteurs pour la programmation et la conception du projet temporaire, voire du projet définitif.

Organisé par l'équipe en charge du projet Anru à la C2A, le format des actions de co-construction a fait l'objet d'échanges informels ou formels (par validation politique notamment) entre la C2A, la Ville d'Albi et le bailleur social. Les réunions participatives ont été menées en étroite collaboration avec la Maison de quartier, un acteur-relais local essentiel auprès des habitants. Les expériences distinctes de chacun des acteurs et la succession des actions ont abouti à l'anticipation d'écueils :

- **Risque de « faire rêver » les habitants et de générer de la frustration** au regard des contraintes financières, temporelles, techniques (topographie du site, équipements techniques tels que l'éclairage public non fonctionnel sur site, etc.), en citant également les enjeux de sécurité spécifiques (anticiper les risques de dégradation, les appropriations négatives du site et les conflits d'usages potentiels) ;
- **Risque de récupération politique et de confiscation du débat** par quelques personnalités adoptant une posture d'opposition aux acteurs institutionnels ;
- **Risque de faible représentativité** en fonction du degré de mobilisation des publics, habitants et acteurs (y compris ceux affiliés à la sphère institutionnelle, tels que les écoles) ;

Le format en ateliers participatifs a été privilégié, afin de susciter l'émulation des participants par l'échange, l'attention forte par des temps forts courts (1h30 maximum), et la créativité par l'utilisation de techniques et supports ludiques et interactifs. La fonction informative et politique de ces réunions est assurée par l'intervention des élus référents en plénière en début de séance. Cette introduction permet également de poser les objectifs et les « règles du jeu » de chacune des séances. Les habitants se répartissent ensuite en plusieurs groupes animés par les techniciens affiliés aux partenaires institutionnels (C2A, Ville ou bailleur).

Ateliers participatifs : supports et techniques

Le premier « acte » de ces ateliers visait à faire émerger les pistes programmatiques de l'aménagement en définissant des thématiques de vocation de l'espace, d'activités ou d'animation à y organiser, partant d'une page blanche. Pour cet atelier, la chef de projet rénovation urbaine (C2A) s'est appuyée sur un système de tour de table interne à chacun des groupes, durant lequel les participants annotaient librement leurs idées sur post-it. Des photos de référence d'aménagements temporaires étaient également mises à disposition des animateurs qui faisaient le choix ou non de les révéler au groupe en fonction de la dynamique d'échange : pour l'organisatrice, si la référence représente un support visuel permettant d'impulser le débat et de générer les idées, elle oriente également la réflexion et les attentes. Chacun des tours était suivi d'un échange au sein du groupe. Cette méthode, articulée en trois tours, a permis de voir émerger des propositions gagnant graduellement en originalité. Les axes dégagés, ensuite mis en commun en plénière, ont abouti à l'identification de thèmes consensuels et à l'élimination, en séance ou *a posteriori*, des propositions irréalisables ou non pérennes sur les trois années sur le plan économique, organisationnel, politique ou technique⁷⁷.

Thématiques retenues :

- Jardins partagés ;
- Lieu dédié à la culture ;
- Lieu de rencontre et de convivialité ;
- Lieu de d'exposition sur la mémoire du quartier ;
- Lieu d'animations évènementielles et sportives.

⁷⁷ Parmi les propositions éliminées, la construction d'un local clos et couvert à destination des associations a, par exemple, été écartée : difficilement réalisable techniquement et financièrement dans l'enveloppe prévisionnelle initiale (en raison des normes ERP notamment), les coûts d'exploitation ultérieurs (charges, entretien, etc.) dépassaient également les coûts de fonctionnement projetés pour le site. Par ailleurs, des espaces d'accueil à destination des associations sont d'ores et déjà proposés par la Maison de quartier : l'implantation d'un tel local au nord concurrencerait ainsi l'offre disponible au sud du quartier. C. Mazel rappelle, lors de l'entretien réalisé le 30 mai 2018, les craintes partagées par les acteurs institutionnels quant à la survenue de tensions ou de refus de déménager à l'échéance de l'aménagement temporaire, ou quant aux sollicitations pour le relogement de ces acteurs associatifs.



Quelques références
présentées à l'acte 1 :

1. Le Brasero, Bordeaux, Bruit du Frigo, 2011.
2. Grand Rue, Bordeaux, Bruit du Frigo, 2014-2015.
3. Nuit Blanche, « Eux les autres », Paris, Quartier Lumière, 2014
4. Value Farm, Shenzhen, Thomas Chung, 2014.



Lors de l'acte 2, les habitants ont été invités à se répartir entre ces différents groupes thématiques en fonction de leurs affinités afin d'affiner chacune des propositions selon les critères suivants :

- Plus-value pour le quartier ;
- Personne à mobiliser (dans la réalisation, la gestion ou l'animation) ;
- Condition de faisabilité ;
- Délais / temporalité ;
- Contraintes identifiées.

Les pistes approfondies et retenues en séance puis validées politiquement, incorporées au DCE du marché de maîtrise d'œuvre, ont servi de base au travail de conception réalisé par l'agence Valérie Labarthe en charge de la mission.



Figure 21 - Atelier participatif, acte 3, réalisé sur site

L'acte 3 visait à sélectionner l'un des deux scénarii élaborés par la maîtrise d'œuvre et à en affiner la conception à partir de la maîtrise d'usage des habitants. L'organisation et les supports ont été pensés pour faciliter la projection visuelle et sensible des participants : les ateliers ont été effectués sur site, à partir de panneaux de présentation des scénarii accompagnés de modélisations et références. Sur tables, les participants disposaient de supports « plan à l'état existant » pour repère et expression par le dessin en séance (peu appropriés). Les discussions ont été dirigées suivant 6 axes :

Avantages :	Inconvénients :
Ce que j'aime :	Ce que je voudrais changer :
Ce qui manque :	Ce qui pourrait être envisagé :

Figure 22 - Support de travail pour la réalisation en co-construction du scénario d'aménagement temporaire final

Cet atelier a permis de soulever des problématiques fonctionnelles et d'usage, non anticipées par la maîtrise d'œuvre ou relevant des spécificités du quartier, de fixer la disposition et l'articulation des fonctions sur le site et d'enrichir les pistes d'activité et d'animation envisagées.

Actions parallèles, actions à venir :

Durant la phase ESQ, les acteurs ont également été consultés par la maîtrise d'œuvre. Cette démarche visait d'une part à déterminer les besoins en termes d'activités hors les murs et d'autre part à identifier les personnes ressources pour l'animation ou la gestion du site. La gestion et l'animation du site représentent en effet des éléments d'incertitude et d'inquiétude

pour les collectivités en ce qu'ils font appels à des compétences peu communes (notamment pour l'animation des jardins partagés) et en ce qu'ils sont générateurs de coûts potentiels en cas de non appropriation par les habitants. Inhabituels en phase de conception puisque généralement réfléchis en amont de la commande par la maîtrise d'ouvrage, ils constituent ici des éléments indissociables de la mission, en tant que condition essentielle à la réussite des aménagements et de la démarche.

Le succès de cette consultation est toutefois mitigé : si elle a permis d'identifier des besoins réels (tour de piste sportive pour les écoles par exemple) et d'enrichir les axes poursuivis à partir des expériences de ces acteurs⁷⁸, elle a également révélé le scepticisme de certains⁷⁹ et un faible niveau de motivation. À noter par ailleurs qu'aucun de ces acteurs n'était présent lors de l'atelier participatif acte 3.

Des actions de participation sont prévues dans le cadre de la réalisation de l'aménagement, par l'intermédiaire de clauses d'insertion dans les marchés de travaux et/ou de chantiers participatifs⁸⁰, afin de mobiliser activement les habitants et d'apporter, ou de valoriser, de nouvelles compétences sur le quartier. Il s'agit également d'assurer le respect des aménagements et de limiter les dégradations ultérieures par l'implication personnelle des habitants dans leur réalisation.

Communication : identité et mobilisation pour Augereau, un élément à affiner

La communication autour du projet s'est construite autour de trois objectifs : créer une identité spécifique au lieu et à la démarche, distinctive et attractive (stratégie de différenciation), associer la démarche au projet de renouvellement urbain dans les perceptions (stratégie d'identification) et mobiliser les habitants du quartier sur les actions de participation.

⁷⁸ La réunion avec le CLAE a par exemple permis de prendre connaissance de l'existence antérieure d'un boudodrome, déplacé pour cause de nuisances sonores pour les riverains.

⁷⁹ Le jardin participatif suscite beaucoup de doutes quant à son entretien et aux dégradations éventuelles, de la part du responsable du CLAE, refusant de déplacer l'activité de jardinage hors les murs (d'ores et déjà planté et fonctionnel dans l'enceinte de la cour l'équipement), de la part de l'association d'insertion Regain, particulièrement active sur les thématiques de jardins partagés et des écoles. Toutefois, cette démarche proactive a permis de susciter l'adhésion de la pharmacienne du quartier, force de proposition sur la thématique des plantes médicinales et volontaire pour participer à l'animation ponctuelle du lieu.

⁸⁰ Un platelage bois sera notamment réalisé à l'automne 2018 par l'intermédiaire du dispositif d'insertion par l'emploi saisonnier de la C2A, dont l'intégralité des postes n'a pas été pourvu sur l'été. Cette action vise à capter et intégrer des publics dans des parcours d'insertion à plus long terme.

Les acteurs institutionnels ont délibérément maintenu l'ambiguïté quant à l'inscription de la démarche d'aménagement temporaire dans le cadre du projet Anru. Cette décision intervient après une réflexion menée sur la logique de clarté du message institutionnel⁸¹ et sur l'intention de formuler des liens communicationnels et fonctionnels entre le projet Anru et l'aménagement transitoire.

La stratégie de communication, construite par étapes, s'est précisée sur les temps de communication des ateliers participatifs. Le message a ainsi été réfléchi à partir de la notion de « *temporaire* » (cf. Chapitre 4.3, p.90), mais également à partir des représentations des termes spatiaux : initialement dénommé « *Site* » Augereau pour le différencier de l'« *Espace* » Lannes sur lequel ont été déplacés les commerces et du « *Square* » Bonaparte, la C2A est revenue sur ce dernier terme, pour ses connotations moins techniques et plus conviviales. La charte graphique s'est appuyée sur celle du projet global, élaborée entre l'acte 2 et l'acte 3. Une réflexion a été menée sur le choix des couleurs : il s'agissait ou de distinguer le projet temporaire ou d'en renforcer la cohérence avec la communication du projet global. C'est ce dernier positionnement qui a été retenu par la C2A.

La faible participation et l'homogénéité des publics sur l'acte 3 (majorité de conseillers citoyens, profil de personnes de 45 ans et plus, blancs, habitants des franges du périmètre QPV) a révélé les insuffisances et les limites de la communication : l'information a été véhiculée par le biais d'affichage dans les halls d'immeuble de la zone nord, par le boitage de flyers et par le relais des animateurs de la Maison de quartier. Une action de communication innovante a également été mise en place par l'inscription de marquages au sol temporaires annonçant la réunion à la veille de celle-ci. Un facteur contextuel et culturel peut toutefois expliquer la faible participation à cet atelier réalisé durant la période de Ramadan. Les échanges avec les enfants du quartier ont permis de vérifier que l'information avait touché la cible. Une démarche a également été menée pour la réalisation d'un atelier graff avec les enfants du quartier en anticipation de cette réunion, une animation qui n'a pu être réalisée pour des raisons techniques et météorologiques. Cette expérience permet à la C2A de réfléchir à de nouvelles techniques de communication, dans le cadre du projet

⁸¹ Il s'agit de conserver lisibilité et clarté sur l'intervention publique dans le quartier. La démarche Anru est jugée suffisamment complexe de par la multiplicité des parties prenantes et de leurs compétences sur le projet. Par ailleurs, le cœur de cible se caractérise par un éloignement marqué aux institutions. Il a donc été jugé préférable de ne pas introduire de distinction entre l'aménagement transitoire et le projet urbain Anru afin de neutraliser tout risque de confusion contingente.

temporaire ou global, par exemple en animant des ateliers thématiques avec les enfants des écoles, une stratégie visant également à impliquer indirectement les parents. Toutefois, les ressources humaines et le temps du projet représentent des obstacles à la mise en place d'un plan de communication stratégique idéal.

CANTEPAU
DEMAIN

RÉNOVATION URBAINE
DU QUARTIER DE CANTEPAU À ALBI

AMÉNAGEMENT
TRANSITOIRE
DU SITE AUGEREAU

Atelier participatif : Acte III
Mardi 22 mai 2018 à 18h

Rendez-vous sur le site devant l'école
(repli Maison de quartier si mauvais temps)

Venez donner votre avis...
Inscription auprès de l'accueil de la Maison de quartier de Cantepau.

www.parchi.fr • 05 63 00 00 00 / Ne pas jeter sur la voie publique.

Figure 23 - Affiche pour la communication de l'atelier participatif, Acte 3



Figure 24 - Marquages au sol temporaire pour la communication de l'atelier participatif, Acte 3

2. Arbitrer, maîtriser : commande publique et choix de conception

Commande publique : une procédure maîtrisée pour une mission expérimentale

À l'automne 2017, les partenaires constatent que l'investissement en temps et ressources humaines requis pour le projet temporaire est supérieur à celui envisagé initialement. Il est alors décidé d'externaliser la maîtrise d'œuvre, malgré l'existence des compétences en interne. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville d'Albi (le transfert du foncier Tarn Habitat à la Ville était initialement prévu avant le début des travaux, pour des raisons de flexibilité il n'interviendra potentiellement qu'au moment de l'aménagement définitif, suivant l'aboutissement des discussions encore en cours) et le suivi de l'exécution des prestations est effectué par la chef de projet de rénovation urbaine de la C2A. Le DCE, diffusé en décembre 2017, récapitule les enjeux et objectifs du projet et les axes programmatiques conçus avec les habitants durant l'acte 1 et 2 des ateliers participatifs. Le DCE porte l'attention sur :

- La **co-construction et l'animation** de la démarche auprès des habitants durant le temps de l'étude et des travaux ;
- La **temporalité du projet temporaire** et ses implications en termes d'aménagement et de **mobiliers légers**, ainsi que sur la nécessité de prévoir un fonctionnement en toute saison et une évolutivité possible sur les 3 années de vie de l'aménagement ;
- Les **limites de l'enveloppe financière d'équipement et de travaux** et les conséquences techniques.

La trame du DCE témoigne ainsi de l'articulation avec la participation, le projet global et, dans une moindre mesure, avec la communication par les axes de définition de la mission imposés à la maîtrise d'œuvre. Si ce marché n'est pas soumis aux règles de procédures ou de publicité du fait de l'enveloppe prévisionnelle, la maîtrise d'ouvrage réalise un cahier des charges comportant les phases ESQ, AVP, PRO DCE, DET et AOR, une trame classique pour un marché inhabituel⁸². Ces phases sont détaillées par les éléments de méthodes, les supports et livrables demandés et le nombre de réunions requises, permettant un suivi précis des éléments de mission.

Trois offres sont reçues et analysées, provenant des agences de paysagisme Un Pour Cent Paysages, L'Artiflex et Valérie Labarthe. Les références d'expérience en termes d'aménagement temporaire n'étaient pas attendues et n'ont pas figuré parmi les réponses apportées. Les notes d'intention des deux dernières agences témoignent en revanche de la **connaissance du contexte et des dynamiques locales. Elles présentent également une méthode spécifique pour la mobilisation des ressources du territoire**⁸³. À partir de la grille de critères (55% pour la valeur technique au vu de la note d'intention et **45% pour le prix** analysé à partir de l'écart par rapport à la moyenne des offres recevables et n'ayant pas été jugées anormalement basses), l'agence Valérie Labarthe est retenue. Cette décision intervient à la lumière des précédentes collaborations professionnelles entre la maîtrise d'ouvrage et l'agence, une garantie par l'expérience quant à ses pratiques professionnelles.

Dès la réalisation de la phase ESQ, le processus d'élaboration des scénarii se caractérise par une étroite collaboration avec les techniciens, en particulier avec la chef de projet de rénovation urbaine, notamment par la révision et l'ajustement itératifs des documents graphiques élaborés par la maîtrise d'œuvre et des éléments de programmation. Ce rapprochement s'explique notamment par le décalage entre les habitudes de travail cristallisées par les années d'expérience de la personne en charge du marché au sein de l'agence et les nombreuses spécificités de la mission (contrastes forts des scénarii exigés, prescriptions quant au caractère pédagogique des supports visuels et cartographiques, etc.).

⁸² P. Aspar, Directeur Général Adjoint de Tarn Habitat, explique ainsi que si le projet est inhabituel par sa nature temporaire mais surtout par sa vocation transitoire et transformative dans un projet urbain à long terme, le processus et la conduite du projet respectent toutefois des phases et une organisation globale classique. Propos recueillis en entretien, le 18/06/2018, à Albi.

⁸³ La méthode proposée par la troisième étude se limite à la consultation des services techniques internes des partenaires.

La multiplication des points de discussion entre l'équipe de la C2A et la maîtrise d'œuvre relève de plusieurs facteurs : la multiplicité des acteurs impliqués dans l'étude (dans le processus décisionnel ou dans un cadre consultatif) bouleverse la lecture d'un processus routinier pour l'ensemble des parties, la porosité entre les éléments relevant de l'exécution des travaux ou de l'animation du site (ateliers visant à réaliser du mobilier urbain, ou à planter le potager, etc.) brouille les limites de la mission de maîtrise d'œuvre habituelle.

Aménagements urbains et paysagers : paramétrer l'expérimentation, modifier les perceptions

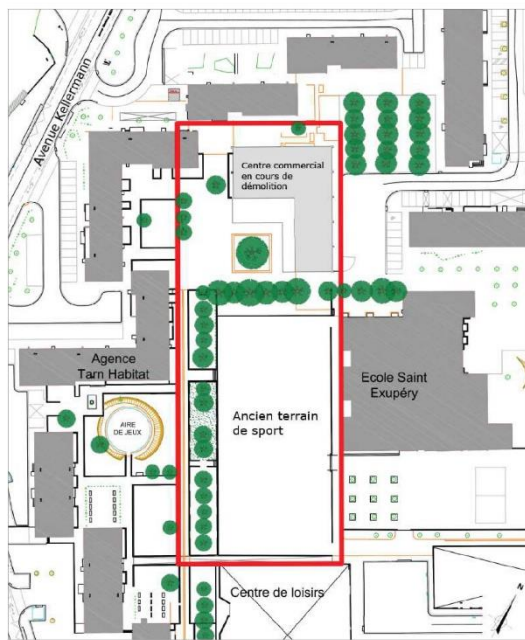
Les aménagements paysagers et urbains sont des éléments centraux du dispositif temporaire. Elaborés à partir des finalités progressivement affinées par les habitants et validés par les partenaires, ces aménagements s'appuient sur les qualités paysagères et les caractéristiques topographiques du site, sur les aménagements existants ainsi que sur l'historique des usages et des représentations du lieu (positifs ou négatifs), entre subversion et valorisation.

- **Utiliser l'esthétique, le confort et les perspectives paysagères comme levier de valorisation de l'image du quartier et de ses habitants et comme facteurs de respect et d'appropriation du lieu par les usagers.** Il a ainsi été retenu le retrait de la barrière végétale formée par une haie entre l'ancien terrain de sport et les immeubles implantés à l'ouest. Ce retrait créera une ouverture visuelle sur l'espace depuis les immeubles d'habitation ouest et depuis l'avenue Kellermann dans la perspective de la démolition prochaine de l'un des ensembles immobiliers. L'attention s'est également portée sur la disposition de toiles et de la végétation apportant de l'ombre sur un espace fortement minéral en l'état. La facture du mobilier, la forme en étoile des circulations piétonnes et la palette végétale proposés ont également été pensés pour leur qualités esthétiques, afin de **contourner l'image bricolée et « misérabiliste »**⁸⁴ de certains aménagements temporaires.
- **Disposer les aménagements et répartir les fonctions afin d'organiser les usages à travers des logiques d'articulation fonctionnelle, de respect du vivre ensemble, de sécurité et de tranquillité publique.** Les flux observés sur le terrain déqualifié (sortie d'école, traversées du quartier) font l'objet d'une délimitation clarifiée dans le scénario retenu. Les potagers sont positionnés à proximité des immeubles afin de favoriser l'appropriation par les riverains et de garantir leur tranquillité en disposant

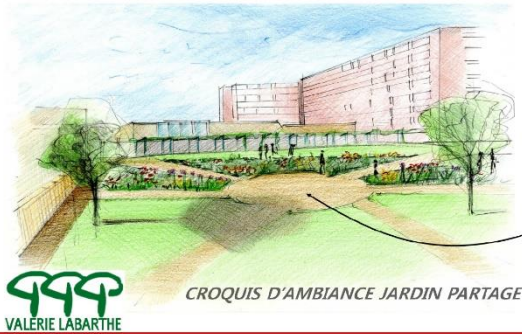
⁸⁴ Terme employé par Valérie Labarthe dans la note d'intention.

les espaces de loisirs et de convivialité au centre. La percée paysagère a également pour fonction de faciliter la surveillance des enfants depuis les immeubles. Par ailleurs, l'installation de barrières sur la piste de course est retenue pour éviter les circulations dangereuses et nuisantes des deux roues motorisées.

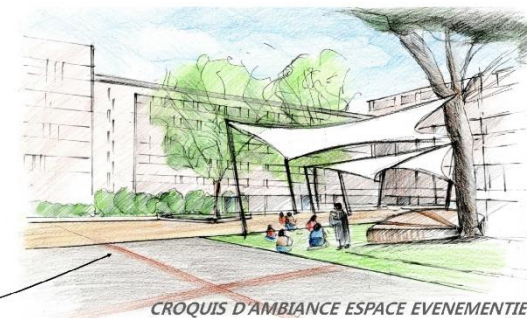
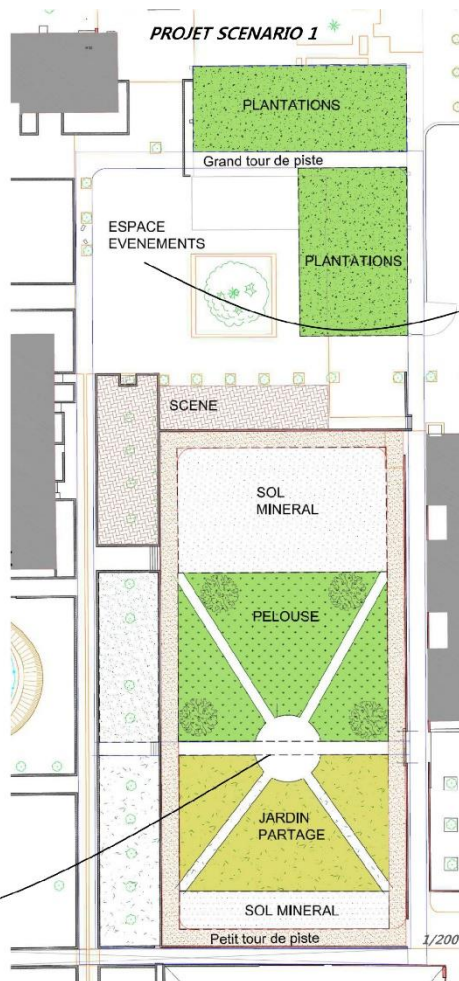
- **Bouleverser les représentations et perceptions, révéler de nouvelles potentialités en prenant le contrepied de la logique d'aménagement antérieure.** La délimitation du bâtiment du centre commercial est ainsi conservée pour la plantation du jardin potager, une manière subversive de conserver sa mémoire. L'implantation d'un platelage bois sur le promontoire ouest, actuellement recouvert de végétation, transformera le front végétal et le dénivelé en espace de jeux et de repos et articulera le mail piéton et l'ancien terrain de sport transformé en lieu de détente engazonné.
- **Favoriser l'innovation urbaine et sociale et l'expérimentation en concevant des aménagements modulables, évolutifs et appropriables par tous.** En matière d'évolution, le jardin pourra par exemple être agrandi en fonction de l'appropriation qui en sera faite par les usagers, il est également envisageable que des marquages et jeux pour enfants puissent agrémenter progressivement l'espace. Le travail sur la mémoire du quartier reste également à projeter spatialement. Cet axe reste pleinement ouvert à la réflexion. En matière d'accessibilité, les habitants ont alerté sur la nécessité de compléter les chaises longues par du mobilier urbain plus facilement utilisable pour les personnes à mobilité réduite, bancs et fauteuils. L'implantation de ceux-ci est organisée en cercle, une disposition qui, selon les observations des techniciens de la Ville, est particulièrement adaptée aux usages et pratiques culturelles de regroupement des habitantes sur les autres QPV.
- **Limiter les couts d'entretien et les difficultés de gestion.** Il était par exemple précisé dès le DCE que l'éclairage public, non fonctionnel, ne serait pas repris. La taille réduite du jardin a également été pensée selon les contraintes et les coûts de gestion induits.



PLAN DE SITUATION DU PROJET



CROQUIS D'AMBIANCE JARDIN PARTAGE



CROQUIS D'AMBIANCE ESPACE EVENEMENTIEL

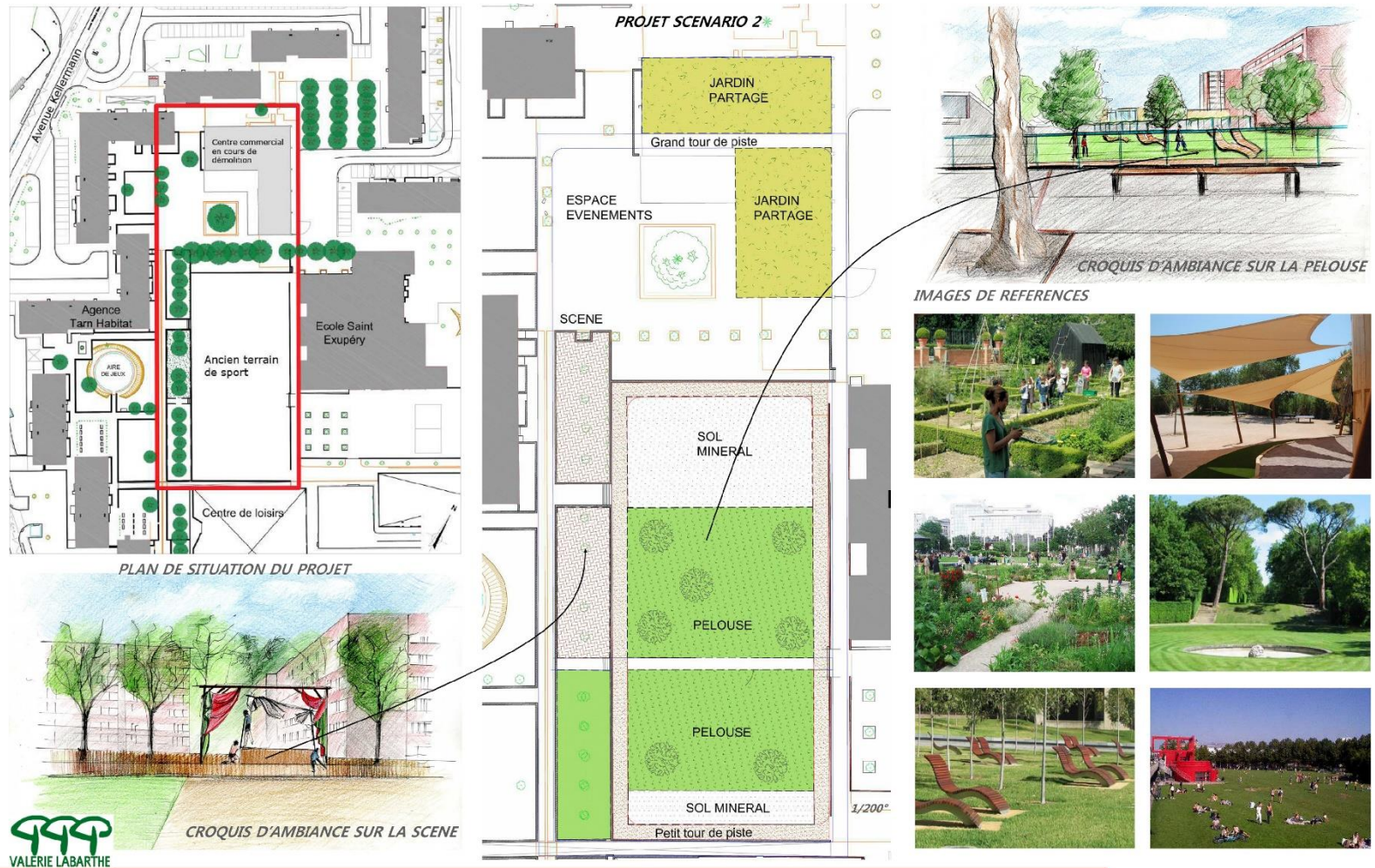
IMAGES DE REFERENCES



Aménagement transitoire du square Augereau - Scénario 1



Figure 25 - Scénario 1, phase ESQ, présenté à l'atelier participatif Acte III, © Valérie Labarthe



Aménagement transitoire du square Augereau - Scénario 2

CANTEPAU
DEMAIN

Figure 26 - Scénario 2, phase ESQ, présenté à l'atelier participatif Acte III, © Valérie Labarthe

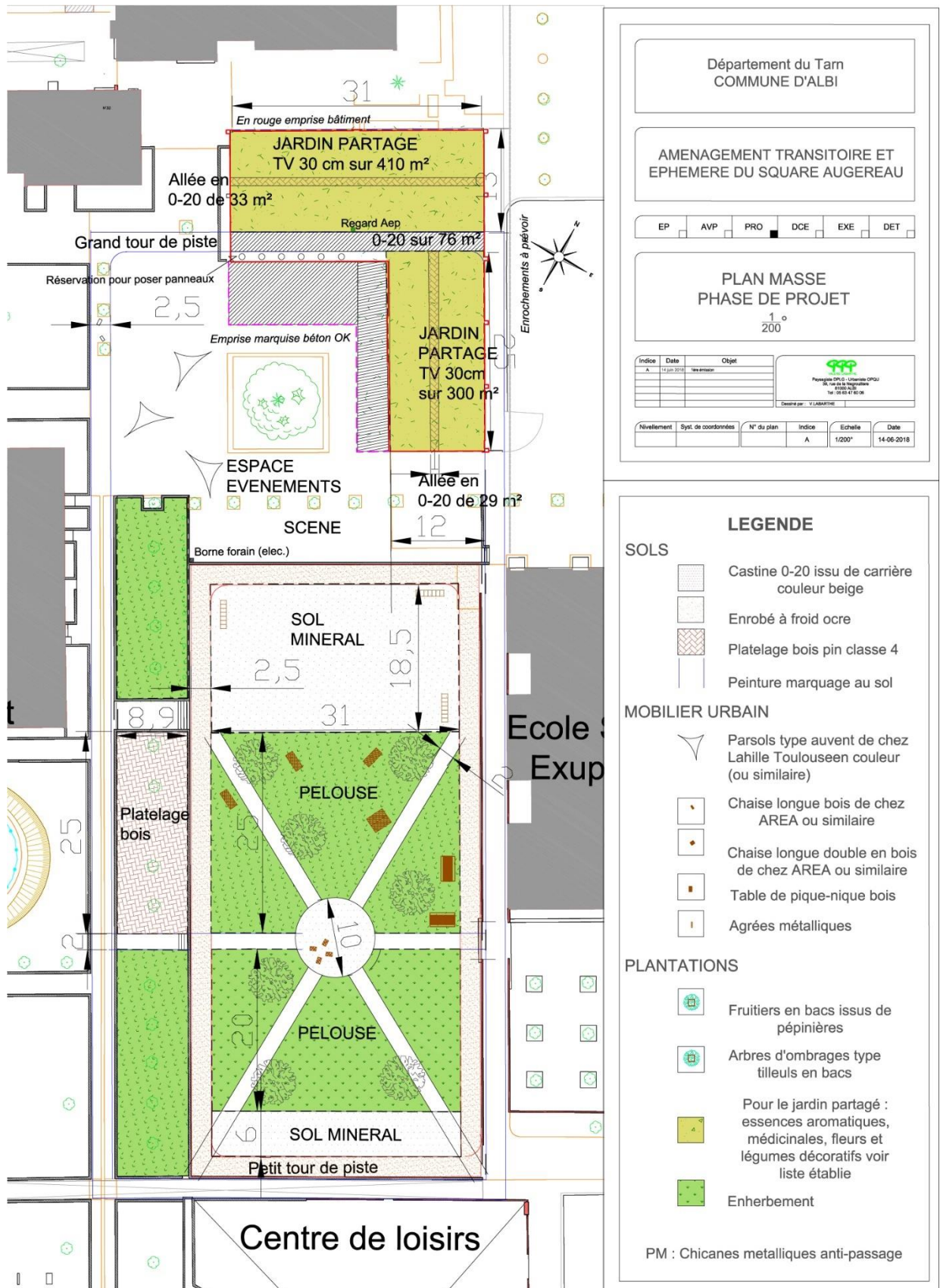


Figure 27 - Schéma - Phase AVP, © Valérie Labarthe

3. Focus : le numérique, un nouvel élément au service de l'urbanisme temporaire ?

Le numérique, combiner les innovations pour favoriser l'urbanisme temporaire

Aucun outil ni dispositif numérique n'a jusqu'ici été mobilisé dans le cadre de la démarche d'aménagement transitoire du square Augereau. Pourtant, au croisement des enjeux de concertation, d'innovation et d'expérimentation, c'est spontanément que la question du numérique est survenue dans le cadre de l'entretien avec C. Mazel, DGA à la ville d'Albi.

Ce rapprochement n'est pas anodin, car il fait écho aux observations et prescriptions récurrentes dans la recherche académique et professionnelle. Selon C. Diguët en charge de l'étude menée par l'IAU-IDF (op. cit.), le développement des technologies numériques figure parmi les facteurs principaux de multiplication des projets transitoires en Ile-de-France, aux côtés de la flambée des prix de l'immobilier sur le territoire, de l'augmentation de la durée moyenne des projets urbains et de l'ouverture des cultures professionnelles dans les champs de l'aménagement, de la culture et du social. L'étude place l'action des technologies numériques sur l'urbanisme transitoire à 3 niveaux :

- Elles facilitent la « mise en réseau des acteurs (collectivités, propriétaires, occupants) aussi bien par des communications facilitées, dont les acteurs de plateforme tirent un profit maximum par des appels à projets sur leurs sites internet, que par un rayonnement à un public élargi au quartier grâce aux réseaux sociaux. » (Diguët, 2018, p.18). L'étude valide ainsi pour l'urbanisme transitoire les observations formulées par N. Douay et M. Prévot (Douay et Prévot, 2016) sur le rôle du numérique dans le déploiement de l'urbanisme tactique, auprès d'une communauté formant un public cible motivé et accoutumé aux nouvelles technologies et aux réseaux sociaux.
- Elles permettent aussi une « gestion plus agile des lieux au cœur des projets [...] par le développement d'outils collaboratifs : organisation des lieux collectifs, des ateliers, échanges de compétences, budget participatif, gestion des redevances des multiples occupants... » (Ibid.).
- Elles favorisent la « déspecialisation des lieux et donc le changement de fonction des espaces occupés, en dématérialisant certains métiers, et favorisent la mixité fonctionnelle » (ibid.). Or la mixité serait inhérente à l'urbanisme transitoire puisqu'étant porté par les besoins et les acteurs locaux, il permettrait de contourner les difficultés à planifier et organiser cette mixité par le haut.

Si les innovations numériques jouent un rôle synergique dans le développement de cette innovation urbanistique, les collectivités publiques se saisissent progressivement de ce champ pour paramétrer et mettre au point de nouveaux outils dédiés à la multiplication ou à la communication des projets temporaires sur leur territoire. À partir des exemples et des recommandations révélés dans la littérature, nous en distinguons 4 types :

- **Guides numériques méthodologiques** à destination d'autres acteurs potentiels de l'urbanisme temporaire permettant leur capacitation, la diffusion et la communication de ces pratiques expérimentales. La Députation de la province de Barcelone a ainsi réalisé et mis à disposition d'autres collectivités potentielles le « Guia metodològica, projectes d'activació d'espais buits per a usos temporals » (guide méthodologique, projet d'activation d'espaces vides par l'usage temporaire)⁸⁵.
- **Canaux et supports de diffusion numériques** des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt des projets d'urbanisme temporaire (plateformes, pages web, réseaux sociaux, vidéos, etc.) : si les professionnels tels que Plateau Urbain se saisissent de l'outil web pour créer des interfaces de rencontre entre l'offre et de la demande, les collectivités publiques mobilisent également leurs sites internet, page Facebook et/ou compte Twitter pour diffuser les appels d'offres ou appels à manifestation d'intérêt pour l'occupation ou l'aménagement temporaire d'espaces (dont ils sont propriétaires ou faisant partie d'un dispositif piloté par ces collectivités). Ceci s'inscrit dans la lignée des enjeux de numérisation de la commande publique. Il est ainsi possible de télécharger l'ensemble des pièces nécessaires pour candidater à l'AMI Tempo d'Est Ensemble sur son site web (dossier de candidature, règlement, plan de localisation, annexes présentant les terrains pressentis, exemple de convention d'occupation temporaire)⁸⁶.

⁸⁵ *Guia metodològica projectes d'activació d'espais buits per a usos temporals*, In : Diputacio Barcelona, [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.diba.cat/documents/25265758/25562587/Guia+projectes+ATESU/e6ed66d1-4d6b-4b06-ab31-15db530bc49a>

⁸⁶ *Tempo'* : *appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire de friches sur est ensemble*
In : Est Ensemble, [en ligne], mis à jour le 11 septembre 2017, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.est-ensemble.fr/tempo-appel-manifestation-dinteret-pour-loccupation-temporaire-de-friches-sur-est-ensemble>

- **Carte de recensement et base de données de la vacance** sur un territoire : certaines de ces cartes peuvent être réalisées sur le principe du crowdsourcing à partir d'applications cartographiques interactives telles que les cartes City Hound⁸⁷ (Rome). Toutefois, bien que les acteurs du domaine de la recherche recommandent aux collectivités de se doter de ces outils, peu d'exemples effectifs ont pu être trouvés sous une forme participative. Ce recensement peut également prendre la forme d'un outil interne, non participatif et non diffusé au grand public. Ces outils interviennent en amont de la démarche d'urbanisme temporaire pour faire émerger les besoins et opportunités potentiels. Cette préconisation est notamment formulée par A. De Smet et N. Blumner :

« La création et la tenue à jour d'une *base de données des lieux en pause* [...] donne un aperçu des espaces d'expansion disponibles. Cette base de données peut fournir des informations non seulement sur la situation géographique des lieux en pause, mais aussi sur des structures de propriété, les délais prévus des plans d'avenir des lieux vacants et d'autres sujets encore. Elle doit être conçue comme un instrument flexible (facile à actualiser régulièrement) et interactif (manipulable aussi par les utilisateurs). [...] En prenant en compte ces espaces (et leurs utilisateurs) pour déterminer les visions de l'avenir de la ville, les auteurs de la politique et les planificateurs peuvent traiter de manière plus anticipative l'espace urbain. C'est en effet dans ces endroits que l'on peut s'engager à initier et à tester des transitions urbaines durables, inclusives et tournées vers l'avenir » (De Smet, 2013, p.9).

« A primary tool is a searchable and accessible *site inventory* for interim use. This inventory can be made available through city staff, or better yet, directly to the public through the internet. One private interim use agent even developed an inventory of potential users who were matched with appropriate sites and then sent postcards with site information. » (Blumner, 2006, p.10)

⁸⁷ *City Hound*, In : T Spoon Environment Architecture [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.tspoon.org/cityhound/>

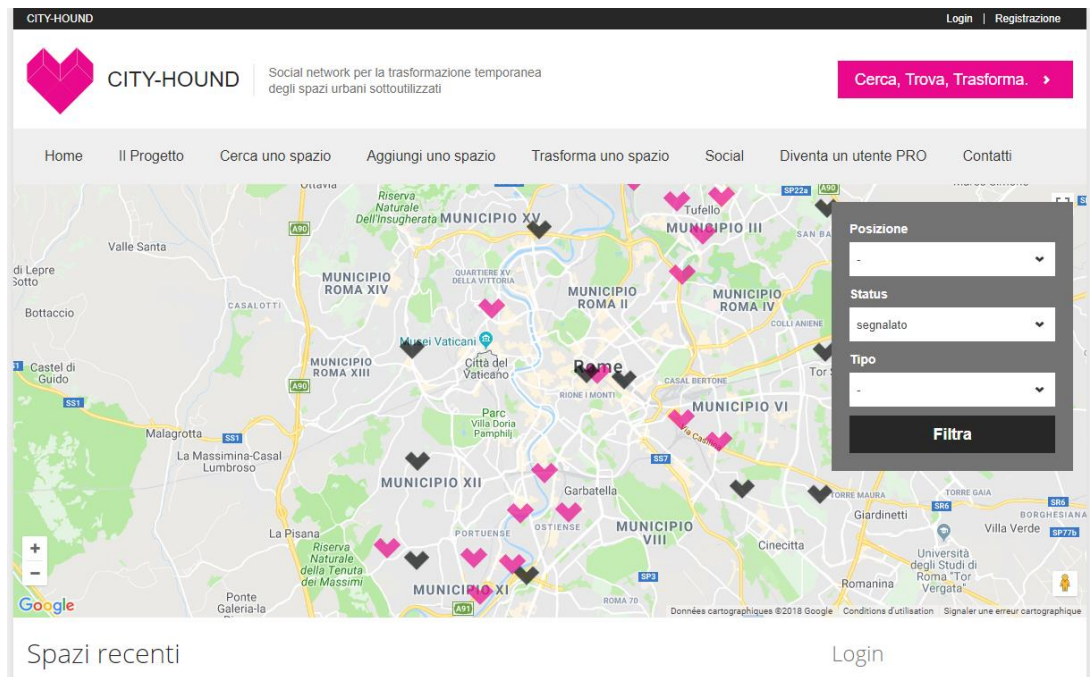


Figure 28 - Capture d'écran de la page City Hound, site t Spoon.org

15 lieux à réinventer

C'est une grande première ! La Ville de Nantes propose aux Nantais d'imaginer une nouvelle vie pour 15 de ses propriétés publiques "en friche". Du 9 au 23 juin 2018, chacun pourra voter pour les projets qui lui plaisent le plus. Découvrez tous les projets, triés pour chaque lieu, un peu plus bas sur la page.

s'inscrire

41 projets à découvrir !

41 projets, parmi les 81 déposés par les Nantais, viennent d'être déclarés recevables. Ils ont été comparés aux cahiers des charges écrits avec les citoyens et répondent aux critères d'éligibilité. Une votation se déroulera du 9 au 23 juin afin de réinventer chaque lieu.

81 projets ont été déposés fin janvier 2017 auprès de la Ville. Imaginés et portés par des collectifs, des associations ou des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ils ont été étudiés pour s'assurer qu'ils répondent tout à la fois aux cahiers des charges techniques et aux inspirations citoyennes pour chacun des lieux.

A l'issue de cette phase d'instruction et d'accompagnement, 41 projets sont aujourd'hui déclarés recevables.

Un véritable temps d'accompagnement des porteurs de projets

Menée avec beaucoup d'attention, l'instruction des projets a été déterminante : il s'agissait en effet d'un véritable temps d'accompagnement des porteurs, pour celles et ceux qui l'ont souhaité, ayant parfois permis l'émergence de nouvelles idées, du fait des rencontres et des visites renouvelées des sites.

Une grande votation citoyenne en juin

La votation citoyenne est ouverte aux habitants de Nantes, quelle que soit leur nationalité.

L'âge minimum pour participer à cette votation est fixé à 16 ans. Il sera possible de voter de chez soi via l'espace de votation, depuis les mairies annexes et la mairie centrale au 29 rue de Strasbourg, ou à Complètement Nantes, à la Carrière Misery, Boulevard du Marquis d'Aguillon.

Découvrez les projets en naviguant sur chacun des lieux.

Cliquez ici pour voter

Le calendrier

- Jun > 15 août**
Recueil des contributions individuelles
- ▼
- 23 septembre**
Visite des lieux et contributions collectives
- ▼
- 6 novembre**
Ouverture de l'appel à projets
- ▼
- Novembre > janvier 2018**
Remise des projets
- ▼
- Du 9 au 23 juin 2018**
Présentation des projets et vote
- ▼
- Été 2018**
Annnonce des résultats et mise en oeuvre des projets

Figure 29 - Capture d'écran de la page 15 Lieux, site web nantesco.com

- **Applications numériques d'appel à idées** (ou à avis), qui se multiplient, non pas exclusivement dans le cadre de projets d'urbanisme temporaire, mais dans le domaine plus général de la participation citoyenne. Ces plateformes contribuent ainsi à l'expérimentation en faisant émerger des propositions variées. Elles s'alimentent par le biais de la consultation ou de la proposition et peuvent prendre des formes empowerment plus avancé, de type budget participatif ou système de vote par internet pour les projets proposés par acteurs du troisième secteur. Le dispositif 15 Lieux, lancé par la ville de Nantes a ainsi mobilisé les outils numériques pour diffuser l'appel à projets pour l'occupation temporaire de 15 sites dont elle est propriétaire. La Ville mobilise la plateforme de concertation citoyenne nantesco.com pour permettre aux habitants de plus de 16 ans de voter pour les projets citoyens et associatifs de leur choix, préalablement déclarés recevables par la collectivité.

À l'amont ou intégrés aux projets d'urbanisme temporaire ciblés, les outils numériques s'articulent ainsi aux outils de communication, de participation, de commande publique ou d'aménagements dans leur mise en dispositif.

Selon l'IAU-IDF, la rareté des projets d'urbanisme transitoire en « territoires régionaux moins denses » (Diguët, 2018, p.93) s'explique par la difficulté à identifier et mobiliser les porteurs de projet potentiels (les espaces disponibles existant en nombre). Cela confirme en substance les observations formulées par C. Mazel, selon lesquelles la présence plus limitée d'acteurs associatifs ou collectifs en possession des compétences suffisantes sur le territoire, tels que le Bruit du Frigo, contraint ce type de démarche ou les oriente vers des projets au profil plus classique. Dans ce contexte, les outils numériques, par leur dimension virale et mobilisatrice (caractère ludique, interactif des outils numériques de crowdsourcing), se présentent comme des solutions méthodologiques de fédération d'acteurs et d'empowerment « maîtrisé » recherché par les collectivités (André et al., 2017, p.43).

Plateforme de e-participation : de la transition numérique à l'urbanisme transitoire ?


En mars 2018, la Ville d'Albi s'est dotée d'une plateforme numérique « pour les citoyens au service de la collectivité »⁸⁸. Ce dispositif doit donner « la possibilité aux personnes qui ne peuvent assister physiquement aux conseils de quartier pour des questions de contraintes personnelles ou professionnelles, de pouvoir émettre des idées, donner des avis sur des consultations en ligne lancées par la ville et de prendre connaissance d'informations »⁸⁹. Il s'agit en premier lieu de compléter les instances des conseils de quartier jugés insuffisants et les modalités de participation qui s'essouffent⁹⁰. Ce dispositif est actuellement en cours d'expérimentation, la mairie projette de le développer par la suite (création d'une application mobile) et d'en généraliser l'utilisation sur les projets soumis à concertation par la Ville. Cette plateforme compte notamment un volet « *concertation* », où les citoyens sont consultés sur un sujet spécifique à partir d'un questionnaire ou en émettant des propositions, ensuite soumises à commentaires et vote des autres citoyens. Elle compte également un volet « *boîte à idées* » sur lequel les citoyens émettent des propositions librement répertoriées dans plusieurs catégories (cf. figure 30).

Les expériences menées par la commune par le passé en matière d'urbanisme ont une réception favorable au sein des équipes municipales. L'outil laisse donc entrevoir un recours plus fréquent à cette modalité d'aménagement à l'échelle du territoire. La plateforme n'était pas opérationnelle lors du lancement du projet transitoire sur le square Augereau et elle est actuellement en phase de test. La question se pose toutefois sur le succès d'une telle plateforme sur le quartier Cantepau (notamment dans le cadre de démarches de participations ou de projets temporaires ultérieurs). La fracture numérique est une problématique majeure sur ce quartier : l'accès aux services numériques est en effet limité, ou du moins inégal entre les habitants.

⁸⁸ *Une plateforme numérique pour les citoyens au service de la collectivité*, In : Participation, Ville d'Albi [en ligne], mis à jour le 8 mars 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://participation.albi.fr/blog/la-plateforme-numerique>

⁸⁹ Ibid.

⁹⁰ Observation de C. Mazel, recueillie en entretien, le 30/05/2018, à Albi.


[Accueil](#)
[Consultations](#)
[Boîte à idées](#)
[Actualités / Événements](#)
[Participation citoyenne](#)

[Inscription](#)
[Connexion](#)



Boîte à idées

Publié par Ville d'Albi, le 7 mars 2018

37 contributions
246 votes
101 participants

[Partager](#)

1

Dépôt

En cours

2

Vote

En cours

Votez pour vos idées préférées

 Statistiques

29 propositions

Tri aléatoire
▼

Tous les contributeurs
▼

Toutes les catégories
▼

Tous les statuts
▼

<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">  <div> <p>Philippe81</p> <p>14 avril 2018</p> </div> </div> <hr/> <p style="color: #c00000;">Rue du Roc !</p> <p>Aménagement Circulation Stationnement Sécurité</p> <p>Aménagement et urbanisme</p>	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">  <div> <p>Cici</p> <p>16 mars 2018</p> </div> </div> <hr/> <p style="color: #c00000;">Installer plus de boîtes/kiosques à livres</p> <p>Installer plus de boîtes à livres dans les quartiers pour faciliter les échanges de livres et permettre à tous d'avoir accès à la lecture.</p> <p>Aménagement et urbanisme</p>	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">  <div> <p>Hexagone</p> <p>30 mars 2018</p> </div> </div> <hr/> <p style="color: #c00000;">Mise en place d'un Tramway sur l'ancienne ligne de chemin de fer de Saint-Ju...</p> <p>La ligne de chemin de fer située entre Saint-Juéry et Albi est abandonnée depuis bien longtemps, et l'état ne semble pas vouloir mettre [...]</p>	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">  <div> <p>Jitéheux</p> <p>8 avril 2018</p> </div> </div> <hr/> <p style="color: #c00000;">Eclairage nocturne des cyclistes</p> <p>De nombreux cyclistes circulent en ville la nuit sans aucun éclairage, souvent sur des artères à grande circulation (Avenue du Colonel TE[...])</p> <p>Sécurité et prévention</p>
---	--	--	---

Figure 28 - Capture d'écran de la page Boîte à idée, site web participation.albi.fr

Conclusion - L'urbanisme temporaire institutionnel, entre rupture et continuité

1. Respect des composantes, transgression des représentations : *ni spontané, ni alternatif, ni low-cost !*

« La dialectique urbaine entre pérenne et temporaire est celle d'une ville sur le fil du temps » (B. Pradel, 2008, p.260.), une résonance en raisonnement dans la pensée aménagiste, urbanistique et politique des collectivités locales.

À l'heure de confronter la théorie à l'empirique et de tirer les enseignements de ce cheminement inductif, nous croisons les résultats de la présente recherche avec celles de B. Pradel réalisée en 2008 sur la démarche d'urbanisme éphémère de Paris Plage (Edition 2007) mise en œuvre par la municipalité de Paris. L'intérêt se situe d'une part dans l'entretemps de ces deux recherches, 10 années qui confèrent fiabilité et assise temporelle aux similitudes et statut de trajectoire aux divergences. D'autre part, la pertinence de cette confrontation repose sur la subdivision catégorielle de l'urbanisme temporaire, alors qu'urbanismes éphémère et transitoire s'affirment comme les pendants principaux d'un urbanisme temporaire protéiforme.

Un projet temporaire d'une durée prévue d'environ 3 ans pour une centralité stratégique du quartier Cantepau, une programmation d'usages variés et d'activités à vocation sociale, culturelle, agricole et événementielle, et des finalités urbanistiques qui se situent au croisement des enjeux d'un projet de renouvellement urbain de grande ampleur (spatiale, temporelle et financière) : outil de co-construction, de communication, de pré-programmation, d'innovation et d'expérimentation sociale, urbanistique et politique, et d'amorçage des axes stratégiques du projet de renouvellement urbain. Un rendez-vous urbain qui rompt le rythme d'une capitale et de ses usagers durant un mois, anticipant ou orientant la piétonisation des berges parisiennes, accompagnant la mutation du bassin de la Villette en renouant avec son identité et sa fonction d'antan⁹¹, plaçant le Port de la Gare sous les feux des projecteurs et des perceptions. L'un et l'autre soumis au principe de la matérialité légère, du mobile, de l'évolutif. L'un et l'autre reposant sur l'usage et l'effet

⁹¹ « Car avant l'industrialisation du bassin de la Villette, ses abords étaient le lieu de promenade de l'aristocratie du XIX^e siècle et dans les années 1930, les guinguettes et le canotage y rencontraient un vif succès durant les beaux jours » (Ibid, p. 259).

d'auto-entraînement des pratiques et perceptions collectives. **L'utilisateur, agent conscient ou inconscient du changement, devient dès lors un nouvel instrument de production de la ville : l'urbanisme temporaire, ainsi mis en dispositif, permet aux collectivités publiques d'être à la manœuvre.**

Ainsi, les composantes nécessaires et suffisantes identifiées au travers de l'étude théorique sont satisfaites. Des invariants sur lesquels jouent toutefois les collectivités publiques. Par la cyclicité pour Paris Plages, car « paradoxalement, si le renouvellement des concepts peut attirer de nouveaux visiteurs, c'est plutôt sur la durabilité de l'organisation spatio-temporelle que les organisateurs tablent pour ancrer la pratique des lieux, [la pérennisation des savoir-faire] dans la cyclicité permet aux municipalités de réguler le coût des opérations, d'en stabiliser l'image et d'inscrire des usages collectifs sur le long terme » (Pradel, 2008, p. 256). Par l'imprécision volontaire ou contrainte laissée à l'échéance de l'aménagement temporaire du square Augereau (3 à 5 ans, possibilité d'ores et déjà évoquée de pérenniser certains éléments). Dans les deux cas, par le flottement de la circonscription spatiale du lieu⁹². Les collectivités brouillent les frontières spatio-temporelles de l'urbanisme temporaire pour en maximiser les propriétés et les effets dans une démarche de prototypage.

Cependant, à partir des représentations de l'urbanisme temporaire déterminée en partie 1, il apparaît que ces projets d'aménagement temporaire, orchestrés par les collectivités locales, prennent leurs distances avec certaines dimensions identifiées.

L'urbanisme temporaire institutionnel n'est pas spontané

La forme de l'urbanisme temporaire, tel que paramétré dans les présents cas, s'éloigne des définitions du terme *spontané* délimitées dans le cadre théorique⁹³. Corolaire de la mise en dispositif de l'urbanisme temporaire, les démarches se caractérisent précisément par la prise d'initiative des acteurs institutionnels. S'ils s'appuient sur l'expertise d'usage des territoriants ou sur l'appropriation et mobilisation collective, les projets, conduits par des

⁹² Elargissement potentiel du périmètre alloué au projet temporaire en fonction de l'appropriation du site et du phasage des démolitions du projet de renouvellement urbain et possible déploiement de la démarche sur d'autres espaces stratégiques tels que le square Bonaparte.

⁹³ Selon le Larousse, se dit d'une action que l'agent accomplit de lui-même, sans avoir été sollicité, d'un phénomène qui se produit sans avoir été provoqué ou d'un comportement qui n'est pas réfléchi, qui est fait sans calcul. *Spontané*, In : Larousse [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/spontan%C3%A9_spontan%C3%A9/74309

acteurs « intervenant sous l'autorité d'institutions de pilotage intégrées aux municipalités » (Ibid. p.260), reposent sur des intentions, répondent à des finalités, et sont conditionnées par des décisions institutionnelles, en particulier politiques⁹⁴.

La morphologie des deux démarches d'urbanisme temporaire prend également ses distances avec la définition du terme *spontané* établie par S. Thibault⁹⁵, en ce que, dans un cas comme dans l'autre, la conception est réalisée en amont et non de manière concomitante à l'utilisation temporaire de l'espace⁹⁶. Dès lors, pensée et initiée par les collectivités publiques, « la ville éphémère n'est pas spontanée » (Ibid. p.248).

L'urbanisme temporaire institutionnel n'est pas alternatif

Si le terme *alternatif* réfère aux processus de traitement de l'espace structurés par des pratiques et des protagonistes qui sortent du cadre traditionnel de la planification ou de l'aménagement urbain (Chapitre 1.1. p. 19), ce qualificatif ne peut s'appliquer en absolu à l'aménagement transitoire du square Augereau, conçu selon les phases relatives à la loi MOP, dans le cadre du suivi d'une procédure de marché de maîtrise d'œuvre régi par contractualisation, effectuées par un paysagiste DPLG également urbaniste OPQU. Il est questionné dans le cadre de Paris Plage, par la cyclicité de l'évènement, induisant la capitalisation et la routinisation des savoir-faire administratifs (contractualisation avec les partenaires et prestataires privés, délivrance des autorisations d'occupation temporaire, recrutement des saisonniers, etc.), organisationnels (répartition des missions entre les services municipaux, coordination des équipes et du projet, etc.) et techniques (logistique et installation d'équipements techniques, acheminement du sable par le partenaire privé, etc.) au sein du service dédié (DGEP). Par ce processus de routinisation, ce savoir-faire aujourd'hui « rôdé, mobilisable à l'envie » (Ibid. p.252), caractérise des pratiques et des acteurs progressivement normalisés.

⁹⁴ L'extension de l'évènement de Paris Plage au port autonome de Paris pour l'édition 2007 a ainsi été décidée par le maire de la Ville alors que la DGEP privilégiait le jardin Tino Rossi.

⁹⁵ Cf. définition note n°40, p. 41.

⁹⁶ Ainsi, le livrable d'avant-projet réalisée par l'agence de paysagiste précise que si « les habitants pourront proposer leurs services pour aider au jardin partagé, à des animations ou encore au montage du mobilier » et que « toutes les propositions de proposition seront les bienvenues » c'est « surtout lors de la phase finale de chantier qu'il faudra que les habitants se mobilisent pour prendre le relais et faire vivre vraiment cet espace ». Les aménagements et la programmation de Paris Plage et de Plaisirs d'Hiver font l'objet d'un travail tout au long de l'année mené par la DGEP.

Par ailleurs, si le projet temporaire du square Augereau se singularise par la dimension provisoire, plurifonctionnelle et événementielle, et qu'il répond aux envies et attentes exprimées des participants durant les temps forts de la participation, les partis pris d'aménagement s'apparentent à ceux d'espaces publics de type parcs et espaces-verts : pelouses dédiées au repos, espaces de loisirs et d'activités sportives, mobilier urbain d'agrément (bancs, fauteuils, chaises longues, etc.). En reprenant les observations de N. Douay et M. Prévot (2016) sur la multiplication des initiatives de soutien des collectivités publiques aux projets d'agriculture urbaine, le jardin partagé tend à s'inscrire comme la composante d'un modèle urbain *mainstream*. Traitant de Paris Plage, la création des rendez-vous annuels à vocation événementielle s'impose comme l'une des modalités d'action de la stratégie d'attractivité des métropoles. Elle s'opère certes par la subversion des fonctions des berges par l'usage, mais elle s'inscrit dans un paradigme où la modification des zones les plus denses des villes se « feront avant tout sur les manières de vivre » (Ascher, 2001 in Pradel, 2008, p.). Du rendez-vous métropolitain, Paris Plage se transforme en rendez-vous européen, un nouveau modèle d'urbanité saisonnière reproduit internationalement, comme en témoigne l'exemple de Bruxelles-les-Bains, « décalque de l'opération parisienne » (Pradel, 2008, p.247). L'urbanisme temporaire, porté par l'image et l'intuition d'un modèle urbain alternatif, présente sous un nouveau jour des modalités d'action dont les fondements stratégiques traditionnels apparaissent conservés.

L'urbanisme temporaire institutionnel n'est pas low-cost

Derrière la légèreté estivale que reflète l'identité de Paris Plage, se trouve « l'une des délégations municipales les plus puissantes et les plus structurées de l'organigramme municipal », qui possède « la masse salariale et le budget le plus important de toutes les délégations générales » : la DGEP, née du succès de la première édition de Paris Plage en 2002. La DGEP coordonne désormais l'ensemble des événements d'initiative municipale, et Paris Plage représente un projet nécessitant des fonds, une ingénierie et des moyens techniques, humains, logistiques et sécuritaires spécifiques⁹⁷, des coûts incompressibles en dépit des économies d'échelle réalisées par la récupération du mobilier d'édition en édition. Parallèlement, l'aménagement transitoire du square Augereau est pensé à travers un principe global d'économie, dont témoignent les prescriptions du cahier des charges du marché de

⁹⁷ « On citera ici les indispensables sanitaires mobiles mais aussi les structures lourdes comme [...] les piscines démontables ou le matériel sportif, [...] les techniques de débarquement du sable et d'ancrage de ses barges dans le fond de la seine face à la fragilité de la structure des voies sur berges » (Ibid, p. 252).

maîtrise d'œuvre (pas de reprise de l'éclairage public, mobilier à structure légère, équipements et aménagements techniques - type viabilités, lieu de stockage et reprises des sols - à envisager à l'aune d'une enveloppe financière limitée, etc.) et qui transparaît dans les entretiens réalisés avec les professionnels. Le budget du projet temporaire, comprenant les coûts de démolition du centre commercial financé par le bailleur, l'étude de maîtrise d'œuvre et l'enveloppe initiale de 80 000 euros allouée aux travaux financés par la Ville, doivent être appréhendés et ventilés sur la durée fixée à trois ans. Par ailleurs, les premiers éléments de chiffrage attestent d'une prévision de dépassement de l'enveloppe initiale. Ce chiffrage tient en partie des choix de conception, fondés sur la volonté de proposer des aménagements qualitatifs et esthétiques respectant les standards d'accessibilité et des mesures de sécurité et de tranquillité publique⁹⁸. D'autant que le projet n'est pas pensé comme un aménagement « bricolé » : selon les orientations initiales de la maîtrise d'œuvre, l'intégralité des travaux et de la réalisation des équipements et mobilier urbain devaient être réalisés par des entreprises⁹⁹. À ce budget initial, c'est un budget de fonctionnement considérable qu'il faudra dédier à l'animation et la gestion du site, une réalité dont les partenaires ont pris conscience au fil de la démarche¹⁰⁰ : en l'absence ou en l'attente d'appropriation des habitants, c'est sur les collectivités que repose la mission d'animation temporaire du lieu, indispensable au succès et à la caractérisation du projet transitoire (condition du déploiement d'usages singuliers).

À travers ces deux cas d'étude, la mise en dispositif de l'urbanisme temporaire par les collectivités locales conforte la définition par composantes et finalités nécessaires et suffisantes identifiées dans le cadre théorique. Elle contribue parallèlement à atténuer des caractéristiques représentationnelles cristallisées par les initiatives pionnières en matière d'urbanisme temporaire¹⁰¹ (cf. Chapitre 1.3, figure 5).

⁹⁸ Il faut toutefois préciser que 50% de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est allouée aux travaux de VRD.

⁹⁹ Le livrable d'avant-projet précisait initialement que les aménagements seraient « essentiellement réalisés par deux entreprises, de sols (VRD) et d'espaces verts incluant le mobilier urbain ». Il est finalement prévu que le platelage bois de l'espace scénique ouest soit finalement réalisé par l'association Les Villages du Talent dans le cadre d'un chantier participatif ou d'une démarche d'insertion avec les habitants, une proposition évoquée par l'un des techniciens de la Ville d'Albi. D'après les premiers éléments de devis, il s'avère toutefois que le coût de cette action soit équivalent à la réalisation du ce mobilier par une entreprise.

¹⁰⁰ Il est rapidement apparu que l'embauche d'un ETP sur la gestion et l'animation du site, et notamment des jardins partagés, serait nécessaire pour la réussite du projet et l'impulsion de l'appropriation par les usagers.

¹⁰¹ Le processus et l'imaginaire des acteurs en restent empreints de ces caractéristiques (non anticipation de certaines dépenses, insuffisance de l'appropriation citoyenne pour l'aménagement temporaire du square Augereau par exemple), et la démarche s'en nourrit paradoxalement à travers l'identité et l'image voulue sinon perçue de ces projets.

2. Changement de régime : du nouvel urbanisme temporaire au renouveau des métiers de l'aménagement ?

Innovant. En trame de fond de cette étude, il a été proposé de caractériser la dimension innovante de l'urbanisme temporaire et de déterminer la distinction entre les éléments de discours et les éléments de changements effectifs opérés à travers les projets institutionnels sur les pratiques et la vision aménagiste traditionnelle. Or, en confrontant le cadre théorique à l'analyse empirique, il apparaît que la nature innovante de l'urbanisme temporaire tient précisément de la mixité des champs d'innovation et de la subversion qu'il permet ou sur lesquels il s'appuie.

Cette observation, formulée unanimement par les professionnels interrogés, aboutit à la segmentation des démarches d'urbanisme temporaire :

1. **Cadencement dans la gestion de projet** : ces formes d'urbanisme temporaire sont mises en place dans le but d'assurer la continuité du projet dans une optique de fluidité, afin de limiter les « temps morts »¹⁰² pouvant générer des difficultés fonctionnelles et sociologiques (incompris ou frustrations pour les usagers). Ce type d'urbanisme temporaire est mobilisé dans le cadre de projets d'aménagement dont la conception est stabilisée. Selon C. Mazel, B Krol-Le Méner et P. Aspar, le recours à cette modalité d'action est habituel et ne constitue pas une innovation dans les pratiques professionnelles. En revanche, la fréquence de mise en œuvre serait amplifiée par le contexte actuel, caractérisé par l'allongement et la complexification des projets d'aménagement, confirmant ainsi les résultats établis dans le cadre théorique.
2. **Innovation des formes et des manières de vivre l'espace par l'expérimentation urbanistique** : l'urbanisme temporaire est ici mobilisé en tant que champ d'investigation expérimental pour de nouvelles formes d'urbanité et d'organisation de la vie sociale dans ses multiples dimensions (sociale, économique, politique, etc.). À l'heure où les principes fonctionnalistes sont remis en cause, cet urbanisme temporaire se caractérise par la transversalité et la mixité des usages et activités qu'il vise à combiner. L'urbanisme devient alors le support et le catalyseur d'innovations qui débordent le domaine urbanistique et qui ont vocation à perdurer dans le temps,

¹⁰² Selon P. Aspar, ces temps morts correspondent à l'absence de signe visible du projet sur une durée supérieure à 4 mois.

soit par la pérennisation dans le projet définitif soit par leur implantation sur d'autres sites. Selon les professionnels interrogés, cette forme d'urbanisme temporaire constitue une réelle innovation dans les pratiques et la vision aménagistes traditionnelles.

Ces deux dimensions, néanmoins poreuses dans leurs traductions opérationnelles, concourent à l'identification des axes de renouvellement des pratiques au sein des collectivités locales et confirment ainsi l'hypothèse selon laquelle l'urbanisme temporaire institutionnalisé s'inscrit comme une innovation symbiotique dans le système-processus de production de la ville.

De la programmation urbaine à la programmation culturelle, de l'urbanisme à la médiation

À travers l'étude réalisée par B. Pradel, le projet d'urbanisme temporaire de Paris Plage apparaît comme le support d'hybridation entre la production urbaine et la programmation culturelle par l'organisation, les missions et la vocation de la DGEP.¹⁰³ De fait, si l'urbanisme temporaire lie l'usage à la production de l'espace, il se traduit par des actions d'animation dans le cas où, à l'instar des projets institutionnels, ces usages singuliers ne sont pas spontanés. Ce glissement d'observe également dans le cadre de l'aménagement transitoire du square Augereau, où la programmation et la réalisation de l'aménagement du site sont conditionnées ou superposées à la programmation culturelle et événementielle projetée.¹⁰⁴

À l'origine de cette hybridation : la remise en cause de l'ordre des éléments régissant la commande d'ouvrage public et le caractère évolutif de l'aménagement du square. Si la création d'un équipement débute par l'identification des usages, de la vocation, du fonctionnement et de la gestion future de l'ouvrage (à partir desquels sont ensuite déterminés

¹⁰³ « Au sein de la DGEP siège un bureau d'occupation temporaire du domaine public qui instruit les demandes d'autorisation avant soumission aux services concernés et à la préfecture de police. Le Bureau de création d'événements assure quant à lui le conseil technique, la régie et la production d'événements d'initiative municipale. Il coordonne les actions des autres services pour l'organisation d'événements grand public et joue un rôle d'appui pour les organisateurs d'événements réalisés en partenariat avec la ville. La DGEP a ainsi en charge [...] la préparation à l'année avec le scénographe de l'organisation spatio-temporelle des sites en cherchant à articuler au mieux les contraintes du bâti hérité avec les aspirations d'aménagement de la ville éphémère. » (Pradel, 2008, p. 250-251)

¹⁰⁴ Que ce soit dans la conception par les ateliers participatifs, dans la réalisation par les chantiers participatifs et ateliers pédagogiques envisagés sur les 3 prochaines années ou par les animations diverses projetées sur le site.

les axes programmatiques et de la conception), aucun de ces éléments n'est figé avant le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement transitoire du square Augereau, l'équipement ayant précisément vocation à susciter de nouveaux usages et à évoluer sur ses 3 années de vie. Dès lors, la définition projet d'équipement et celle du projet d'aménagement temporaire sont intriquées voire inversées¹⁰⁵. Alors qu'une fois l'ouvrage livré le fonctionnement et la gestion relèvent du service destinataire, il a ici vocation à enrichir le projet de renouvellement urbain, et continue donc, en l'attente de la création d'instance dédiée, d'être du ressort des acteurs de l'aménagement qui l'ont initié.

Dès lors, les frontières entre animation et conception / réalisation, entre aménagement et médiation, entre concepteurs, main d'œuvre, usagers et publics se trouvent brouillées. En conséquence, les techniciens des structures partenaires impulsent et coordonnent la dynamique d'animation future du site en proposant des actions pédagogiques, culturelles ou créatives. Ils mobilisent et en s'appuient sur les compétences et les ressources du territoire, notamment sur les structures et associations à vocation culturelle et sociale (Maison de quartier, médiathèque, école, etc.), mais également sur les services internes (service Environnement et Patrimoine Végétal de la Ville d'Albi pour la gestion des jardins partagés par exemple). Ceci explique ainsi la **dimension hautement collaborative** du projet temporaire entre des acteurs aux pratiques cognitives et professionnelles différentes. Impliquant une coordination solide de ces acteurs et la sensibilisation des élus, l'aménagement transitoire du square Augereau conforte ainsi les observations d'une évolution progressive des métiers du domaine de l'aménagement. En renforçant la dimension culturelle et sociale, l'expert se fait également médiateur et communicant (Verpraet, 1988 ; Levy, 2016a)¹⁰⁶.

L'astuce et le risque maîtrisé comme nouveaux principes d'action.

L'urbanisme temporaire se caractérise par des contraintes techniques, économiques et organisationnelles fortes, induisant **souplesse, réactivité et créativité**.

¹⁰⁵ Si les structures du quartier ont été mobilisées sur le temps de la conception, c'est une fois livré l'aménagement à minima du site à la rentrée de septembre et octobre 2018 que seront sollicités ces acteurs pour la mise en place d'un système de gestion du site, dans la définition d'actions précises et l'élaboration d'une programmation culturelle planifiée.

¹⁰⁶ Il apparaît dans les deux cas étudiés que la réflexion sur l'identité du projet tient une place essentielle dans les missions des équipes comme dans les facteurs de succès des projets.

À travers les deux démarches analysées, **l’astuce s’inscrit comme principe d’action au cœur de la conduite de projet**, des manières d’agir habiles, de petites actions inventives mobilisant l’ingéniosité. L’action par l’astuce s’explique notamment par le passage à la gestion de budgets conséquents à des enveloppes plus réduites allouées aux projets temporaires. La réutilisation du mobilier urbain d’édition en édition pour Paris Plage, également projetée pour l’aménagement du square Augereau dans le cadre d’autres aménagements temporaires sur le quartier Cantepau, en est l’une de ses traductions : « la ville éphémère est donc une ville stockable, en partie réutilisable » (Ibid, p. 252). L’astuce se situe également au niveau de l’optimisation des compétences et savoir-faire (par l’internalisation de certains travaux ou par leur déclinaison en atelier participatif et par la mobilisation d’acteurs tiers, partenaires par exemple).

Par ailleurs, le projet d’aménagement du square Augereau témoigne d’une **prise de risque** de la part des élus, quant aux marges de manœuvre ultérieures sur le projet définitif : l’attachement des habitants à certains éléments du projet, comme au jardin partagé, est anticipé et accepté. Toutefois, la mise en dispositif de l’urbanisme temporaire et le discours sur la durée et le choix des mots quant à l’expérimentation visent à assurer et afficher les finalités poursuivies. Cette acceptation du risque se traduit également par l’assouplissement du suivi des procédures dans une perspective d’efficacité de l’action.

Des projets expérimentés, expérimentants

Si le recours à l’urbanisme temporaire n’est pas chose nouvelle dans le domaine de l’aménagement, C. Mazel¹⁰⁷ confirme que des mutations paradigmatiques lui confèrent sa dimension innovante actuelle, un effet ciseau qui serait généré par :

- Une évolution rapide des besoins et attentes des usagers, combinée à une posture nouvelle de « citoyen-consommateur », dont les exigences exercent une pression sur l’immédiateté des réponses à apporter par les collectivités ;
- L’allongement de la durée des projets par des procédures plus complexes ou additionnelles et des difficultés techniques liées à l’intervention en renouvellement urbain.

¹⁰⁷ Propos recueillis lors de l’entretien du 30/05/2018.

En conséquence, il s'agit pour la collectivité de trouver des solutions d'appoint d'une part et de s'assurer du succès des projets avant aménagement définitif d'autre part, dans une démarche de maîtrise du risque et de l'investissement, notamment dans un contexte de réduction budgétaire et de justification de la gestion des deniers publics. Dès lors, l'urbanisme temporaire constitue autant une solution qu'une opportunité en ce qu'il limite le risque d'erreur tout en permettant l'innovation et l'ouverture de nouveaux possibles à moindre coût. Dans cette trajectoire paradigmatique, le recours ultérieur à cette modalité d'action sur d'autres sites du projet de renouvellement urbain ou sur d'autres espaces du territoire est d'ores et déjà envisagé. La généralisation de l'urbanisme temporaire à la suite de projets prototypes tels que l'aménagement transitoire du square Augereau, se caractérise par le renouvellement de la vision de cette modalité d'action, dès lors considérée comme un outil intégré, situé à l'articulation entre les axes de la planification et leurs traductions opérationnelles. Cette vision est également instaurée au travers des éditions de Paris Plage.

Si l'urbanisme temporaire favorise l'innovation et concourt à l'introduction de l'expérimentation dans les modalités de production de la ville, cette étude a souligné la valeur expérimentale de la conduite même du projet au travers des compétences développées et des processus organisationnels et décisionnels mis en place, des ajustements continus qui tiennent notamment, dans le cadre de l'aménagement transitoire du square Augereau, de la multiplicité d'acteurs collaborant à cette occasion. Et si le développement de l'urbanisme temporaire est à l'origine d'une nouvelle filière et de la mise en place d'une technicité acquise par « des gens de plus en plus performants, de plus en plus compétents sur des niches » (Ibid. p. 252), il existe des freins cognitifs et pratiques à leur mobilisation systématique. C. Mazel explique qu'en dépit de sa volonté de faire appel aux acteurs positionnés sur les segments de l'architecture temporaire et de la médiation, tels que le Bruit du Frigo, Parenthèse, ETC, ou les Saprophytes, concentrés en métropoles, l'absence de telles ressources en ville moyenne n'en permettrait pas la mobilisation. Elle rappelle par ailleurs qu'une démarche de ce type requiert un portage politique fort, abondant ainsi dans le sens des observations émises par l'IAU-IDF (Diguet, 2018). L'engagement d'une démarche innovante nécessite également un investissement temporel important (mise en œuvre de nouvelles méthodes, mobilisation et encadrement d'acteurs inhabituels tels que des étudiants en architecture, etc.), de la part des équipes techniques restreintes en termes de ressources humaines et fortement mobilisées par un projet transversal où l'urgence est une constante.

B. Krol Le Méner confirme qu'au-delà de l'intention, les obstacles à l'innovation sont nombreux dans le quotidien de la gestion de projet.

Internalisé et institutionnalisé, la conduite du projet d'urbanisme temporaire repose ainsi sur des pratiques professionnelles composites, des modes d'action classiques, d'une part, maintenues par effet de *path dependance*¹⁰⁸ et de *lock-in*¹⁰⁹, et innovantes d'autre part, inhérentes à la gestion d'un projet inhabituel et portées par la volonté consciente des acteurs politiques et équipes techniques. Au travers de ces deux cas d'étude, il apparaît que l'incorporation de l'urbanisme temporaire dans la boîte à outils des professionnels de l'aménagement opère une transition dans leurs pratiques sur le temps long. Ce changement s'opère par l'intermédiaire de processus d'apprentissage qui se structurent par l'expérience et l'expérimentation, dont témoigne l'opérationnalisation des savoir-faire au fil des éditions pour le projet de Paris plage, et la conduite incrémentale, par ajustements successifs, du projet d'aménagement temporaire du square Augereau.

Théorisé et reproduit à partir d'initiatives citoyennes, alternatives ou subversives, l'urbanisme temporaire s'institutionnalise au service du projet urbain et d'une action urbanistique qui se veut innovante et collaborative, mais néanmoins maîtrisée, une tension opérant la jonction entre les pratiques et la pensée aménagistes traditionnelles et les modes d'actions alternatifs dont elles se nourrissent. Pour le projet urbain, processus « organisant et organisé » (Thibault, 2018, p.68) mis en panne par un paradigme en mutation et les contraintes du renouvellement urbain, l'urbanisme temporaire est un processus *expérimentant et expérimenté*, une solution pour huiler les rouages de la production de la ville. Recomposé dans certains de ses fondements initiaux, l'urbanisme temporaire se charge désormais de finalités nouvelles, portées par les intérêts des acteurs institutionnels qui s'en saisissent. Cette étape de structuration fait naître une forme nouvelle d'urbanisme temporaire. C'est à la mesure du temps que se fera celle de son influence sur l'organisation, les équilibres et les dynamiques de la ville en mouvement.

¹⁰⁸ Ou dépendance au sentier : concept soulignant l'influence des choix passés sur les choix futurs. Elle explique la perpétuation de certains modes de faire ou de décision adaptés à un contexte passé mais ayant cessé d'être optimaux dans une conjoncture nouvelle : les changements, pertinents à long terme, exigent des efforts cognitifs ou des moyens jugés trop importants sur le moment présent. La dépendance de sentier s'apparente à ce que l'on nomme communément le poids de l'habitude.

¹⁰⁹ Ou verrouillage sociotechnique : concept référant à une situation où la diffusion d'une innovation est ralentie ou contrainte par le régime sociotechnique en place, par les relations et les stratégies instituées entre ses acteurs.

ALBI/ CANTEPAU DEMAIN

PLAN GUIDE DE RECOMPOSITION URBAINE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2031



Bibliographie

Ouvrages et articles académiques :

ADISSON, Félix, 2017. Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines. *Métropolitiques* [en ligne]. 6 janvier 2017. [Consulté le 12 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html>

AGGERI, Franck, 2014. Qu'est-ce qu'un dispositif stratégique ? *Libellio d'Aegis*. 2014. Vol. 10, n°1, pp.47-64. [en ligne]. 1 décembre 2014. [Consulté le 12 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <https://hal-mines-paristech.archives-ouvertes.fr/hal-01083407/document>

AGNEW, John A., 2011. Space and Place. In : AGNEW, John et LIVINGSTONE, David N. *The SAGE Handbook of Geographical Knowledge* [en ligne]. London : SAGE Publications Ltd. pp. 316-330. [Consulté le 21 mai 2018]. ISBN 978-1-4129-1081-1. Disponible à l'adresse : http://sk.sagepub.com/reference/hdbk_geoknowledge/n24.xml

AGNEW, John, 1990. Les lieux contre la sociologie politique. *Espaces Temps, les Cahiers*. 1990. Vol. 43, n° 1, pp. 87-94.

AMBROSINO, Charles et ANDRES, Lauren, 2008. Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace. *Espaces et sociétés*, 2008, n° 134, pp. 37-51.

ANDRES, Lauren, 2013. Differential Spaces, Power Hierarchy and Collaborative Planning: A Critique of the Role of Temporary Uses in Shaping and Making Places. *Urban Studies*, 2013, Vol. 50, pp. 759-775. DOI 10.1177/0042098012455719.

ASCHER, François, 1997. Du vivre en juste à temps au chrono-urbanisme. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1997, Vol. 77, n° 1, pp. 112-122. DOI 10.3406/aru.1997.2145.

ASCHER, François, *Les Nouveaux principes de l'urbanisme*. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 280 p. ISBN 978-2-87678-665-3.

BACQUÉ, Marie-Hélène, REY, Henri et SINTOMER, Yves. *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*. Paris : La Découverte, 2005, 320 p. ISBN 978-2-7071-4306-8.

BEUSCART, Jean-Samuel et PEERBAYE, Ashveen, 2006. Histoires de dispositifs. *Terrains & travaux*, 2006, n° 11, pp. 3-15.

BISHOP, Peter et WILLIAMS, Lesley, *The Temporary City*. London ; New York : Routledge, 2012, 248 p. ISBN 978-0-415-67056-2.

BLUMNER, Nicole, 2006. Planning for the Unplanned: Tools and Techniques for Interim Use in Germany and the United States. *Deutsches Institut für Urbanistik*. 2006. p. 30.

BOLTANSKI, Luc et CHIAPPELLO, Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard, 1999, 843 p. ISBN 978-2-07-074995-9.

BRAND, Ralf et GAFFIKIN, Frank, 2007. Collaborative Planning in an Uncollaborative

World. *Planning Theory*, 2007. Vol. 6, n° 3, pp. 282-313.
DOI 10.1177/1473095207082036.

BRANZI, Andrea, 2006. Une modernité faible et diffuse. *Architecture d'aujourd'hui*. 2006, Vol. 367, pp. 46-53.

CARREL, Marion, 2013. La gouvernance est-elle démocratique? Les enjeux de la participation citoyenne. *Informations sociales*. 2013, n° 179, pp. 144-151.

CHABOT, Lionel, 2014. Friches temporelles et aménagements urbains temporaires. *Urbia. Les cahiers du développement urbain durable*, 2014, n° 16, pp. 67-84.

CHALAS, Yves et SOUBEYRAN, Olivier, 2009. Incertitude, environnement et aménagement. In : Yves CHALAS, Claude GILBERT et Dominique VINCK, *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude* [en ligne]. Editions des Archives Contemporaines. pp. 135-157. [Consulté le 6 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00379767>

CHALAS, Yves, La pensée faible comme refondation de l'action publique. In : *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes – PPUR, 2004. pp. 41-53. ISBN 978-2-88074-519-6.

CHALINE, Claude, *La régénération urbaine*. Paris : Presses universitaires de France, 1999, 127 p. ISBN 978-2-13-050213-5.

CHATTERTON, Paul et HOLLANDS, Robert, *Urban Nightscapes: Youth Cultures, Pleasure Spaces and Corporate Power*. 1^{ère} ed. London ; New York : Routledge, 2003, 300 p. ISBN 978-0-415-28346-5.

CLÉMENT, Gilles et JONES, Louisa, La friche apprivoisée. In : *Où en est l'herbe? : Réflexions sur le Jardin Planétaire*. Arles : Actes Sud, 2006, pp. 24. ISBN 978-2-7427-6335-1.

COHENDET, Patrick, GRANDADAM, David et SIMON, Laurent, 2011. Rethinking urban creativity: Lessons from Barcelona and Montreal. *Energy Policy*, 2011. Vol. 2, pp. 151-158. DOI 10.1016/j.ccs.2011.06.001.

DE LA CASA, Claire, *De l'urbanisme temporaire à l'urbanisme transitoire, un cheminement entre positionnement, intérêt et valeurs. SNCF Immobilier se prête à l'expérience*. Mémoire Master Urbanisme et Coopération Internationale. Grenoble : Université Grenoble Alpes, 2017, 66 p.

DE SMET, Aurélie, 2013. Le rôle de l'usage temporaire dans le (re)développement urbain : exemples bruxellois. *Brussels Studies* [en ligne], 2013, n° 72. [Consulté le 12 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/brussels/1195>

DOUAY, Nicolas et PREVOT, Maryvonne, 2014. Park(ing) day : label international d'un activisme édulcoré? *Environnement Urbain / Urban Environment* [en ligne], 2014, Vol. 8. [Consulté le 12 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/eue/303>

DOUAY, Nicolas et PRÉVOT, Maryvonne, 2016. Circulation d'un modèle urbain « alternatif »? Le cas de l'urbanisme tactique et de sa réception à Paris. *EchoGéo* [en ligne],

2016, n° 36. [Consulté le 12 mars 2018]. DOI 10.4000/echogeo.14617. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/echogeo/14617>

DUBEAUX, Sarah, *Les utilisations intermédiaires des espaces vacants dans les villes en décroissance. Transferts et transférabilité entre l'Allemagne et la France* [en ligne]. Thèse Géographie et aménagement. Paris : ENS Université Paris Sciences et Lettres, 2017, p. 296. [Consulté le 18 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.theses.fr/s175894>

DUGUA, Benoît, *Entre mise en œuvre et mise à l'épreuve de la planification territoriale : dynamique des lieux de projets dans l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise* [en ligne]. Architecture, aménagement de l'espace. Grenoble : Université Grenoble Alpes, 2015, 853 p. [Consulté le 22 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01348271/document>

DUPUY, Gabriel, *L'urbanisme des réseaux, théories et méthodes* [en ligne]. Paris : Armand Colin. 1991, 198 p. [Consulté le 19 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00438867>

FERRERI, Mara, 2015. The seductions of temporary urbanism. « *Saving* » the city: *Collective low-budget organizing and urban practice* [En ligne], 2015, Vol. 15, n° 1, pp. 181-191.

FLICHY, Patrice, *L'innovation technique*. Paris : La Découverte, 2003, 256 p. ISBN 978-2-7071-4000-5.

FOUCAULT, Michel, 1967. Les espaces autres. In : *Dits et Ecrits, tome 2 : 1976-1988*. Gallimard, 2001, pp. 1577-1578. ISBN 978-2-07-076290-3.

FOUCAULT, Michel, 1994. *Dits et Ecrits, 1954-1988. Tome III : 1976-1979*. Paris : Ed. Gallimard, 1994, 834 p. ISBN 978-2-07-073988-2.

GARCIA, Edel, 2016. L'urbanisme temporaire, nouveau mot d'ordre de l'aménagement ? *Traits Urbains*, décembre 2016, n° 86, pp. 39-43.

GATTA, Federica, 2013. Tactiques et formes d'engagement des acteurs non-institutionnels de la transformation urbaine. In : BIAU, Véronique, FENKER, Michel, MACAIRE, Elise, *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville. Métiers et pratique en question*, Paris : Ed. de la Villette, Cahiers RAMAU, n°6, 2013, pp. 71-87. ISBN 978-2-915456-86-8.

GEELS, Frank W. et SCHOT, Johan, 2007. Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy*, avril 2007, Vol. 36, n° 3, pp. 399-417. DOI 10.1016/j.respol.2007.01.003.

GROTH, Jacqueline et CORIJN, Eric, 2005. Reclaiming Urbanity: Indeterminate Spaces, Informal Actors and Urban Agenda Setting. *Urban Studies*, mars 2005, Vol. 42, n° 3, pp. 503-526. DOI 10.1080/00420980500035436.

GWIAZDZINSKI, Luc, 2013a. De l'hypothèse de réversibilité à la ville malléable et augmentée. Vers un néo-situationnisme [en ligne]. In : SCHERRER, Franck, VANIER, Martin. *Villes, territoires, réversibilités*. Paris : Ed. Hermann, 2013, pp. 205-219. [Consulté le 12 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <https://halshs.archives->

ouvertes.fr/halshs-00957051/document

GWIAZDZINSKI, Luc, 2013b. Eloge de la chronotopie. Pour un urbanisme temporel et temporaire. *Collage. Revue de la Fédération Suisse des Urbanistes*, Mars 2013, n°2/13, pp. 7-10.

GWIAZDZINSKI, Luc, 2014. Métropole malléable et adaptable : vers un urbanisme temporaire et temporel. *STREAM*, 2014, n°3, pp. 51-62.

HAYDN, Florian et TEMEL, Robert, *Temporary Urban Spaces: Concepts for the Use of City Spaces*. 1^{ère} ed. Basel : Birkhauser, 2006, 272 p. ISBN 978-3-7643-7460-0.

HEALEY, Patsy, *Collaborative Planning, Shaping places in fragmentes societies*. Columbia : University of British Columbia Press, 1997, 446 p.

INGALLINA, Patrizia, *Le projet urbain*. 4^{ème} ed. Paris : Presses Universitaires de France, 2010, 128 p. ISBN 978-2-13-058302-8.

JÉGOU, François et BONNEAU, Marcelline, *REFILL REuse of vacant spaces as driving force for Innovation on Local Level* [en ligne]. *URBACT*, Mars 2016a, 208 p. [Consulté le 12 mars 2018]. Disponible à l'adresse : <http://urbact.eu/Refill>

JÉGOU, François et BONNEAU, Marcelline, Developing temporary use as a (normal) service. *Refill Magazine*. Juin 2016b. Vol. 4. 38 p.

JODIDIO, Philip, *Temporary Architecture Now !* London : Taschen, 2011, 416 p.

KIRALY, Barbara, 2017. Enquête : l'urbanisme transitoire appelé à durer. *Le Moniteur*. juillet 2017, pp.14-16.

LAPERCHE, Blandine et UZUNIDIS, Dimitri, 2011. Crise, innovation et renouveau des territoires : dépendance de sentier et trajectoires d'évolution. *Innovations*. mai 2011, n° 35, pp. 159-182. DOI 10.3917/inno.035.0159.

LASCOUMES, Pierre et GALÈS (Le), Patrick. *Gouverner par les instruments*. Paris : Les Presses de Sciences Po, 2005, 359 p. ISBN 978-2-7246-0949-3.

LEFEBVRE, Henri, *The Production of Space*. Malden, Mass. : Wiley-Blackwell, 1991, 464 p. ISBN 978-0-631-18177-4.

LÉVY, Lisa, 2016a. L'urbaniste, professionnel de l'improvisation ? *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne]. avril 2016. [Consulté le 22 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27563>

LIEFOOGHE, Christine, 2010. Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche. *Innovations*. février 2010, n° 31, pp. 181-197. DOI 10.3917/inno.031.0181.

LOUBIÈRE, Antoine, 2017. Des laboratoires aux modèles. *Urbanisme* [en ligne]. mars 2017, Vol. 404, [Consulté le 20 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.urbanisme.fr/des-laboratoires-aux-modeles/dossier-404>

NÉDÉLEC, Pascale, 2017. De nouveaux mots pour de nouvelles modalités de fabrique de la ville? Initiatives citoyennes d'aménagement des espaces publics. *L'Information géographique*. 2017, Vol. 81, n° 3, pp. 94-107. DOI 10.3917/lig.813.0094.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 1995. La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, octobre 1995, n° 1, pp. 71-109. DOI 10.4000/enquete.263.

OSWALT, Philipp, OVERMEYER, Klaus et MISSELWITZ, Philipp, *Urban Catalyst: The Power of Temporary Use*. 2^{ème} ed. Berlin : DOM Publishers, 2013, 384 p. ISBN 978-3-86922-261-5.

OSWALT, Philipp, *Shrinking Cities*. Ostfildern- Ruit : Hatje Cantz Verlag, 2005, 736 p.

OVERMEYER, Klaus, 2007. *Urban Pioneers: Temporary Use and Urban Development in Berlin*. Berlin : Jovis, 192 p. ISBN 978-3-939633-28-0.

PÉRALDI, Michel, 1988. Le désarroi des aménageurs. *Diagonal*. 1988, n° 74, pp. 37-40.

PETCOU, Constantin et PETRESCU, Doina, 2007. Agir l'espace. *Multitudes*. 2007, n° 31, pp. 101-114. DOI 10.3917/mult.031.0101.

PINARD, Juliette et VIVANT, Elsa, 2017. La mise en évènement de l'occupation temporaire : quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs in de la production urbaine. *L'Observatoire*. juillet 2017, n° 50, pp. 29-32.

PINE II, B et GILMORE, JH, 1998. Welcome to the Experience Economy. *Harvard business review*, novembre 1998. Vol. 76, pp. 97-105.

PRADEL, Benjamin, 2007. Mettre en scène et mettre en intrigue : un urbanisme festif des espaces publics. *Géocarrefour*. 1 juillet 2007. Vol. 82, n° Vol. 82/3, pp. 123-130. DOI 10.4000/geocarrefour.2177.

PRADEL, Benjamin, 2008. L'urbanisme temporaire : du court au moyen terme. Une échelle d'action publique intermédiaire. In : CONINCK (de), Frédéric et DEROUBAIX, José-Frédéric *Ville éphémère ville durable. Nouveaux usages nouveaux pouvoirs*. L'Oeil d'Or, 2009, pp. 247-261.

PRADEL, Benjamin, *Rendez-vous en ville! Urbanisme temporaire et urbanité événementielle : les nouveaux rythmes collectifs* [en ligne]. Thèse Sociologie. Paris : Université Paris-Est, 2010, 551 p. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00546513v4/document>

PRUIJT, Hans, 2003. Is the institutionalization of urban movements inevitable? A comparison of the opportunities for sustained squatting in New York City and Amsterdam. *International Journal of Urban and Regional Research*. mars 2003, Vol. 27, n° 1, pp. 133-157. DOI 10.1111/1468-2427.00436.

Quand l'éphémère fait la ville, 2008. *Territoires*. Vol. 493, pp. 20-21.

RAMIREZ-COBO, Ines, *L'incertitude comme levier de co-construction au prisme du projet urbain : L'émergence d'un mode de conception "transitionnel" des espaces urbains : entre*

pratiques institutionnelles et pratiques alternatives [en ligne]. Thèse Urbanisme mention aménagement. Grenoble : Université Grenoble Alpes, 2016. [Consulté le 12 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01596112/document>

REINHART, Caroline, 2017. Urbanisme transitoire : composer le puzzle juridique adapté au projet. *Le Moniteur*, aout 2017, pp. 36.

SIMAY, Philippe, 2008. Une autre ville pour une autre vie. Henri Lefebvre et les situationnistes. *Métropoles* [en ligne]. 12 décembre 2008, n° 4. [Consulté le 19 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/metropoles/2902>

SOLA-MORALES RUBIO, Ignasi, 1995. Terrain Vague. In : *Anyplace*. Cambridge : MIT Press, 1995. pp. 118-123.

SOUBEYRAN, Olivier, *Pensée aménagiste et improvisation. L'improvisation en Jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste*. Paris : Ed. des archives contemporaines 2015, 274 p. ISBN 978-2-914610-74-2.

TARDIVEAU, Armelle et MALLO, Daniel, 2014. Unpacking and Challenging Habitus: An Approach to Temporary Urbanism as a Socially Engaged Practice. *Journal of Urban Design*, août 2014. Vol. 19, n° 4, pp. 456-472. DOI 10.1080/13574809.2014.923743.

THIBAUT, Serge, 2018. Composition et structure du projet, In : MARTOUZET, Denis, *Le projet fait les acteurs : Urbanisme, complexité, incertitude*. Presse Universitaire François Rabelais, 2018, pp.68-96. ISBN 978-2-86906-495-9.

TOMAS, François, *Les temporalités des villes*. Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, 2003, 219 p. ISBN 978-2-86272-307-5. Google-Books-ID: GZQELakT61wC

TONKISS, Fran, 2013. Austerity urbanism and the makeshift city. *City*. juin 2013. Vol. 17, n° 3, pp. 312-324. DOI 10.1080/13604813.2013.795332.

URBAN UNLIMITED, *The Shadow City* [en ligne]. Rotterda : Urban unlimited [Consulté le 19 mai 2018], 2004, 63p. Disponible à l'adresse : <https://issuu.com/urbanunlimited/docs/shadowcity>

VATOV, Marie-Christine, L'urbanisme temporaire s'inscrit dans la durée, *Traits Urbains*, février 2018, n° 94, pp. 14-23.

VERPRAET Gilles, Experts ou médiateurs ? : Les Professionnels de l'urbanisme. *Les Annales de la Recherche Urbaine, PUCA*, 1988, 37, pp 98-105.

SANCHEZ VIDIELLA, Àlex, BAYONA, Xevi et GOUZÉE, Marjorie, *Architecture éphémère*. Barcelone : Promopress, 2016, 320 p. ISBN 978-84-16504-31-2.

ZEPF, Marcus, *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2004, 200 p.

ZETLAOUI-LÉGER, Jodelle, 2013. Urbanisme participatif. In : CASILLO Ilaria, BARBIER Rémi, BLONDIAUX, Loïc, CHATEAURAYNAUD Francis, FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU, Catherine et SALLES, Denis, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, [en ligne]. Paris : GIS Démocratie et Participation.

[Consulté le 20 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

ZITTOUN, Philippe, 2013. Dispositif. In : CASILLO Ilaria, BARBIER Rémi, BLONDIAUX, Loïc, CHATEAURAYNAUD Francis, FOURNIAU Jean-Michel, LEFEBVRE Rémi, NEVEU, Catherine et SALLES, Denis, *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris : GIS Démocratie et Participation. [Consulté le 20 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>

Rapports et documents :

JOUSSEN, Jean-Marc, BALLOT, Jeanne, GIANAZZA, Alain (sous la dir.), *Les nouvelles temporalités territoriales, conséquences pour les managers et les agents. Guide managérial. Les cahiers de l'observatoire social territorial*. Paris : Mutuelle Nationale Territoriale, n°19, 116 p.

DIGUET, Cécile, 2018. *L'urbanisme transitoire, optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée ?* [en ligne], IAU-IDF, janvier 2018, 106 p. [Consulté le 20 mai 2018]. Disponible à l'adresse : http://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1427/UrbanismeTransitoire.pdf

DIGUET, Cécile, ZIEGER, Pauline et COCQUIÈRE, Alexandra, 2017. *Note Rapide : l'Urbanisme Transitoire*. [en ligne], Paris : IAU-IDF. Territoires, n°741, 6 p. [Consulté le 20 mai 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1355/NR_741_web.pdf

MOREAU, Emilie et PAIROT, Clément. *Ville Autrement*. 2017. APUR.

Appels à communication et Communication colloques :

DEBARRE, Anne, Les voies de traverse des collectifs initiés par de jeunes architectes. *Lieux et Enjeux. L'éphémère et le temporaire dans l'architecture et la ville contemporaine*. Paris, ENSAPVS, 15 mars 2018.

TIXIER, Nicolas, Représentations et construction des identités métropolitaines. In : *INTA 35. Congrès mondial du développement urbain – Métropoles : voisinages et politiques d'alliances « Exit, Voice and Loyalty »*, Grenoble, 7 novembre 2011.

LEVY, Lisa, De la fête à la guérilla, il n'y a qu'un pas ? Tensions et contradictions de l'urbanisme tactique. In : *Happy City, faire la ville par l'événement*. Université de Genève, 9 décembre 2016b.

Politiques alternatives de développement urbain, 2013. *Métropoles* [en ligne]. [Consulté le 20 mai 2018]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/metropoles/4622>

MACAIRE, Elise, Collectifs d'architectes, entre expérimentation et appel à compétence. *Lieux et Enjeux. L'éphémère et le temporaire dans l'architecture et la ville contemporaine*. Paris, ENSAPVS, 15 mars 2018.

Sites web :

Appel à contribution. Pour un temps seulement. In : Digimag Anru [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://digimag-anru.fr/AppelAContribution/Formulaire/type/appel-a-contribution>

City Hound, In : T Spoon Environment Architecture [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.tspoon.org/cityhound/>

Diguet C, *L'urbanisme transitoire. Optimisation foncière ou fabrique urbaine partagée ?* In : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, Île-de-France. IAU-IDF [en ligne], mis à jour le 24 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/lurbanisme-transitoire.html>

Éphémère, In : Larousse [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9ph%C3%A9m%C3%A8re/30311>

Guia metodològica projectes d'activació d'espais buits per a usos temporals, In : Diputacio Barcelona, [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.diba.cat/documents/25265758/25562587/Guia+projectes+ATESU/e6ed66d1-4d6b-4b06-ab31-15db530bc49a>
JERU 2017

Interstice In : Centre National de Ressources Textuelles et Littéraires. CNRTL, 2012 [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.cnrtl.fr/definition/interstice>

MoRUS - Museum of reclaimed urban space [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.morusnyc.org/>

Pradel B, *Urbanisme temporaire, une définition ?* In : Kaléido'Scop [en ligne], mis à jour le 23 janvier 2018, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.kaleido-scop.com/Urbanisme-temporaire-une>

Spontané, In : Larousse [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/spontan%C3%A9_spontan%C3%A9e/74309

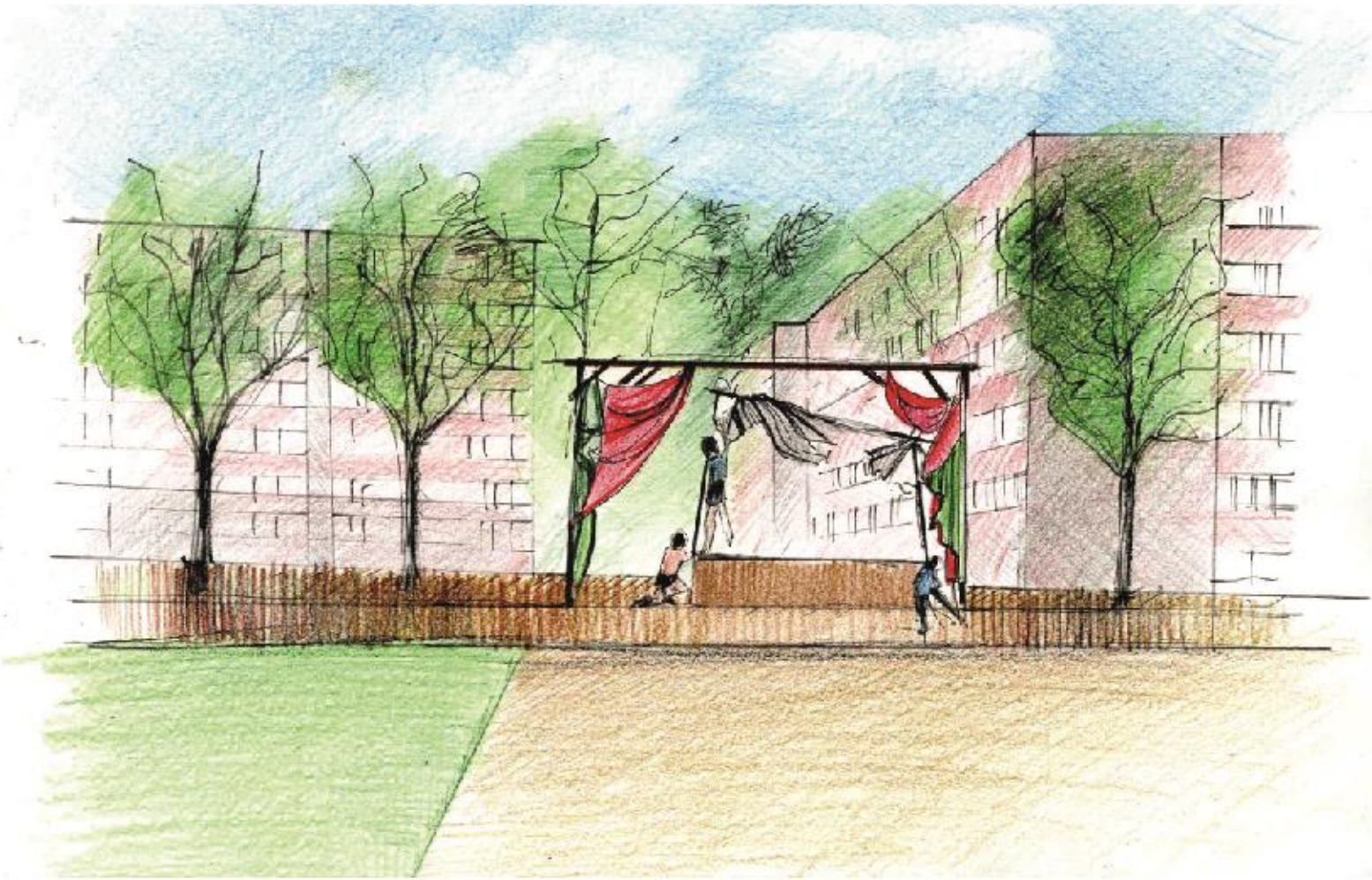
Tempo' : appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation temporaire de friches sur est ensemble. In : Est Ensemble, [en ligne], mis à jour le 11 septembre 2017, [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.est-ensemble.fr/tempo-appel-manifestation-dinteret-pour-loccupation-temporaire-de-friches-sur-est-ensemble>

Transitoire In : Larousse [en ligne], [Consulté le 15 juin 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/transitoire/79161>

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
Partie 1 - Cadre théorique : l'urbanisme temporaire, une innovation dans les modes de fabrication de la ville	16
CHAPITRE 1 – MULTITUDE D'APPROCHES DEFINITIONNELLES : UN OBJET VALISE POUR UN SYSTEME D'ACTEURS EN RECOMPOSITION	18
1. THEORISATION DE L'URBANISME TEMPORAIRE : AUX ORIGINES GEOGRAPHIQUES ET CONTEXTUELLES	18
<i>Temporary uses : origine d'un urbanisme alternatif, spontané et politisé</i>	18
<i>Entre crise et transition : facteurs d'impulsion et de légitimation des usages temporaires et alternatifs</i>	20
<i>Rythmanalyse de la société hypermoderne et temporalités urbaines : prescriptions d'un urbanisme temporaire</i>	22
2. TAXINOMIE DE L'URBANISME TEMPORAIRE	25
<i>Interstitial, éphémère, transitoire, une déclinaison sémantique</i>	25
<i>Un travail conceptuel collaboratif, réflexif et itératif pour des catégories croisées</i>	29
3. L'URBANISME TEMPORAIRE, UN OBJET INTENTIONNEL : DES CONCEPTIONS MULTIPLES POUR UNE INSTRUMENTALISATION DIFFERENCIEE	30
<i>Écosystème de l'urbanisme temporaire : réunion d'acteurs traditionnels et alternatifs</i>	31
<i>L'urbanisme temporaire, dualité et ambiguïté d'objet intentionnel pour un imaginaire partagé</i>	35
CHAPITRE 2 - URBANISME TEMPORAIRE POUR UNE TRANSFORMATION DE L'ESPACE A LONG TERME : COMPOSANTES ET CARACTERISTIQUES RECURRENTES	41
1. QUELQUES INVARIANTS DE L'URBANISME TEMPORAIRE	41
<i>Règles du jeu : unité de temps, singularité de lieux et d'usage pour une matérialité faible</i>	41
<i>Tester, améliorer, révéler, adapter : un outil urbanistique pour quatre fonctions</i>	45
2. DE L'UNICITE A LA PLURALITE : BROUILLER LES TEMPORALITES, RENOUVELER LES PRATIQUES DE LA FABRICATION DE LA VILLE	46
<i>L'urbanisme temporaire : à l'articulation des temps du projet urbain</i>	46
<i>Entre tactique et stratégie : considérer les échelles de temps aux côtés des échelles spatiales dans la planification et l'aménagement</i>	50
<i>Le projet urbain à l'aune de l'incertitude et de la complexité : renouvellement des manières d'appréhender le futur</i>	52
3. L'URBANISME TEMPORAIRE UNE INNOVATION SYMBIOTIQUE EN COURS D'INSTITUTIONNALISATION	56
<i>Les collectivités locales, acteurs pivot dans un processus d'institutionnalisation structurant</i>	56
<i>Institutionnalisation de l'urbanisme temporaire : écueils et limites</i>	62
<i>Dispositif, délimiter les modalités de l'intervention publique</i>	63
Partie 2 : Aménagement transitoire du site Augereau : vers un nouvel urbanisme temporaire ?	67
CHAPITRE 4 – MARECHAL AUGEREAU : CONFIGURATION D'UN DISPOSITIF STRATEGIQUE INNOVANT !	70
1. SITUER LA DEMARCHE : AUGEREAU DANS LA STRATEGIE URBAINE DE CANTEPAU DEMAIN	70
<i>Cantepau Demain, un projet de renouvellement urbain inscrit au NPNRU</i>	70
<i>Vacance sur le centre commercial Augereau : amorcer un changement stratégique</i>	79
2. ENTRE URGENCE ET OPPORTUNITE : LE SQUARE AUGEREAU, UN ESPACE A ENJEUX DANS LE PROJET CANTEPAU DEMAIN	81
<i>Aux prémices de l'aménagement transitoire : conserver une centralité en attendant le projet définitif</i>	81

	<i>NPNRU, terreau d'innovation sociale et urbaine ?</i>	87
3.	FORMULATION D'UNE INTENTION : DU PROVISOIRE AU TRANSITOIRE	89
	<i>Un instrument aux finalités enrichies : valoriser l'image, mobiliser la maîtrise d'usage</i>	89
	<i>Provisoire, éphémère, transitoire : qualifier le projet pour traduire une intention</i>	91
	CHAPITRE 5 - PARTICIPATION, COMMUNICATION, COMMANDE PUBLIQUE, AMENAGEMENT : CONSTRUCTION ITERATIVE DU DISPOSITIF.	93
1.	PARTICIPATION, COMMUNICATION : L'UTILISATEUR TEMPORAIRE, BENEFICIAIRE ET INSTRUMENT DE PRODUCTION DE L'ESPACE	93
	<i>La co-conception créative : nourrir l'expérimentation, changer les perceptions</i>	93
	<i>Communication : identité et mobilisation pour Augereau, un élément à affiner</i>	99
2.	ARBITRER, MAITRISER : COMMANDE PUBLIQUE ET CHOIX DE CONCEPTION	102
	<i>Commande publique : une procédure maîtrisée pour une mission expérimentale</i>	102
	<i>Aménagements urbains et paysagers : paramétrer l'expérimentation, modifier les perceptions</i>	104
3.	FOCUS : LE NUMERIQUE, UN NOUVEL ELEMENT AU SERVICE DE L'URBANISME TEMPORAIRE ?	109
	<i>Le numérique, combiner les innovations pour favoriser l'urbanisme temporaire</i>	109
	<i>Plateforme de e-participation : de la transition numérique à l'urbanisme transitoire ?</i>	114
	CONCLUSION - L'URBANISME TEMPORAIRE INSTITUTIONNEL, ENTRE RUPTURE ET CONTINUITÉ	116
1.	RESPECT DES COMPOSANTES, TRANSGRESSION DES REPRESENTATIONS : NI SPONTANE, NI ALTERNATIF, NI LOW-COST !	116
	<i>L'urbanisme temporaire institutionnel n'est pas spontané</i>	117
	<i>L'urbanisme temporaire institutionnel n'est pas alternatif</i>	118
	<i>L'urbanisme temporaire institutionnel n'est pas low-cost</i>	119
2.	CHANGEMENT DE REGIME : DU NOUVEL URBANISME TEMPORAIRE AU RENOUVEAU DES METIERS DE L'AMENAGEMENT ?	121
	<i>De la programmation urbaine à la programmation culturelle, de l'urbanisme à la médiation</i>	122
	<i>L'astuce et le risque maîtrisé comme nouveaux principes d'action</i>	123
	<i>Des projets expérimentés, expérimentants</i>	124
	Bibliographie	128



© Valérie Labarthe

Définir l'urbanisme temporaire au sein du projet urbain : un outil institutionnel innovant ?

Au prisme des collectivités locales :
aménagement transitoire du square Augereau à Albi (81).

Cécile GINEZ
Mémoire de Master 2 « Sciences du territoire », Urbanisme
Parcours : Urbanisme et Projet Urbain

Année universitaire 2017-2018

Sous la direction d'Inès RAMIREZ-COBO